Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15303 – 7 F – DIMANCHE 10 – LUNDI 11 AVRIL 1994 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Au cours de sa visite officielle à Pékin et Shanghaï

Edouard Balladur juge « inacceptable » l'arrestation de dissidents chinois

La visite officielle en Chine du premier ministre français aura été dominée par la question des droits de l'homme. M. Balladur a qualifié, samedi 9 avril, d'« inacceptables » les arrestations de dissidents et Alain Juppé a demandé « des explications » à Pékin. « Prenant acte de l'engagement formel des autorités chinoises », selon lesquelles « aucune arrestation de dissidents ne s'était produite à Shanghaï dans les heures qui viennent de s'écouler », M. Juppé a déclaré : « Compte tenu de la réponse, je ne vois pas ce que cela pourrait changer à la poursuite du voyage » de M. Balladur.



SHANGHAI

de nos envoyés spéciaux

Les voyages à l'étranger sont décidément bien délicats pour Edouard Balladur. Après son échec retentissant à Ryad, il espérait démontrer ses capacités diplomatiques à Pékin. Ce voyage-ci, il est vrai, avait été soigneusement préparé. Mais c'était sans compter avec la malice chinoise. La France, aux yeux des dirigeants chinois, a suffisamment à se faire pardonner.

Elle aurait dû ne pas s'attendre à un traitement différent de celui réservé aux Américains lors de la visite, en mars, du secrétaire d'Etat, Warren Christopher, qui avait été marquée par l'interpellation du dissident Wei Jingsheng afin que ce dernier ne le rencontre pas.

Cette fois, non seulement M. Wei est à nouveau en prison, non seulement une autre figure de la contestation pékinoise est détenue épisodiquement au commissariat mais, ultime camouflet, la veille de l'arrivée de M. Balladur à Shanghaï, samedi 9 avril, la police a mis sous les verrous deux contestataires shanghaïens.

THIERRY BRÉHIER et FRANCIS DERON

Lire la suite page 4

Camouflet

COMBIEN d'hommes politiques occidentaux sont partis pour Pékin le sourire aux lèvres et l'esprit rempli de rêves de contrats pour être brutalement réveillés par les rudes réalités de la Realpolitik chinoise. M. Balladur est en train d'en faire *la* déplaisante expérience. Les responsables de la Cité interdite sont passés maîtres dans l'art du camouflet, du mépris, de la provocation ou, au mieux, de l'inconscience dans les relations internationales.

Face à des dirigeants pour lesquels la politique étrangère n'est pas un « dîner de gala » mais se fonde essentiellement sur un rapport de forces, les subtilités diplomatiques ne font guère le poids. Il ne suffit pas non plus de ne pas ménager sourires, courbettes et concessions dans l'espoir d'être payé de retour. Il est plus efficace pour se faire respecter de maintenir une attitude cohérente, ferme quand il le faut, souple si nécessaire, et, surtout, de posséder à fond ses dossiers.

IL était évident à quiconque connaît tant soit peu la Chine que M. Balladur allait se heurter au mur des droits de l'homme. Le secrétaire d'Etat américain en avait fait l'amère expérience il y a peu. Et pourtant, cette expérience semble n'avoir servi à rien. De nouveaux dissidents sont sous les verrous, forçant le premier ministre français, qui avait espéré, à tort, limiter ce débat à quelques phrases générales, à y consacrer une large partie de son temps, aux dépens de la préparation de ces « gros contrats » tant espérés après la normalisation de janvier dernier.

La Chine a aussi placé M. Balladur dans une position intenable en France, où ses « amis » comme l'opposition l'attendaient sans aménité. De toute manière, en publiant, le jour de son arrivée, une entrevue avec Jacques Chirac dans « le Quotidien du peuple », Pékin a montré clairement quel était son candidat pour la présidentielle de 1995. Et ce n'est pas M. Balladur.

ON devrait attendre de la Chine, nouvelle grande puissance et nouveau miracle économique qu'elle se comporte de manière responsable. Tant dans *l'arène* internationale que chez elle, où la conception des libertés qu'elle défend n'a que de lointains rapports avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les propos d'un officiel chinois sur les condamnés à mort rapportés dans « Newsweek » font froid dans le dos : « Si les familles ne réclament pas leurs cendres, on les utilise comme engrais. »

Mais la diplomatie n'est que l'art du possible. Et l'on aurait pu espérer de la visite de M. Balladur qu'elle tînt plus compte de la réalité chinoise telle qu'elle est et moins d'une Chine idéalisée par ses thuriféraires et par certains hommes d'affaires.

Des soldats français au Rwanda

La situation était très confuse, samedi 9 avril en fin de matinée, au Rwanda. Alors que Paris, Washington et Bruxelles se préparaient à l'éventualité d'une évacuation de leurs ressortissants, 191 parachutistes français sont arrivés samedi 9 avril sur l'aéroport de Kigali.

Cent quatre-vingt-onze parachutistes français sont arrivés samedi 9 avril sur l'aéroport de Kigali, en provenance du Centrafrique, en vue d'une éventuelle évacuation des ressortissants français, dont le principe n'avait pas encore été arrêté en fin de matinée. Si elle se confirmait, cette opération devrait être menée avec des troupes américaines, tandis que des soldats belges, partis de Bruxelles dans la matinée, devaient intervenir pour une mission de protection.

La situation à Kigali risquait de s'aggraver à nouveau, alors qu'elle était relativement calme samedi *matin*, après les *deux jours de* chaos qui ont succédé à la mort du président Juvénal Habyarimana – un Hutu –, tué mercredi soir lorsque son avion s'est écrasé près de l'aéroport de Kigali. Les affrontements qui ont suivi ont probablement fait *« des milliers »* de morts, selon le délégué du Comité international de la Croix-Rouge sur place.

Un gouvernement intérimaire a été formé dans la nuit. Mais la composition de ce gouvernement, formé de ministres opposés à un partage du pouvoir avec les Tutsis, et la nomination d'un président proche du défunt, a provoqué une vive réaction au quartier général du Front patriotique rwandais, à Mulundi. Le commandant des forces du FPR, le général Paul Kagamé, a annoncé une offensive contre la capitale. Des troupes du FPR ont quitté leurs positions, dans le nord du pays, en se dirigeant vers Kigali, samedi matin, selon des sources diplomatiques rwandaises à Nairobi.

Lire nos informations page 4

La voix de la douleur

Kurt Cobain, chanteur et guitariste du groupe de rock Nirvana, s'est donné la mort vendredi 8 avril dans l'Etat de Washington

Le troisième et dernier album de Nirvana aurait dû s'appeler *I Hate Myself and I Wanna Die* : je me déteste et je veux mourir. Kris Novoselic, le bassiste du groupe, disait en juillet dernier au mensuel *les Inrockuptibles* pourquoi il avait obtenu que le disque s'appelle *In Utero* : *« Je n'aimais pas ce titre et j'ai dit à Kurt : que ferons-nous si un môme de douze ans se met une balle dans la tête après avoir écouté notre disque ? »* Au bout du compte, l'enfant de douze ans, ce fut Kurt Cobain, qui a choisi de partir laissant derrière lui une poignée de chansons, trois albums et un rock américain profondément changé, pour le meilleur et pour le pire.

Aux yeux du monde entier, l'histoire de Nirvana a commencé à l'automne 1991, lorsque MTV – la chaîne musicale américaine – s'est mise à diffuser à forte dose la vidéo d'une chanson accrocheuse et déjantée au titre incompréhensible, *Smells Like Teen Spirit*. On y voyait trois jeunes gens, un guitariste blond, Kurt Cobain, un bassiste géant, Kris Novoselic, et un batteur furieux, Dave Grohl, s'agiter – vêtus comme l'as de pique – au milieu de majorettes frénétiques. Le succès de la chanson porta celui de l'album, intitulé *Nevermind*, qui se vendit mieux, cette année-là, que celui de Michael Jackson.

D'un coup, cette irruption, contemporaine des étonnants succès de rappers ou de chanteurs de country, mit à bas les règles du show-business. Le marketing n'était plus tout à fait roi, il fallait compter avec le hasard, avec les rencontres entre les tribus et des porte-parole surgis de nulle part. Un temps, Nirvana devint le porte-parole de la jeunesse blanche américaine, de ses frustrations, de son trouble endémique.

THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 20

La mort de François de Grossouvre

François Mitterrand assistera, lundi 11 avril, à Moulins, dans l'Allier, aux obsèques de François de Grossouvre, mort dans son bureau de l'Elysée le 7 avril. L'enquête de la police judiciaire a confirmé qu'il s'agit bien d'un suicide. Le président de la République a confié les inquiétudes que lui avait inspirées, ces derniers jours, l'état psychique de son ancien homme de confiance. François de Grossouvre souffrait de son vieillissement physique et mental et aurait fait part de son angoisse devant ce qu'il appelait ses *« crises de démence »*.

page 8

Dix grands chantiers pour l'Europe

Afin de relancer la croissance et l'emploi, les ministres de l'économie et des finances des Douze, réunis à Athènes le 8 avril, ont préparé l'adoption d'un ambitieux programme de modernisation des infrastructures européennes. Le sommet de Corfou, en juin, devrait arrêter définitivement la liste des dix projets prioritaires, parmi lesquels figureraient au moins trois lignes ferroviaires à grande vitesse (Paris-Strasbourg-Berlin, Madrid-Barcelone-Perpignan, Londres-Paris- Bruxelles-Cologne-Amsterdam).

page 17

Un autre Michel-Ange

La fin de la restauration de la chapelle Sixtine offre aux visiteurs une nouvelle vision, saisissante, du « Jugement dernier »

ROME

de notre envoyé spécial

Etrange spectacle : un vernissage au Vatican. Quatre cent cinquante-trois ans après l'achèvement de l'œuvre, quelques jours après la fin d'une restauration de quatre années, le *Jugement dernier* de Michel-Ange a été enfin dévoilé, en grande pompe et à grands frais, vendredi 8 avril. Il faut y être, il faut l'avoir vu, le premier jour, le plus tôt possible, à midi, et pour y être, pour le voir et être vu, un cortège disparate s'accumule dès onze heures sous la colonnade, entre des barrières blanches façon champ de course normand.

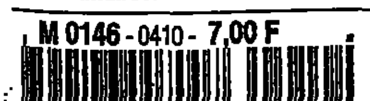
Il y a là, invités du Vatican, des conservateurs de toutes les capitales, Vienne et Paris, New-York et Londres, des historiens d'art de toutes les universités italiennes, un contingent de restaurateurs et d'experts que l'on se montre en murmurant – celui-ci est le spécialiste de Mantegna, celui-là règne sur Pierre de Cortone, tel autre sur Masaccio – et des journalistes ; il y a là aussi des cornettes grises et des soutanes noires, des abbés, des éminences, des nonnes et, mêlées à cette foule ecclésiastique, quelques belles Romaines et beaucoup de Romaines qui furent belles et demeurent nobles, respectées et bruyantes. La procession défile, d'escalier en escalier, entre les gardes pontificaux en pyjama rayé jaune, rouge et bleu, coiffés de leur béret de chasseur alpin.

La procession, un millier d'âmes échauffées, avance vers la chapelle. Elle n'a qu'une idée en tête : apercevoir, sans les échafaudages et les toiles qui l'ont masqué si longtemps, *le Jugement dernier* tel qu'en lui-même enfin le nettoyage l'a changé. La procession frémit et atteint la galerie où s'ouvre la porte du saint des saints. Porte fermée, gardes inexorables : il faut aller ailleurs, dans une autre galerie, interminable et dorée, pour les discours, pour ce qui est annoncé comme une conférence de presse et se révèle bientôt une distribution des prix.

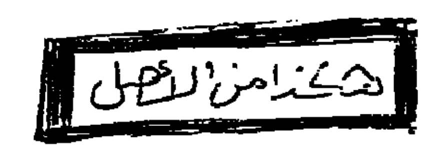
Parle d'abord au nom du Vatican le marquis don Guilio Sacchetti, qui remercie Yosoji Kobayashi, président de la NTV – chaîne de télévision japonaise – d'avoir été un mécène constant et généreux. Monsieur Kobayashi lui répond en japonais que l'entreprise fut en effet considérable, ne dit pas qu'elle a coûté à sa société plus de 20 millions de dollars, se déclare convaincu d'avoir agi dans l'intérêt de l'humanité entière et remercie le personnel du Vatican. L'assistance applaudit courtoisement. Lui succède le porfesseur Carlo Pietrangeli qui, lui, remercie pompeusement tout le monde, des restaurateurs et des scientifiques jusqu'à l'entreprise qui a fourni la moquette absorbe-poussière qui défendra désormais les fresques contre les miasmes.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite page 15



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 200 PTE; Sénégal, 550 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Il y a quatre-vingt-dix ans

L'Entente cordiale

par Laurent Zecchini

« FRANCE, *exquise ennemie* » : avec le recul du temps, c'est davantage cette formule de sir Philip Sidney, poète contemporain de Shakespeare, dont il faudrait se souvenir, pour résumer la nature des relations historiques entre la France et la Grande-Bretagne. Mais l'Histoire a voulu en retenir une autre, peut-être pour faire profession de foi d'optimisme : l'« Entente cordiale ». Appliquée à des ennemis héréditaires, l'expression ne s'énonce pas sans une trace d'ironie, tant elle ne peut faire référence qu'à une parenthèse historique, une sorte de lune de miel entre deux peuples indissolublement liés par les guerres, mais aussi, il est vrai, par les alliances et les mariages royaux.

Dans le contexte du grand chambardement de l'Europe, ce fut la ténacité de quelques hommes qui poussa, le 8 avril 1904, la France et la Grande-Bretagne à opérer un rapprochement décisif, à signer une série d'accords qui effaçaient les contentieux coloniaux. Mais rendons d'abord à Guizot ce qui lui appartient : c'est lui, en effet, ancien ambassadeur à Londres, chef du Parti de la résistance sous la monarchie de Juillet, devenu président du conseil, qui fut l'inventeur, sinon du concept, du moins de la formule de l'Entente cordiale. Depuis, l'expression est demeurée.

Aucun doute sur ce point : le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Entente cordiale ne pouvait mieux tomber, au moment où ce si vieux rêve du tunnel sous la Manche se concrétise, au moment aussi où l'on va célébrer, en juin prochain, l'anniversaire de la plus éclatante manifestation de la solidarité franco-britannique qui fût, celle qui se déroula, il y a cinquante ans, sur les plages de Normandie. Et si l'Entente cordiale prenait aujourd'hui une signification durable, à l'heure d'une Europe en mouvement ? On pourrait en accepter l'augure, en écoutant Malcom Rifkind, le ministre britannique de la défense, qui, il y a peu, déclarait : *« Je ne peux envisager aucune menace contre la France qui ne soit considérée comme une menace contre le Royaume-Uni, et vice versa. »*

Evidemment, c'est un état d'esprit bien différent qui régnait à la fin du siècle dernier. Français et Anglais ont alors toutes les raisons de croire que leurs vieilles haines sont appelées à perdurer. L'effondrement de l'empire napoléonien n'est pas si loin dans la mémoire collective, et l'Angleterre, de façon incontestable depuis 1815, règne sur toutes les mers du globe, tout en se préparant à devenir la première puissance économique d'Europe.

Fachoda et la guerre du Transvaal

Mais le rayonnement de l'empire, qui est peu à peu devenu une véritable passion nationale, demande d'autres conquêtes, et la France, dans cette boulimie d'expansion coloniale, n'est pas en reste. Dans ces années où le monde change si rapidement, deux épisodes – Fachoda et la guerre du Transvaal – méritent d'être relevés, car ils expliquent bien sur quel terreau politico-diplomatique l'Entente cordiale a pris naissance. En Afrique, les expéditions françaises annexent d'immenses territoires, en rivalisant avec les intérêts britanniques. Ainsi, en Egypte, la France n'entend pas s'effacer devant la suprématie de la Grande-Bretagne, laquelle veut assurer son contrôle sur le canal de Suez, et les Anglais font tout pour contrecarrer les visées françaises au Maroc.

Une course de vitesse s'engage dans la région du Haut-Nil, les Français espérant damer le pion aux Britanniques en faisant remonter des troupes par le Soudan. Telle est la mission du commandant Marchand, dont la colonne, en juillet 1898, rencontre l'armée du général Kitchener, à Fachoda. Pendant quelques jours, la confrontation menace de tourner à l'engagement armé généralisé. En France, le ministre des affaires étrangères, Théophile Delcassé, mesure le danger, et aussi la disproportion des forces en présence, qui avantage les Britanniques. L'épisode se solde par un recul de la colonne Marchand. Cette décision, qui, sur le moment, est ressentie comme une humiliation nationale, se révélera un acte de sagesse politique.



Le président de la République, Emile Loubet (à gauche), accueille le roi Edouard VII sur le quai de la gare de l'avenue du Bois-de-Boulogne lors de la visite officielle à Paris du souverain britannique en mai 1903.

Pourtant, quand, l'année suivante, la Grande-Bretagne se lance dans la conquête des Républiques du Transvaal et d'Orange, en Afrique australe, se heurtant à la farouche résistance des Boers, les sentiments antibritanniques, en France, atteignent un paroxysme. Cet épisode-là est déterminant : pour la première fois depuis longtemps, l'orgueilleux empire britannique piétine et s'enlise. Lorsque la paix est signée, en 1902, Londres a pris la mesure des limites de sa force militaire, et plus encore des inimitiés que lui vaut, dans le monde entier, sa diplomatie musclée.

Car la situation en Europe n'autorise plus le « splendide isolement ». En 1882, une alliance avait été conclue entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Cette *Triplice* est d'autant plus dangereuse que le Kaiser Guillaume II s'est doté d'une marine menaçante, potentiellement capable de rivaliser avec la Royal Navy. En France, l'opinion publique n'a pas oublié la perte de l'Alsace-Lorraine, résultat de la guerre de 1870, et son regard reste fixé sur la « ligne bleue des Vosges ». C'est donc un sentiment mêlé d'appréhension devant le nouveau « danger allemand » et de volonté de revanche – donc d'alliance avec une autre puissance – qui prévaut à Paris : depuis longtemps, Clemenceau pousse à une entente avec la Grande-Bretagne.

Les Britanniques hésitent : une partie de l'élite intellectuelle et politique penche en faveur de l'Allemagne, mais les sentiments anti-allemands de l'opinion publique et de la presse – plus forts encore que la rancœur contre les *froggies* – l'emporteront. Dès 1901, Berlin cherchera à intégrer la Grande-Bretagne dans une quadruple alliance européenne, sans pour autant renoncer à sa puissance navale. Londres, dont la priorité est la pérennité de sa suprématie sur les mers, ne peut s'y résoudre, tout comme elle ne peut envisager de se rapprocher de la Russie, autre puissance impérialiste qui tente de lui tailler des croupières en Asie centrale. Force est donc de regarder du côté de la France.

La trame de l'Entente cordiale est ainsi formée, en dépit des réticences nationales. La France, notamment, n'a pas oublié Fachoda, et les journaux satiriques se déchaînent contre la « perfide Albion ». Une poignée d'hommes inspirés va cependant réussir à créer les conditions d'un nouveau dialogue franco-britannique. Côté français, Delcassé est toujours à la tête de la diplomatie. A Londres, il s'appuie sur un diplomate de talent, Paul Cambon, ambassadeur de France près la cour de Saint-James. Celui-ci aura pour interlocuteur le marquis de Lansdowne (d'origine partiellement française), secrétaire au Foreign Office, soutenu par le premier ministre Arthur Balfour. Grâce à ces hommes, tous « ouvriers » de l'Entente cordiale, les choses vont lentement bouger. Pourtant, malgré une bonne volonté réciproque, il manque un élément à cette alchimie franco-britannique.

C'est le nouveau souverain, Edouard VII, monté sur le trône en 1901, qui va l'apporter. Curieuse ironie de l'Histoire : écarté du pouvoir par sa mère, la reine Victoria, en raison de sa légèreté, il avait mené jusque-là une vie joyeuse, devenant l'une des personnalités les plus fameuses du Paris de la Belle Epoque. C'est cet amour de la France qui va permettre au roi d'instiller cette indispensable « cordialité » dans les relations entre Paris et Londres. Artisan charmeur d'une nouvelle francophilie britannique, il fera un voyage officiel dans la capitale française, en mai 1903, qui se transforme en conquête des cœurs et des esprits. Dès le mois suivant, le président Loubet lui rendra la politesse en traversant la Manche.

Une série d'accords régionaux ?

Au fil des négociations, les contentieux sont aplanis, si bien que l'Entente cordiale est officiellement célébrée, le 8 avril 1904, sous la forme de trois conventions bilatérales. Celles-ci entérinent le règlement de plusieurs différends coloniaux et établissent un partage d'influences. L'accord le plus important concerne l'Afrique : l'Angleterre laisse à la France le soin de poursuivre sa politique au Maroc (à l'exception de Tanger, qui fait face à Gibraltar), en échange d'une même liberté d'action pour les Britanniques en Egypte. La frontière entre le Niger et le Tchad est, d'autre part, rectifiée. En Asie, au Siam, deux zones d'influence sont délimitées, tandis qu'un accord régit l'administration commune des Nouvelles-Hébrides. A Terre-Neuve enfin, la France renonce au privilège de pêche qu'elle possédait depuis le traité d'Utrecht, et obtient en échange la souveraineté sur les îles de Los, en Guinée.

Accords régionaux sur des poussières d'empires ? Voire. Cet arrangement diplomatique est certes limité dans son champ d'application, mais il est fécond d'une alliance que chaque gouvernement veut solide et qui signifie aussi un renversement du rapport de forces en Europe. Le gouvernement allemand, quant à lui, ne s'y trompe pas, qui voit dans cette alliance une menace. Par ses provocations, il va d'ailleurs donner à l'Entente cordiale une substance qu'elle n'a pas *a priori*.

Le défi naval du Kaiser va souder Paris et Londres, comme on va le voir à l'occasion de la conférence d'Algésiras, en 1906 : la Grande-Bretagne soutient le point de vue français contre les prétentions allemandes, permettant à la France d'obtenir des droits spéciaux au Maroc. Pourtant, en dépit de l'élargissement de cette alliance à la Russie, pour former la Triple Entente, la Grande-Bretagne reste parfois sur son quant-à-soi, du moins en Europe. Cette hésitation « historique » contribue à pousser le gouvernement de Berlin à s'enhardir davantage, tablant sur la neutralité anglaise. L'entrée des troupes allemandes en Belgique fera cependant tout basculer. Le premier conflit mondial manifestera ainsi avec éclat la solidarité née de l'Entente cordiale.

Mais l'après-guerre ne confirmera pas cette période exemplaire. Le traité de Versailles, en 1919, fournit l'occasion aux rivalités franco-britanniques de refaire surface. A une époque plus récente, l'Angleterre retrouva son vieux démon de la tentation de l'isolement, notamment face à la construction européenne. La France, de son côté, mettra l'accent sur la réconciliation franco-allemande, qui deviendra l'axe diplomatique prioritaire de Paris et de Bonn. L'Entente cordiale, au bout du compte, aura constitué un moment privilégié pour deux vieilles nations européennes, éternelles sœurs-ennemies devant l'Histoire.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Profils parallèles

LE POUVOIR ET LA RIGUEUR
Pierre Mendès France
François Mitterrand
de Raymond Krakovitch.
Publisud, 350 p., 148 F.

MITTERRAND PAR MITTERRAND
de Roger Gouze.
Le Cherche-Midi, 176 p., 96 F.

NOMBREUX furent les collaborateurs et partisans de Pierre Mendès France – Pierre Bérégovoy et Charles Hernu, par exemple – qui se retrouvèrent autour de François Mitterrand, bien avant que celui-ci accède au pouvoir et quand cette éventualité paraissait peu crédible. Il y avait, à l'évidence, un lien, une voie de passage entre le *« mendésisme »* triomphant de 1954 et le *« mitterrandisme »* consacré de 1981 ; des différences aussi, ne serait-ce que dans la capacité de ces deux courants à se maintenir au pouvoir.

Parmi ceux qui, d'un leader à l'autre, d'une République à l'autre, ont accompagné la gauche française, dans son acception la plus large, l'un d'eux, Raymond Krakovitch, expert-comptable, commissaire aux comptes, radical mendésiste en 1955, conventionnel (c'est-à-dire membre de la Convention des institutions républicaines) puis socialiste, dans le sillage de François Mitterrand, s'est lancé dans une comparaison systématique des deux aventures politiques auxquelles il a successivement adhéré.

Son livre retrace, en parallèle, les itinéraires de Pierre Mendès France et de François Mitterrand : les origines, les milieux familiaux, les formations de jeunesse, l'expérience de la guerre, les rapports, dès cette époque, avec de Gaulle, les voies d'accès à la carrière politique, leurs rôles sous la IVe République, leurs attitudes devant le déclenchement de la guerre d'Algérie, leurs positions sur la manière dont de Gaulle est revenu au pouvoir en 1958 et sur la Constitution de la Ve République, leur participation à la reconstruction de la gauche, leurs façons d'appréhender les grands problèmes auxquels ils ont été confrontés, leurs caractères, leurs liens avec leurs proches. Tout y passe, car l'auteur a balayé large dans une démarche empreinte de sympathie et d'admiration à l'égard des deux modèles, sans exclure l'appréciation critique.

La comparaison n'est pas nouvelle car elle a toujours été tentante, au risque de s'en tenir à des clichés faciles et réducteurs, dont François Mitterrand a eu plus à se plaindre que Pierre Mendès France. D'un côté, l'homme d'Etat, tout entier fait de rigueur et y sacrifiant sa carrière, de l'autre, un politicien habile, prompt à rebondir, habité par la seule ambition du pouvoir. Raymond Krakovitch ne tombe pas dans ce travers. Les hommes et les choses ne sont pas, on s'en doute, si simples. Si l'auteur conserve de la tendresse pour son premier héros, il a le souci de comprendre et d'éclairer la complexité du second.

L'exercice n'apporte pas de révélations particulières mais il montre que les deux hommes, avec la différence des cursus et le décalage des âges, se sont retrouvés en plusieurs circonstances essentielles : la Résistance, l'évolution de l'empire colonial, les défenses des valeurs républicaines lorsqu'elles ont paru menacées, la remise à flot de la gauche. Ils se séparaient sur les méthodes et les moyens, ils étaient rivaux, ce qui les conduisait à garder entre eux une certaine distance. Selon l'auteur, ils correspondent à deux types d'action politique. Pierre Mendès France et François Mitterrand ont voulu gouverner, dans le cadre du régime républicain : l'un a cherché à accéder au pouvoir en s'appuyant sur les vertus et l'acceptation raisonnée d'un programme fondé sur les exigences de l'heure, l'autre en rassemblant autour de lui et de valeurs symboles des forces sociales dispersées. La pédagogie et le contrat, d'un côté, la stratégie unitaire et le rêve, de l'autre. La lutte contre le temps et l'art de l'utiliser dans sa durée. *« L'un a su convaincre, l'autre a su conduire »*, constate Raymond Krakovitch, en ajoutant que chacun a fortement marqué le demi-siècle et que tous deux prendront place dans l'Histoire, avec leurs qualités et leurs faiblesses. On peut toujours s'interroger sur ce qu'ils auraient réalisé en conjuguant leurs talents, mais c'eût été une autre histoire.

Pierre Mendès France avait su se donner une stature d'économiste, tandis que François Mitterrand s'est partagé entre son goût pour l'action et son attirance pour la littérature. Roger Gouze, qui, pour être son beau-frère, le connaît bien, s'emploie à illustrer cette seconde dimension du personnage. Seconde, parce que l'engagement dans l'action a commandé sa vie. Dans son *Mitterrand par Mitterrand*, Roger Gouze cite une réplique de son parent qui aurait pu nourrir la comparaison avec Mendès France : *« On ne peut pas passer son temps à dire qu'on connaît le remède mais qu'on renonce à l'appliquer. »*

L'auteur fonde son étude sur ce que l'actuel président de la République a dit ou écrit de lui-même, ainsi que sur des anecdotes et échanges dont il a été le témoin familial. Cela lui permet de situer le politique et l'écrivain par rapport à des modèles célèbres : un rassembleur de la gauche plus qu'un socialiste, plus proche de Léon Blum que de Marx, un styliste qui se cherche entre Chateaubriand et Pascal. Cela lui permet encore de repérer les thèmes de prédilection de François Mitterrand, d'analyser son style, d'illustrer son humour, son goût des portraits et d'identifier les éléments d'un autoportrait : goût du secret, laconisme, une certaine distance, la capacité de savoir attendre, celle de savoir se retirer pour mieux se protéger, la fidélité aux siens et à ses amis.

Il cultive l'amitié, observe Roger Gouze, mais pas jusqu'à l'intimité ; il n'aime pas la critique et ne supporte pas d'être pris en défaut, preuves d'une vulnérabilité persistante sous la maîtrise du personnage. On sent bien que le regard porté sur *Mitterrand par Mitterrand* est celui d'un observateur familier et bienveillant mais, précisément, c'est cette proximité respectueuse qui le différencie de tous ceux qu'attire immanquablement un homme public, c'est-à-dire aussi connu que méconnu.

AFRIQUE

RWANDA

Des parachutistes français prennent position sur l'aéroport de Kigali

Des parachutistes français sont arrivés, samedi 9 avril, sur l'aéroport de Kigali, dans la perspective d'une éventuelle évacuation des ressortissants français. La capitale rwandaise est plongée dans le chaos depuis la mort du président Habyarimana et la situation risque de s'aggraver, les rebelles tutsis menaçant d'intervenir.

Quelque 190 militaires français, des parachutistes du 3e régiment parachutiste d'infanterie de marine, en provenance du Centrafrique, ont été déployés, samedi 9 avril, à l'aube, sur l'aéroport de Kigali, afin d'assurer l'évacuation éventuelle des 600 ressortissants français vivant au Rwanda. Cinq avions de transport Transall se sont posés, sans difficultés, sur l'aéroport, contrôlé par l'armée gouvernementale rwandaise, en présence de «casques bleus» belges. Ces derniers ont ensuite quitté les lieux.

La Belgique a également commencé à envoyer des parachutistes, samedi matin, en vue d'une éventuelle évacuation de ses 1 500 ressortissants, mais ceux-ci ne devaient, semble-t-il, pas se poser à Kigali. Environ 200 «marines» américains devaient aussi arriver, samedi matin à Kigali, dans la perspective d'une opération conjointe franco-américaine.

La violence qui sévit dans la capitale rwandaise depuis la mort, mercredi soir, du président Juvénal Habyarimana et de son homologue burundais Cyprien Ntaryamira, a *«sans doute fait, non pas des centaines, mais des milliers de morts»*, à Kigali, selon le délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur place, Philippe Gaillard. Ce dernier a précisé qu'il y avait, vendredi, 400 cadavres à la morgue de l'hôpital de Kigali et devant le bâtiment.

Les victimes sont des civils, hommes et femmes, ainsi que des militaires, tuées par balles, à l'arme blanche ou même lapidées. D'après plusieurs témoignages, la plupart d'entre elles sont tutsies. A l'exception du CICR qui compte 25 expatriés sur place, les organisations humanitaires ont décidé d'évacuer leur personnel, considérant qu'*«aucune action médicale ne peut être envisagée dans le chaos qui règne»*.

La nuit de vendredi à samedi a été beaucoup plus calme que les deux précédentes, bien que des tirs sporadiques à l'arme légère étaient entendus samedi matin, alors que la radio nationale annonçait la formation d'un gouvernement intérimaire de crise. Le président en exercice du Conseil de sécurité de l'ONU, le Néo-Zélandais Colin Keating, a annoncé à New-York que les factions rwandaises avaient conclu un cessez-le-feu, suite aux efforts *«très actifs»* de médiation du représentant spécial de l'ONU, le Camerounais Jacques-Roger Booh Booh.

Les rebelles tutsis menacent

Un gouvernement intérimaire a été formé dans la nuit : le nouveau président est l'ancien président de l'Assemblée nationale, Théodore Sindikubwabo, membre du parti du président Habyarimana (le Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement, MRND) ; les cinq ministres désignés sont issus des trois partis qui composaient le précédent gouvernement – un du Mouvement démocrate républicain (MDR), trois du Parti social démocratique (PSD) et un du Parti libéral (PL) ; le premier ministre est Jean Kambada, membre du MDR, le principal parti d'opposition, dont était issu le premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, assassinée jeudi, ainsi que dix «casques bleus» belges qui couvraient sa fuite [et non pas qui se rendaient à l'aéroport, comme indiqué par erreur dans nos éditions du 9 avril].

Notre correspondant, Jean Hélène, nous signale, depuis Butaré, dans le sud du pays, que ce gouvernement est composé de personnalités opposées aux accords de paix d'Arusha, qui prévoyaient l'intégration de Tutsis dans le gouvernement et au Parlement. Il nous indique également que – probablement en réaction à la formation de ce gouvernement – la radio du Front patriotique rwandais (FPR, tutsi), Radio Muhabura, a diffusé samedi matin une déclaration de guerre, par la voix du général Paul Kagamé, le commandant des forces du FPR, depuis Mulundi, dans le nord du pays, où est situé le quartier général de la rébellion tutsie. Selon un diplomate occidental, une intervention du FPR (dont les forces comptent quelque 20 000 hommes, contre 30 000 pour l'armée rwandaise) ferait *«basculer à nouveau le pays dans la guerre civile»*.

Pour sa part, l'armée rwandaise semble ne pas s'être engagée jusqu'à présent dans les combats aux côtés de la garde présidentielle. Elle a fait lire un communiqué sur les ondes de la radio nationale, appelant la population à la soutenir dans sa lutte contre les *«malfaiteurs»*. Selon elle, les exactions sont le fait de soldats en colère après la mort du chef de l'Etat. *«Les forces armées ne peuvent tolérer pareille conduite criminelle et honteuse»*, a-t-elle prévenu.

Une cinquantaine de responsables rwandais, hauts fonctionnaires et ministres, se sont réfugiés avec leurs familles à l'ambassade de France à Kigali, et deux cents autres dans la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis. Notre correspondant nous indique que 42 expatriés ont été évacués vendredi par la route de la région de Butaré vers Bujumbura et que les camions qui assuraient la distribution de vivres dans les camps de réfugiés, dans le sud du pays, sont également partis vers le Burundi. Plus aucune distribution de vivres n'est donc assurée auprès des 340 000 Burundais réfugiés dans ces camps.

Enfin, le ministère français de la défense n'avait pas confirmé, samedi matin, la mort d'un sous-officier français et de sa femme, à Kigali, annoncée par Radio France Internationale. *«Nous pensons que cette mort est probable mais nous n'en avons pas la certitude, tant que nous ne sommes pas allés voir sur place»*, a-t-on indiqué au ministère. *(AFP, Reuter.)*

L'ONU mesure son impuissance

WASHINGTON
de notre correspondante

Une fois de plus, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est retrouvé confronté, vendredi 8 avril, au drame de l'inadéquation des moyens des forces de l'ONU par rapport à la gravité d'une situation. Les règles d'engagement des «casques bleus» au Rwanda – ne tirer qu'en cas d'autodéfense – ne leur ont pas permis, jeudi, d'aller secourir le premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, qui s'était réfugiée dans les locaux du PNUD (Programe des Nations unies pour le développement), et qui a été assassinée, de même que dix soldats belges de l'ONU.

Alors que Kigali était à feu et à sang, le Conseil de sécurité, à New-York, se demandait comment s'y prendre pour assurer l'évacuation des étrangers et du personnel de l'ONU. Le commandant des forces de l'ONU au Rwanda (2 519 hommes, représentant 23 pays), le général canadien Roméo Dallaire, a fait savoir que ni le mandat ni les règles d'engagement actuels de ses troupes ne lui permettaient d'envisager de procéder à une évacuation, à moins qu'on ne lui fournisse deux ou trois bataillons supplémentaires, c'est-à dire plus de 1 500 hommes.

Le mandat de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), tel qu'il a été fixé par la résolution 872 du 5 octobre 1993, est de faire respecter le cessez-le-feu établi par les accords de paix d'août 1993, et de *«contribuer à assurer la sécurité de Kigali»*. Une interprétation large de cette dernière disposition, a suggéré le représentant américain, permettrait d'envisager une évacuation, tandis que le représentant pakistanais proposait de modifier les règles d'engagement, selon une source diplomatique. Il est vrai que les Pakistanais, dont une trentaine de «casques bleus» ont été massacrés en Somalie en juin 1993, ont quelque raison d'être échaudés par ce genre de missions. Le Conseil de sécurité n'a pas pris de décision vendredi et devait poursuivre ses consultations samedi.

En réalité, le traumatisme du fiasco somalien, encore présent dans les esprits, freinait toute décision sur l'envoi éventuel de renforts de «casques bleus» – décision qui relève du Conseil de sécurité. Il semble qu'on se dirige plutôt vers une évacuation décidée unilatéralement par les Etats qui ont au Rwanda d'importantes communautés de ressortissants. Pour Boutros Boutros-Ghali, qui s'était personnellement impliqué en faveur d'un plus grand engagement de l'ONU en Afrique, le bilan est plutôt sombre, qu'il s'agisse du Libéria, de l'Angola, de la Somalie ou, aujourd'hui, du Rwanda.

SYLVIE KAUFMANN

AFRIQUE DU SUD

Echec du «sommet de la dernière chance» entre l'ANC et l'Inkatha

Le sommet réunissant, vendredi 8 avril, au milieu du parc Kruger, au Transvaal, le président Frederik De Klerk, le président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, le roi des Zoulous, Goodwill Zwelethini, et le chef de l'Inkatha, Mangosuthu Buthelezi, s'est terminé sans autre résultat que la formation d'un groupe de travail devant rapidement étudier diverses propositions pour l'établissement d'un royaume du Kwazulu. Les participants ont été «unanimes» à dénoncer la violence qui sévit au Natal, appelant leurs partisans à cesser de s'entretuer. Mais le piètre bilan de la réunion fait douter que cet appel puisse être entendu.

EN REVANCHE, SI VOUS NOUS LAISSEZ GAGNER...
PANCHO

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Si Canossa ne se trouvait en Italie, il serait au Transvaal, là où, vendredi, Mangosuthu Buthelezi, flanqué de son neveu, le roi Goodwill Zwelethini, ont tenté d'attirer MM. Mandela et De Klerk, en leur demandant de céder à toutes leurs demandes et, notamment, de renoncer aux élections qui doivent avoir lieu à la fin du mois.

Décidé à la hâte après les sanglants affrontements du 28 mars, à Johannesburg, ce sommet «de la dernière chance» avait pour objectif de tenter de surmonter les divergences qui opposent l'ANC à l'Inkatha. Personne n'en attendait de miracle, mais personne non plus ne pensait que les exigences de l'Inkatha seraient aussi brutales et, pour tout dire, inacceptables.

Très vite, il a fallu se rendre à l'évidence. Dès le matin, au cours d'une rencontre en tête à tête avec Nelson Mandela, le roi des Zoulous a entrepris la lecture d'un long pensum où au milieu de vifs reproches adressés à ceux qui ne reconnaissent ni son rang ni son droit à vivre sur l'argent du contribuable, il exigeait, pêle-mêle, la reconnaissance de sa souveraineté sur le Natal, le maintien de son pouvoir traditionnel sur les terres, le rejet des élections et l'abandon de la future Constitution. Faute de quoi, ajoutait-il, *«les Zoulous se défendraient par tous les moyens possibles»*.

Quelques heures plus tard, M. Buthelezi reprenait les mêmes thèmes, y ajoutant quelques amendements qui en alourdissaient encore le prix.

Larges divergences

Outre le renvoi *sine die* des élections, le chef de l'Inkatha exigeait la levée de l'état d'urgence instauré le 31 mars au Natal, la protection constitutionnelle de la monarchie, l'extension des pouvoirs provinciaux et l'incorporation, au sein de la Constitution sud-africaine, de celle du Kwazulu, rédigée en 1992. Un texte taillé sur mesure par l'Inkatha, et qui n'a fait l'objet d'aucune ratification populaire.

Autant dire que M. Buthelezi n'est pas près de faire campagne. Il est en effet exclu que MM. De Klerk et Mandela acceptent le report des élections, tout comme, en dépit du respect qu'ils lui montrent, ils ne sont pas prêts à concéder au roi les pouvoirs qu'il réclame. Prudemment, le communiqué final se contente d'évoquer les sujets qui ont été abordés, ne reconnaissant comme seul résultat que la création d'un groupe de travail qui examinera d'éventuels amendements constitutionnels propres à satisfaire le monarque.

Une nouvelle réunion est prévue *«la semaine prochaine»*, mais on peut douter qu'elle puisse avoir davantage d'effet. Les divergences sont en effet bien délimitées et les positions paraissent maintenant inconciliables. A trois semaines des élections, le temps fait défaut aux négociateurs. Quoi qu'ils fassent, il paraît désormais impossible que les électeurs du Kwazulu puissent voter, empêchés qu'ils seront par le climat d'intimidation, voire de terreur, que font régner les commandos de l'Inkatha.

L'état d'urgence n'a pas, jusqu'à présent, fondamentalement changé la situation. En une semaine, quelque cent trente personnes sont mortes au Natal, dans des affrontements que l'armée n'a pas réussi à empêcher. Les responsables de l'ANC estiment qu'il faudrait envoyer plus de troupes, ce qui ne peut se faire sans le rappel de réservistes, mesure qui semble se heurter à quelques difficultés pratiques, et encore plus politiques.

GEORGES MARION

ALGÉRIE

Les partisans du dialogue avec les islamistes se préparent à manifester

Dix-huit associations et syndicats ont lancé, vendredi 8 avril, à Alger, un appel à une manifestation en faveur du *«dialogue»* et de la *«réconciliation nationale»*, le 8 mai. Parmi ces organisations, figurent l'association Al Irchad oua Al Islah (Orientation et réforme), proche du parti islamiste Hamas, et l'Union nationale de la jeunesse algérienne (UNJA), émanation de l'ancien parti unique FLN.

Cette initiative vise vraisemblablement à répondre à l'importante manifestation du 22 mars dernier au cours de laquelle des dizaines de milliers de personnes, dont une majorité de femmes, avaient défilé à Alger, pour dénoncer le terrorisme et les tentatives de *«dialogue»* entre le pouvoir et certains dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS). D'autres manifestations pourraient avoir lieu, avant le 8 mai, notamment en Kabylie, le 20 avril, à l'occasion du quatorzième anniversaire des émeutes de Tizi-Ouzou, restées dans les mémoires sous le nom de «Printemps berbère».

Ce réveil de la rue survient dans un climat de tension et de violence accrues. Deux syndicalistes, membres de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Belaïd Meziane et Ali Laabane, ont été assassinés, le premier jeudi, à Alger, et le second, samedi, à Saïda (dans le sud-ouest). Par ailleurs, un policier et une jeune femme, âgée de vingt-quatre ans, ont aussi été tués en fin de semaine. La jeune femme a été abattue d'une balle dans la tête, en descendant d'un bus dans un fief islamiste de l'est d'Alger. Selon le quotidien francophone *El Watan*, elle aurait été ainsi *«punie»* pour être montée dans le bus, ce que les islamistes «interdisent» aux femmes lorsqu'il n'existe pas de séparation entre les voyageurs des deux sexes.

Par ailleurs, dans un entretien publié, jeudi, par *El Watan*, le ministre de l'économie, Mourad Benachenhou, a assuré que le Fonds monétaire international (FMI) devrait, en cas d'accord, apporter une *«contribution assez importante»* au financement des importations algériennes – dépassant, selon lui, les 800 millions de dollars du crédit déjà annoncé (*le Monde* du 5 avril). En outre, a-t-il poursuivi, *«nous attendons 175 millions de dollars de la Banque mondiale, 150 millions de dollars de l'Eximbank et 180 millions de dollars de la part de l'Union européenne»*. Celle-ci serait prête à négocier un second prêt pour soutenir la balance des paiements, tandis que la France *«s'est engagée à élever sa contribution financière aux échanges commerciaux (...) à plus de 6 milliards de francs, après la signature de l'accord avec le FMI»*, a encore indiqué M. Benachenhou.

Selon *El Watan*, l'accord sera paraphé dans *«les tout prochains jours»*. Les négociations achoppaient jusque-là sur l'ampleur de la dévaluation du dinar. Selon le quotidien *Liberté*, un compromis aurait été trouvé, Alger prévoyant une dévaluation *«de 38 % avant le 20 avril»*. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

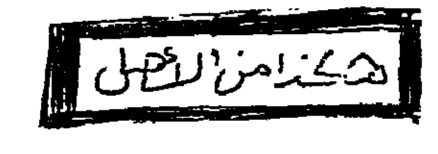
ANGOLA : combats meurtriers à Soyo. – Au moins deux mille personnes, civils et militaires, auraient trouvé la mort depuis le début de l'offensive aérienne gouvernementale sur la base pétrolière de Soyo, a-t-on appris, vendredi 8 avril, dans l'enclave de Cabinda, de sources indépendantes concordantes. Selon plusieurs témoignages parvenus à Cabinda, où se sont réfugiés de nombreux habitants de Soyo, les forces gouvernementales angolaises ont commencé à bombarder à la mi-mars les positions de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), qui contrôle Soyo depuis plus d'un an. – *(AFP.)*

GABON : renvoi à Paris d'un enquêteur de Reporters sans frontières. – Un journaliste français, Yves Jaumain, responsable du département Afrique de Reporters sans frontières, a été interpellé par la police, jeudi 7 avril, à Libreville, avant d'être mis dans un avion à destination de Paris, a-t-on appris de sources concordantes. Il enquêtait sur le sort de Vécka Brice Nang, un journaliste travaillant pour une radio d'opposition gabonaise, détenu depuis le 24 février. – *(AFP.)*

ISRAËL : arrestation de quatre réfugiés irakiens. – Quatre Irakiens, qui s'étaient infiltrés en Israël dans la région de Hamat Gader (nord), à partir de la Jordanie, ont été arrêtés vendredi 8 avril par l'armée. Les quatre hommes, qui ont demandé l'asile politique, étaient sans arme et se sont rendus à une patrouille sans que les soldats ouvrent le feu. Selon l'armée, une dizaine d'Irakiens, venus de Jordanie, se sont introduits en Israël depuis deux ans ; tous ont demandé l'asile ou l'autorisation de se rendre dans un autre pays. – *(AFP.)*

Un dirigeant religieux iranien félicite l'auteur de l'attentat d'Afula. – L'ayatollah iranien Ahmad Janati, un des chefs de file du courant religieux ultraconservateur, a rendu hommage, vendredi 8 avril, à l'auteur de l'attentat à la voiture piégée qui a fait sept victimes et une cinquantaine de blessés, mercredi 6 avril, à Afula, dans le nord d'Israël. *«Nous sommes satisfaits de ce que tu as fait, toi, jeune Palestinien, qui as réalisé cette opération-suicide»*, a déclaré l'ayatollah Janati le vendredi à l'université de Téhéran. – *(AFP.)*

SRI-LANKA : deux poseurs de bombes tués dans une explosion. – Deux hommes qui déposaient une bombe dans un établissement balnéaire de Mount-Lavinia, à Colombo, ont été tués lors de son explosion a annoncé, samedi 9 avril, la police sri-lankaise. – *(AFP.)*



DIPLOMATIE

Le voyage du premier ministre en Chine et la question des droits de l'homme

M. Balladur juge «inacceptable» l'arrestation de dissidents

Suite de la premièrepage

Les deux dissidents arrêtés sont Wang Fucheng, responsable de la section locale de la Fédération chinoise des droits de l'homme, et Bao Ge, membre de la Charte pour la paix, autre organisation informelle de la dissidence. A se demander si les Chinois n'ont pas voulu par avance donner tort au premier ministre français, qui, lors de sa conférence de presse, vendredi soir, avait justifié son attitude sur le dossier des droits de l'homme en expliquant que, *«en la matière, l'efficacité s'accompagne plus volontiers de discrétion que de publicité»*.

Dans son propos liminaire devant les journalistes, M. Balladur avait souligné qu'il avait, avec ses interlocuteurs officiels, *«marqué l'importance que la France, patrie des droits de l'homme, attache au respect des droits de l'homme dans ses relations avec les différents pays du monde»*. Mais il avait ajouté immédiatement qu'*«il faut pour cela tenir compte des traditions de chacun et du rythme de l'évolution propre à chacun»*. Toutefois, il avait précisé que *«le progrès économique et commercial qui tend à unifier de plus en plus le monde s'accompagne également d'une unification intellectuelle et culturelle* (...), *qu'il se crée ainsi de par le monde une sorte de communauté des esprits dont aucun pays ne peut faire totalement abstraction»*.

«Vive la différence!»

Une analyse que n'aurait probablement pas démentie Wu Jianmin, porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, qui, peu après, lors de son propre point de presse, disserta sur les diverses conceptions de la liberté en soulignant que *«s'il n'existait au monde qu'un seul modèle, ce serait bien ennuyeux»* et d'ajouter en français : *«Vive la différence!»*

Tout cela fait-il partie de ces *«désaccords et malentendus»* qui, d'après M. Balladur, *«existent avec tous les pays du monde»*? Peut-être. En tout cas, le premier ministre français veut les surmonter puisqu'il estime que les intérêts de la France et de la Chine *«convergent sur le long terme»*. Il a justifié ces intérêts communs en expliquant que les deux pays sont *«deux grandes puissances»* et que *«leurs relations doivent se situer à un niveau qui corresponde à leur poids dans le monde»*, précisant que, *«en tant que puissance nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité, la France et la Chine ont des responsabilités particulières pour la préservation de la paix et de la sécurité internationale»*.

Il est vrai qu'il s'est entretenu avec son homologue, Li Peng, mais aussi avec le chef de l'Etat, Jiang Zemin, et le vice-premier ministre, Zhu Rongji, notamment du dossier cambodgien – il a dit avoir reçu des assurances sur le bon rétablissement du roi Norodom Sihanouk – et de la situation dans la *«péninsule coréenne»*. Dans un entretien séparé avec Qian Qichen, chef de la diplomatie chinoise, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a exprimé la *«très grande inquiétude de la France devant l'évolution de la situation en Corée du Nord»* du fait du refus de celle-ci d'accepter les inspections internationales de ses installations nucléaires.

«La France attache beaucoup d'importance à cette affaire et elle souhaite qu'un langage aussi ferme que possible soit tenu en ce domaine à la Corée du Nord») a dit M. Juppé, qui a *«évidemment insisté auprès des autorités chinoises»* pour que *«nous puissions les uns et les autres faire passer le message nécessaire à Pyongyang»*. *«Il est évident que Pékin a dans ce domaine une influence particulière»*, a-t-il ajouté. Toutefois, les comptes-rendus chinois des entretiens à ce sujet n'ont pas fait apparaître de modifications de la position de Pékin, qui se refusait jusqu'à présent à exercer des pressions publiques sur son allié.

L'essentiel ce sont les affaires

L'essentiel toutefois, pour M. Balladur, et quoi qu'il en dise, était bien de préparer par ce voyage un retour en force des entreprises françaises sur le marché chinois. Pour concrétiser les espérances que lui ont données ses interlocuteurs, il est décidé, de son côté, à faire le nécessaire pour développer les rapports entre responsables des deux pays, en dehors même de la visite du chef de l'Etat chinois en France, dont il n'a pas voulu préciser la date.

Déjà, le ministre de l'énergie électrique, Shi Dazhen, doit venir à Paris dans les tout prochains jours. Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, qui accompagne le chef du gouvernement, doit retourner en Chine à la tête d'une *«importante délégation de chefs d'entreprise»*, normalement d'ici l'été. La grande commission mixte qui gère les rapports économiques franco-chinois se réunira à Paris dans les prochains mois. Enfin, sans qu'il y ait de calendrier fixe établi, il est prévu que les responsables de la diplomatie se rencontreront régulièrement.

Le premier chantier sera la mise au point d'un nouveau protocole financier qui, s'il est indispensable pour la construction de la deuxième tranche de la centrale nucléaire de Daya-Bay, l'est aussi, a reconnu M. Balladur, pour plusieurs autres grands travaux dont lui ont parlé ses interlocuteurs chinois. Ainsi, les responsables français rêvent de se voir confier la construction d'une ligne TGV Pékin-Shanghaï (plus de 2 000 kilomètres) dont leurs interlocuteurs chinois leur ont dit avoir le projet.

Il ne faut cependant pas s'attendre à des faveurs chinoises en la matière. M. Balladur, au reste, dit ne pas en demander car, assure-t-il, *«nous n'avons rien à redouter de la compétition dès lors qu'elle est parfaitement loyale»*. Le sera-t-elle? La question peut être posée quand on sait que le vice-premier ministre Zhu indiquait au chef du gouvernement français que la restauration de relations complètes entre les deux pays doit faire l'objet d'un *«processus»*. Tout dépend donc de la vitesse à laquelle les dirigeants chinois voudront faire évoluer ce processus.

THIERRY BRÉHIER et FRANCIS DERON

Un précédent : la visite de M. Chaban-Delmas à Moscou en 1980

Les régimes communistes n'ont jamais manifesté une très grande élégance à l'égard de leurs hôtes étrangers. Les arrestations de dissidents chinois pendant le séjour d'Edouard Balladur en Chine rappellent la mésaventure survenue à Jacques Chaban-Delmas à Moscou en 1980. Malgré l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, le président de l'Assemblée nationale avait maintenu une visite de dix jours en URSS. Désinvolture ou provocation? Le 22 janvier, alors que M. Chaban-Delmas s'entretenait avec Leonid Brejnev, le KGB interpellait l'académicien Andreï Sakharov et l'envoyait en exil à Gorki.

Le maire de Bordeaux s'interrogea, consulta l'ambassadeur de France et les journalistes français en poste à Moscou, avant de décider d'interrompre son voyage, au grand mécontentement des chantres officiels de *«l'amitié franco-soviétique»*. *«Ne pouvant ni parler ni me taire, je m'estime personnellement dans l'obligation de regagner la France dans les plus brefs délais»*, déclara-t-il.

Le geste de M. Chaban-Delmas n'eut pas une grande efficacité immédiate – Sakharov resta assigné à résidence pendant plus de cinq ans, et François Mitterrand fut amené à évoquer publiquement son cas en 1984, lors d'un banquet officiel au Kremlin –, mais il fut apprécié par tous ceux qui, à Moscou, luttaient pour les droits de l'homme dans des conditions de plus en plus difficiles, comme un signe de solidarité et de respect.

D. V.

Le PS critique la «discrétion» du premier ministre

Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a dénoncé, vendredi 8 avril, la *«discrétion»* d'Edouard Balladur sur les droits de l'homme en Chine. *«Les événements qui se sont produits depuis l'arrivée de M. Balladur en Chine prennent l'allure d'une véritable provocation, qui se transformerait en camouflet national si le gouvernement persistait dans son silence»*, a déclaré M. Malvy. Le Mouvement des jeunes socialistes a déclaré, de son côté, que le premier ministre *«démontre qu'il n'est rien d'autre qu'un «VRP» de luxe, et certainement pas un homme d'Etat soucieux de la renommée des valeurs incarnées par la République»*. Pour Pervenche Beres, enfin, chargée de la coopération, du développement et de l'action humanitaire au secrétariat national du PS, *«l'arrestation du dissident Wei Jingsheng et la récente condamnation d'un journaliste à quatorze ans de prison, au moment où Edouard Balladur se rend à Pékin, montrent le peu de cas qui sera fait de la question des droits de l'homme au cours de cette visite»*.

«L'histoire de la Chine» de René Grousset rééditée

A l'heure où la Chine est à nouveau sur le devant de l'actualité avec la visite à Pékin de M. Balladur, et alors que ce vieil empire connaît un exceptionnel renouveau économique tout en persévérant dans son traditionnel *«despotisme asiatique»*, il faut se réjouir de la réédition de ce classique qu'est l'*Histoire de la Chine* de René Grousset (éd. Payot). A l'époque des spécialistes «pointus» qui se cantonnent trop souvent dans leur petite sphère, l'exemple de René Grousset, sinologue qui fut également capable de brosser de grandes fresques sur les conquérants mongols de *l'Empire des steppes*, de rédiger des monuments historiques comme l'*Histoire de l'Extrême-Orient* ou l'*Histoire des croisades*, ou de partir *Sur les traces du bouddha*, reste un exemple à méditer. L'*Histoire de la Chine*, qui fait partie d'une série de rééditions de Grousset chez plusieurs éditeurs (Albin Michel, l'Asiathèque, Balland, Desclée de Brouwer, Payot, Perrin, PUF), permet de mieux comprendre l'évolution de la Chine, les ambitions de ses dirigeants, et de «décoder» les multiples informations qui nous arrivent dans tous les domaines de l'ex-empire du Milieu.

P. de B.

▶ *L'Histoire de la Chine* de René Grousset. Editions Payot, 352 pages, 180 F.

La visite en France de Juan Carlos Wasmosy

Le président du Paraguay a été reçu par François Mitterrand

Juan Carlos Wasmosy, président du Paraguay, a été reçu vendredi 8 avril à l'Elysée par François Mitterrand. Il est le premier chef d'Etat paraguayen ainsi reçu officiellement par le président de la République depuis le rétablissement de la démocratie à Asuncion. Ingénieur de formation, devenu milliardaire à la suite de la construction du barrage géant d'Itaipu, M. Wasmosy est avant tout préoccupé par la croissance économique de son pays et minimise volontiers, surtout lorsqu'il est en déplacement à l'étranger, les aspects politiques de sa charge.

La victoire de M. Wasmosy aux élections de mai 1993 avait pourtant été ambiguë. Certes, cet homme d'affaires de cinquante-cinq ans, d'origine hongroise, succédait ainsi, par le seul verdict des urnes, au général Rodriguez, lequel avait mis fin, par le coup d'Etat de 1989, à l'interminable dictature du général Stroessner. Ce dernier, protecteur des nazis réfugiés au Paraguay, avait réussi le tour de force de se maintenir au pouvoir pendant trente-cinq ans. Exilé au Brésil, le général Stroessner est menacé d'extradition pour répondre de ses crimes dans son propre pays.

M. Wasmosy a été élu l'an dernier sous les couleurs du parti Colorado, le même qui avait été la *«machine»* électorale du général Stroessner. Cela oblitère nécessairement le profil que le nouveau chef de l'Etat entend se donner. De passage à Paris pour une seule journée, vendredi 8 avril, M. Wasmosy a accordé un entretien au *Monde*, dans lequel il s'est efforcé de donner la meilleure image possible de lui-même et de son pays.

«Nous sommes en train de construire un Paraguay démocratique, respectueux de la Constitution, où la liberté est totale, aussi bien pour la presse que dans le domaine économique. Nous pratiquons l'ouverture vers une économie sociale de marché. Nous sommes associés à l'Argentine, au Brésil et à l'Uruguay dans le Mercosur (Marché commun du cône sud), *qui compte deux cents millions de consommateurs potentiels, et a déjà abouti à une réduction de 82 % des droits de douane*, explique M. Wasmosy.

Notre pays offre les meilleures conditions possibles aux investisseurs étrangers. Notre économie est complètement assainie. Nous avons pratiquement la dette extérieure la plus basse du monde par habitant et une croissance annuelle de 4 %, malgré une inflation de 20 %».

»A tous ces éléments s'ajoutent une justice indépendante et un Parlement qui est en fait aux mains de l'opposition, bien que notre parti soit le premier en nombre de sièges. C'est une garantie supplémentaire que le gouvernement agit honnêtement. Nous pouvons gouverner de manière démocratique si nous avons des succès économiques. Mais s'il n'y a pas de réussite, c'est plus difficile à atteindre.»

M. Wasmosy a plaidé, lors de son entretien avec M. Mitterrand, la cause de son pays auprès du Club de Paris, lequel doit examiner la renégociation de sa dette, il est vrai minime. Il a rencontré de nombreux industriels français. *«Vous savez, je suis ingénieur, et c'est un peu par hasard que je suis président de la République»*, conclut-il en riant.

DOMINIQUE DHOMBRES

Visite en France du président du Burkina-Faso. – Le président du Burkina-Faso, Blaise Compaoré, a commencé, jeudi 7 avril, une visite d'une semaine en France, au cours de laquelle il rencontrera notamment MM. Mitterrand, Balladur et Roussin (ministre de la coopération). M. Compaoré a commencé sa visite par la ville de Lyon, où il s'est entretenu avec le maire de la ville, Michel Noir, député, au sujet de la *«coopération décentralisée»*. – *(AFP.)*

ASIE

JAPON

La soudaine démission de M. Hosokawa ouvre une période d'incertitudes politiques

La soudaine démission du premier ministre, Morihiro Hosokawa, annoncée vendredi 8 avril, a plongé le Japon dans une nouvelle crise qui risque d'affecter tant sa diplomatie que la reprise économique.

TOKYO

de notre correspondant

Le vide ouvert par le retrait de M. Hosokawa, qui entend ainsi assumer une *«responsabilité morale»* dans le blocage des travaux de la Diète causé par des «affaires» peu claires auxquelles il est mêlé, ne semble pas près d'être comblé rapidement. Premières conséquences : le 12 avril à Marrakech, lors la signature des accords du cycle de l'Uruguay, la seconde puissance économique du monde sera représentée par des membres d'un cabinet démissionnaire. Il est en outre loin d'être certain que le successeur de M. Hosokawa pourra se rendre comme prévu en Europe, et en France en particulier, avant la réunion du G7 à Naples.

En matière économique, il semble difficile que le gouvernement puisse prendre les mesures attendues : réforme fiscale et apaisement de la tension commerciale avec les Etats-Unis. La nouvelle période d'incertitude qui s'ouvre risque enfin d'avoir un effet négatif sur la reprise de l'activité économique qui semble se dessiner.

L'opinion, quant à elle, est surprise et déçue. Séduite par le changement de style qu'incarnait le premier ministre, elle avait cru un peu hâtivement à des changements substantiels de la vie politique. Ironiquement, M. Hosokawa est tombé pour les mêmes «affaires» que ses prédécesseurs de l'ex-majorité libérale-démocrate (PLD). Aujourd'hui, sa succession donne lieu aux habituelles manœuvres de coulisses.

M. Hosokawa se démettra formellement de ses fonctions le jour où aura été désigné son successeur, sans doute d'ici à une semaine. Son départ ne devrait pas remettre en cause la coalition qui, en arrivant au pouvoir en juillet 1993, avait mis fin à trente-huit ans de domination du PLD. En réalité, il accentue les dissensions au sein de la coalition, notamment entre les blocs formés du Parti de la renaissance (PR) et du Komeito (bouddhiste) et par les socialistes (PSJ) et le Parti pionnier (PP).

La récente rupture de l'alliance entre le PP et le Nouveau Parti du Japon de M. Hosokawa, qui avait constitué un axe de la coalition, l'ébranle en outre davantage. Dans un premier temps, les chefs des sept partis alliés chercheront à s'entendre. S'ils n'aboutissent pas, de nouvelles scissions ne sont pas à exclure, qui ouvriraient la voie au second acte de la recomposition du paysage politique nippon.

Parmi les successeurs possibles de M. Hosokawa figure l'actuel vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, Tsutomu Hata. Mais le PSJ et le PP y sont opposés considérant qu'il ne sera, comme M. Hosokawa, qu'un prête-nom agissant pour le compte du «shogun de l'ombre» qu'est Ichiro Ozawa, secrétaire-général du PR. La préoccupation majeure du PR et du Komeito est de constituer un noyau solide au sein de la coalition en se débarrassant des socialistes.

On pourrait aussi assister à un retour de l'ex-ministre des affaires étrangères et chef de l'un des clans du PLD, Michio Watanabe, qui se rapprocherait du PR et de M. Ozawa. Ce retour aux affaires d'un libéral-démocrate aurait le mérite de clarifier les orientations conservatrices, derrière des slogans de changement, du bloc PR-Komeito : il y a moins d'écart entre MM. Ozawa, transfuge du PLD, et Watanabe, tenant de l'aide droite de celui-ci, qu'entre PR et PSJ. L'état de santé de M. Watanabe fait cependant peser une hypothèque sur ce scénario.

Des jeux de pouvoir

Une fois de plus, ce sont moins des options politiques que des jeux de pouvoir qui président à la nomination du successeur de M. Hosokawa. Ce dernier ne peut espérer jouer un rôle d'arbitre dans ces manœuvres. Arrivé au pouvoir sans l'avoir brigué, avec un programme flou, il s'est rapidement retrouvé isolé, jouet des pressions du PR qui détenait les cabinets clefs du gouvernement.

«Un homme solitaire» écrit de lui le *Nihon Keizai*, au point qu'il ne prit apparemment que le conseil de sa femme lorsqu'il se sentit acculé par les révélations sur les malversations auxquelles se serait livré son entourage dans la gestion de sa fortune personnelle, et décida de démissionner. Jusqu'au dernier moment, personne n'était au courant : vendredi 8 avril, à midi, la radio titrait encore sur un risque de raz-de-marée... Deux heures après, circulait la rumeur d'une démission, que M. Hosokawa confirmait une heure plus tard.

Un peu rapidement qualifié par les médias occidentaux de *«Kennedy japonais»*, M. Hosokawa a surmonté les crises répétées grâce à sa popularité. Mais ses huit mois au pouvoir et sa chute ont surtout suscité des désillusions. *«Les limites d'un pouvoir transitoire»*, écrit l'*Asahi*. Sans doute sa nomination a-t-elle introduit une rupture dans le système gérontocratique nippon et ses repentirs plus clairs que par le passé pour la guerre d'agression ont-ils été bien accueillis en Asie. L'attitude du Japon sur le GATT (notamment l'ouverture du marché du riz) fut en outre appréciée par les Occidentaux. Mais, en matière de réforme politique, les résultats ne sont pas très concluants.

PHILIPPE PONS

CAMBODGE

Le roi Sihanouk a regagné Phnom-Penh

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Alerte, visiblement heureux mais complètement chauve, Norodom Sihanouk a regagné Phnom-Penh, vendredi 8 avril, après six mois d'absence. Le roi du Cambodge est descendu sans aide de l'avion qui le ramenait de Pyongyang, où il était allé saluer son vieil ami Kim Il-sung après avoir subi cinq mois de chimiothérapie à Pékin. Le protocole a été réduit à sa plus simple expression et Norodom Sihanouk, après avoir salué les officiels venus l'accueillir, a gagné directement son palais entre deux rangées d'écoliers et d'étudiants.

Près de sept mois après la fin du mandat des Nations unies, le roi Sihanouk demeure la clé d'un fragile équilibre dans un pays qui n'a toujours pas renoué avec la paix. Le cancer dont il a été opéré le 7 octobre 1993 à Pékin serait en très nette régression. Le roi serait guéri à 99,5 %. Les 0,5 % restants seraient des métastases logées dans la moëlle épinière et le monarque serait menacé d'artériosclérose. Suivant l'avis de ses médecins, le roi a donc décidé de réduire ses activités pendant les deux mois qu'il doit passer au Cambodge avant de retourner se faire soigner à Pékin.

Il a cependant l'intention de profiter de son séjour pour fêter, le 13 avril, le Nouvel An khmer, présider plusieurs cérémonies, recevoir les ambassadeurs accrédités à Phnom-Penh et tenir quelques séances de justice populaire, reprenant ainsi le rôle de père de la nation et d'arbitre qu'il s'est donné, surtout depuis qu'il est remonté sur son trône en septembre 1993. En revanche, il aurait renoncé à relancer la négociation avec les Khmers rouges. La radio de ces derniers a en effet annoncé, vendredi 8 avril, que le roi avait demandé à Khieu Samphan, le représentant des Khmers rouges, de venir le voir à Pékin en juin, et non le 13 avril à Phnom-Penh, ainsi que cela avait été envisagé.

Ce report devrait laisser les coudées plus franches à l'armée royale pendant les deux derniers mois de la saison sèche.

Mais les possibilités de riposte des Khmers rouges, sur la défensive depuis deux mois, demeurent une inconnue.

JEAN-CLAUDE POMONTI

EUROPE

Le conflit en Bosnie-Herzégovine

La FORPRONU reconnaît la gravité de la situation à Gorazde

La poche musulmane de Gorazde, la plus grande des enclaves de Bosnie orientale située à 70 km à l'est de Sarajevo, est au centre des préoccupations du gouvernement de Sarajevo, alors que des informations contradictoires ont été fournies ces derniers jours par la FORPRONU sur le sort de cette ville assiégée qui abrite plus de 60 00 personnes et est soumise, depuis le 1er avril, à une violente offensive des forces serbes.

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

La FORPRONU (Force de protection des Nations unies) a volontairement minimisé un événement qui risque de compromettre le processus de paix engagé en Bosnie. Ainsi, un rapport alarmant, émanant d'observateurs de l'ONU, a-t-il permis de constater que les responsables des « casques bleus » avaient sous-évalué la gravité de la situation, du moins dans leurs déclarations publiques (*le Monde* du 9 avril).

Si ces responsables ont refusé, pendant plusieurs jours, de parler d'offensive serbe, ils ont fini par reconnaître que les forces de Radovan Karadzic avaient progressé dans le sud-est de la poche de Gorazde. Cette avancée serbe, soutenue par l'artillerie lourde, a d'ailleurs empêché le chef des « casques bleus » en Bosnie, le général britannique Michael Rose, de se rendre sur place, comme il l'avait prévu. Et, vendredi 8 avril, le porte-parole de la FORPRONU, le major Rob Annik, n'hésitait plus à déclarer que les bombardements s'intensifiaient. Il a notamment indiqué que les derniers rapports des officiers de liaison de l'ONU, dépêchés la veille, faisaient état de sévères bombardements serbes dans le sud de l'enclave musulmane – qui a obtenu, il y a un an, le statut de « zone protégée » à la suite d'une résolution du Conseil de sécurité.

« Il s'agit de tirs coordonnés de mortiers, d'artillerie et d'armes légères », a précisé le major Annik, estimant que les forces serbes préparaient *« par ces bombardements à distance un assaut d'infanterie »*. Il a, en outre, annoncé qu'un officier de liaison de l'ONU avait été *« légèrement blessé »* dans la journée. Selon des sources proches de la FORPRONU, ces officiers de liaison arrivés jeudi dans l'enclave assiégée sont membres du SAS (Special Air Service), unité d'élite britannique au sein de laquelle le général Rose a fait l'essentiel de sa carrière. La radio bosniaque a précisé que 16 personnes avaient été tuées vendredi et 44 blessées, portant à 83 le nombre de morts depuis le début de l'offensive serbe qui a fait au total 376 blessés – des civils pour la plupart.

Arrivée de l'émissaire de Bill Clinton

En dépit des efforts engagés par le général Rose, qui tente en vain depuis plusieurs jours de faire s'asseoir à la même table le commandant des forces serbes, le général Ratko Mladic, et son homologue musulman, le général Rasim Delic, afin de signer un cessez-le-feu global en Bosnie, la situation à Gorazde semble s'aggraver. L'arrivée à Sarajevo de Charles Redman, l'émissaire du président américain Bill Clinton, n'aura rien changé. Du moins pour le moment.

Le général bosniaque Rasim Delic, qui estime que l'avancée serbe dans une « zone protégée » justifie une intervention de l'OTAN, comme prévu par la résolution 836 du Conseil de sécurité, a dénoncé la tentative des forces serbes *« de réduire l'enclave à la simple ville de Gorazde »*. Favorable à l'idée d'une trêve globale, il a réclamé, comme préalable à toute négociation, le retrait des troupes serbes sur leur position du 30 mars, à savoir avant l'offensive contre Gorazde.

Alors que les forces bosniaques aspirent, en cas d'absence de règlement politique, à couper le « corridor » qui relie, à travers le nord de la Bosnie, d'importants territoires sous contrôle serbe à la Serbie et que les Serbes cherchent à « arrondir » leurs conquêtes, Charles Redman et Michael Rose comptent poursuivre leur « navette » entre les responsables des deux parties afin de leur arracher un compromis et relancer, au plus vite, le processus de paix entamé, début mars, à l'initiative de Washington avec l'appui de Moscou.

FLORENCE HARTMANN

GRANDE-BRETAGNE

Le « parler vrai » de l'archevêque de Cantorbéry

LONDRES

de notre correspondant

Le « parler vrai » de George Carey, archevêque de Cantorbéry, irrite depuis longtemps le gouvernement conservateur de John Major. Le chef spirituel de l'Église anglicane ne s'est jamais embarrassé de précautions oratoires pour dénoncer les carences de la société et de la politique du gouvernement, quitte à se faire traiter de « gauchiste » par certains ultras du parti Tory. Dans ce registre, il n'a d'ailleurs fait qu'emboîter le pas de son prédécesseur, Mgr Runcie, dont les joutes oratoires avec Margaret Thatcher sont restées fameuses.

Dans un entretien qui devait être rendu public en juin prochain, mais dont le *Daily Telegraph* a publié des extraits dans ses éditions du 6 avril, le chef de l'Eglise anglicane estime que la Grande-Bretagne est devenue une *« petite nation assez ordinaire »* largement isolée dans le monde. *Le tableau que je peins,* précise l'archevêque, *est celui d'une société divisée, qui a perdu son empire. Le Commonwealth ne représente plus grand-chose désormais ; nous ne sommes pas encore vraiment des Européens, ni disposés à l'être. »* Ce n'est pas tout : *« Nous sommes une nation bien plus fragmentée aujourd'hui que dans le passé,* souligne-t-il, *les divisions de classes sont toujours profondes. »*

« Il y a un écart grandissant entre les riches et les pauvres, poursuit-il. *Quoi qu'en disent les gens, c'est cela la réalité. Le système éducatif, qui était de premier ordre, est maintenant plutôt médiocre. »* La tonalité de tels propos ne surprend qu'à moitié : dans son homélie de Pâques, l'archevêque de Cantorbéry avait déjà sévèrement critiqué la gestion du gouvernement, soulignant notamment que les revenus des 10 % de Britanniques qui se situent au bas de l'échelle sociale ont diminué de 14 % depuis 1979 (année du retour au pouvoir des conservateurs), alors que ceux de la majorité ont grimpé de 30 %. Un tel écart, avait-il affirmé, est *« honteux »*.

Ces nouveaux propos de Mgr Carey ont, bien entendu, déchaîné une volée de critiques de la part de plusieurs parlementaires conservateurs. Le seul élément positif de cette interview, a souligné John Watts, le président de la commission des finances des Communes, est l'annonce de la retraite anticipée de Mgr Carey, qui quittera ses fonctions en 2001, avec cinq ans d'avance.

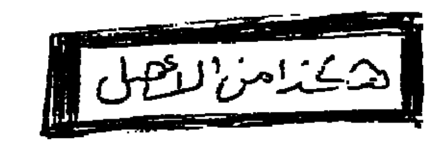
LAURENT ZECCHINI

ALBANIE : un journaliste condamné à deux mois de prison. – Le rédacteur en chef du journal indépendant *Populli* a été condamné, mercredi 6 avril à Tirana, à deux mois de prison ferme et un an avec sursis pour avoir mis en cause les services de sécurité de l'Etat. Dans un article publié le 19 décembre dernier, Iliraina Jupa, trente-sept ans, accusait le ministère de la sécurité publique d'employer les mêmes méthodes que la Sigurimi, la police secrète, au temps de la dictature communiste. M. Jupa, qui est aussi un écrivain connu en Albanie, est le sixième journaliste traduit en justice depuis janvier. – *(AFP.)*

CHYPRE : ultimatum de l'ONU aux négociateurs des communautés grecque et turque. – L'ONU a donné un ultime délai de quatre semaines aux communautés grecque et turque de Chypre pour se mettre d'accord sur les *« mesures de confiance »* destinées à favoriser un règlement global de la question chypriote, a indiqué vendredi 8 avril le représentant spécial de l'ONU à Chypre, Joe Clark. *« Il s'agit de la dernière chance »* et *« il n'y a aura pas une nouvelle extension de ce chapitre de l'histoire »*, a déclaré M. Clark. Des pourparlers indirects entamés le 17 février n'ont pas permis d'aboutir à un accord sur ces mesures, qui prévoient notamment la réouverture sous administration de l'ONU de l'aéroport de Nicosie et la cession à l'ONU de Varosha, banlieue de la ville de Famagouste. Selon un rapport publié cette semaine du secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, la partie chypriote turque n'a pas manifesté pendant ces pourparlers *« l'attitude nécessaire pour qu'un accord devienne possible »*. – *(AFP.)*

MOLDAVIE : le Parlement vote l'adhésion à la CEI. – Le Parlement moldave a ratifié, vendredi 9 avril, l'adhésion de ce pays à la Communauté des Etats indépendants (CEI) par 80 voix contre 18. Les représentants des partis favorables à un rapprochement avec la Roumanie ont voté contre cette ratification. – *(AFP.)*

PAYS BALTES : les trois présidents baltes appellent M. Eltsine à « confirmer ses obligations » sur le retrait des troupes. – Les présidents des trois Républiques baltes ont appelé, vendredi 8 avril, le président russe, Boris Eltsine, à *« confirmer ses obligations antérieures sur le retrait intégral et rapide de ses troupes de la Lettonie et de l'Estonie »* et à déclarer que la mention de la Lettonie parmi les pays où la Russie veut installer des bases militaires est une erreur. Mercredi 6 avril, la présidence russe avait indiqué que M. Eltsine avait donné son accord pour la création d'une trentaine de bases militaires permanentes russes dans la CEI, notamment en Lettonie. Jeudi, Moscou avait affirmé que la mention de la Lettonie résultait d'une *« erreur technique »* (*le Monde* du 9 avril). De son côté, le président letton, Guntis Ulmanis, a annoncé, vendredi, qu'il a annulé la rencontre qu'il devait avoir ce mois-ci avec M. Eltsine et a estimé peu probable la signature, le 20 avril à Moscou, de l'accord définitif sur le retrait des troupes russes. – *(AFP.)*



EUROPE

POLOGNE

La « Marche des vivants » sur Auschwitz

AUSCHWITZ

de notre envoyé spécial

La « Marche des vivants », organisée pour la quatrième fois depuis 1988, a réuni jeudi 7 avril, sur le site de l'ancien camp nazi d'Auschwitz, six mille jeunes juifs venus de trente-six pays pour célébrer la mémoire des victimes de l'Holocauste. Des adolescents, vêtus d'anoraks bleus frappés d'étoiles jaunes ou portant des badges avec l'inscription « Never forget » (« N'oublions jamais »), ont traversé le fameux portail orné de l'inscription « Arbeit macht frei » (« le travail rend libre »), pour parcourir à pied les trois kilomètres et demi qui séparent Auschwitz du camp voisin de Birkenau.

Pataugeant dans la boue et la neige fondue, les manifestants ont marché en silence, visages graves, larmes aux yeux pour beaucoup, au milieu des drapeaux israéliens et des banderoles portant en anglais et en hébreu les mots « Marche des vivants ». Venus des Etats-Unis, d'Amérique du Sud et d'Europe occidentale, mais aussi d'Inde, des pays baltes et de Russie, les jeunes portaient des plaquettes en bois avec les noms de leurs proches, victimes de la Shoah, qui ont ensuite été plantées par milliers le long de la voie ferrée par laquelle arrivaient jadis au camp les convois de prisonniers.

Le président de l'Uruguay, Luis Alberto Lacalle, ainsi que le grand rabin d'Israël, Mayr Lau, participaient, avec d'autres personnalités, à ces cérémonies qui se sont tenues cette année sous le mot d'ordre de la lutte contre le néo-nazisme, l'antisémitisme, le racisme et les purges ethniques.

MICHEL GARA

ALLEMAGNE

Mort de l'historien Golo Mann

Un conservateur antinazi

L'historien allemand Golo Mann, fils du Prix Nobel de littérature Thomas Mann et naturalisé suisse comme ce dernier, est décédé jeudi 7 avril. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il était le troisième fils de Katja et Thomas Mann.

Né le 27 mars 1909, élevé à Munich dans un milieu voué aux arts et à la littérature, à l'ombre de la personnalité puissante et ombrageuse de son père, il fit de brillantes études, à Berlin, puis à Heidelberg. Dans cette dernière université, il suivit les cours du philosophe Karl Jaspers qui l'incita à se tourner vers l'histoire. La famille Mann, opposée à Hitler, partit en exil en 1933.

Golo Mann enseigne alors en France, à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud et à l'université de Rennes. En mai 1940, il s'engage dans l'armée française, puis est interné comme de nombreux allemands antifascistes. Il s'évade et réussit à gagner les Etats-Unis où il enseigne dans diverses universités notamment à l'Olivet College, dans le Michigan. De retour en Allemagne au début des années 60, il compte parmi les essayistes et moralistes les plus écoutés de la République fédérale. Son *Histoire allemande du XIXe au XXe siècle* et sa biographie de Wallenstein passent pour des modèles du genre.

Classé parmi les intellectuels « conservateurs » de son pays, il n'en était pas moins resté imprévisible dans ses prises de position, soutenant par exemple l'existence de la RDA au nom de la nécessaire *« diversité allemande »* et appuyant l'Ostpolitik du chancelier Willy Brandt avant de se rapprocher de l'ultra-conservateur bavarois Franz Josef Strauss. Sa réflexion sur le passé nazi l'avait conduit à considérer ses compatriotes avec un mélange d'admiration et de méfiance : *« Je ne pourrais plus jamais avoir une totale confiance en mes compatriotes*, écrivait-il, *même si les Allemands sont aussi des Européens hautement civilisés. Tout ce que nous faisons et tout ce vers quoi nous tendons se trouve dominé par l'ombre d'Auschwitz, de Treblinka et du ghetto de Varsovie. Là où cela a été possible, tout peut être à nouveau possible. »*

L. R.

HONGRIE : le conflit sur la liberté de la presse porté devant le Conseil de l'Europe. – L'Institut international de la presse (IIP) a annoncé, mercredi 6 avril à son siège de Vienne, qu'il saisirait le Conseil de l'Europe du licenciement de 129 journalistes de la radio nationale hongroise, en mars, qui constitue selon lui *« une atteinte flagrante à la liberté de la presse »* en Hongrie. L'IIP, qui représente les médias de plus de quatre-vingts pays, estime que ces licenciements, effectifs à partir du 12 avril, ne sont que *« le dernier incident d'une série de tentatives de la part du gouvernement pour s'assurer le contrôle des médias avant les élections du 8 mai »* qui devraient, selon les sondages, être remportées par les socialistes (ex-communistes réformateurs). – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Cuba : l'offre de dialogue de Fidel Castro aux exilés

Les différentes organisations d'émigrés de Miami sont divisées sur leur participation à une rencontre avec le gouvernement, fin avril, à La Havane

MIAMI

de notre envoyée spéciale

« Gutierrez Menoyo : traître à la solde de Castro. Aruca : canaille et principal agent à la solde du tyran ! » M. Medina hurle jusqu'à saturer les haut-parleurs de la salle de Little Havana, cœur du quartier cubain de Miami, où les militants du groupe Alpha 66 ont été convoqués, comme tous les vendredis soir. L'assistance clairsemée – une quarantaine d'anciens de l'expédition manquée de la baie des Cochons de 1961 et leurs enfants – conforte, par ses applaudissements, le manichéisme de l'orateur. Parce qu'ils sont les seuls, jusqu'à présent, parmi les exilés, à n'avoir pas rejeté l'offre du gouvernement cubain de se rendre à La Havane pour une rencontre, du 21 au 24 avril 1994, sur le thème « La Nation et l'émigration », Eloy Gutierrez Menoyo – ancien compagnon de lutte de Fidel Castro puis dissident longtemps emprisonné – et Francisco Aruca – homme d'affaires partisan de longue date d'un dialogue avec le régime cubain – sont désignés comme de véritables ennemis. Les membres d'Alpha 66 ne risquent pas de faire le voyage : le gouvernement cubain a d'emblée exclu les émigrés *« manifestant des tendances agressives et des positions extrêmes »*.

En trente-trois ans d'existence, Alpha 66 n'a jamais fait dans la nuance. Ses « guérilleros » continuent de s'entraîner en Floride pour *« libérer la mère patrie par les armes »*. Ses chefs soutiennent qu'une mission est actuellement à Cuba, *« sur le pied de guerre »*. Sur les murs de leur salle de réunion s'alignent les portraits des *« martyrs »* de la cause.

« Ils n'ont plus que cent à deux cents membres vieillissants, qui attirent les touristes en jouant à la guéguerre dans leur camp d'entraînement floridien », ironise M. Gutierrez Menoyo, qui fut... l'un des fondateurs d'Alpha 66 en 1961. Condamné à cinquante-cinq ans de prison en 1964 à La Havane, libéré en 1986 sur intervention des autorités espagnoles, il est revenu à Miami convaincu de la nécessité de *« chercher une solution politique et pacifique »* au problème cubain.

M. Gutierrez Menoyo affirme qu'il n'ira pas à La Havane mais y enverra *« quatre observateurs »* de son nouveau mouvement, Cambio cubano, créé l'an passé. *« Ce dialogue, c'est le show de Fidel, mais les Cubains peuvent y gagner le droit de sortir et de rentrer dans l'île plus librement. Et c'est un pas important vers des discussions sur un agenda politique qui pourrait comprendre la tenue d'élections démocratiques, la question des droits de l'homme, de la liberté de réunion et d'association notamment »*, dit-il.

« Cette proposition de conférence fait traverser des moments difficiles aux Cubains modérés de l'exil, affirme de son côté Francisco Aruca, évadé d'une prison castriste en 1961. *Ils sentent qu'ils doivent y aller, convaincus, comme moi, qu'il s'agit du début d'une normalisation entre les émigrés et Cuba, que le processus de changement dans l'île ne peut que se poursuivre, même de façon très erratique. Mais ils craignent une campagne de boycottage de leurs affaires à Miami. »* Partisan d'une *« économie mixte »* pour Cuba, qui préserve les *« acquis de la révolution en matière sociale »*, M. Aruca avait participé en 1979 à la toute première table ronde de La Havane, organisée entre de hauts fonctionnaires cubains et des personnalités modérées de l'exil. Cette rencontre – favorisée par l'assouplissement de la politique américaine, sous Jimmy Carter, à l'égard de Cuba – avait permis le début des regroupements familiaux, grâce à des voyages massifs d'émigrés vers La Havane. M. Aruca avait alors ouvert une agence de voyages, cible d'un attentat à la bombe en 1989, non revendiqué.

Les actes d'intimidation ou les règlements de comptes ne sont pas exceptionnels en Floride. Le *Miami Herald*, principal quotidien local qu'on ne peut soupçonner d'être pro-castriste, a subi quelques dégâts en 1992. En janvier dernier, Fulgencio Chavez, membre des commandos de résistance interne, groupe paramilitaire, a été assassiné à son domicile de Miami, quelques jours après avoir échappé à un attentat à la grenade. Le frère de cet ancien sergent de l'armée cubaine attribue ce meurtre à *« des agents infiltrés du gouvernement Castro »*.

« Changement de stratégie »

Accusée d'être liée de près ou de loin à des actions passées contre les modérés, la Fondation nationale cubano-américaine (née en 1981 à l'initiative de Richard Allen, alors conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité nationale) a toujours condamné ces violences. C'est, de loin, la plus puissante et la mieux organisée des organisations de l'exil cubain, comptant, selon ses dires, près de 250 000 « membres contributeurs », sur les quelque 1,2 million de Cubano-Américains officiellement recensés aux Etats-Unis. Machine de guerre anti-castriste bien huilée, elle vient toutefois d'entreprendre un *« changement de stratégie »*.

Son président, l'homme d'affaires Mas Canosa, a annoncé à la mi-mars que son mouvement se retirait de l'Unité cubaine, coalition extrémiste de Miami. *« Nous ne pensons pas, en ce moment, que la lutte armée* [NDLR : contre le régime de Fidel Castro] *soit la méthode la plus efficace*, explique le numéro deux de la Fondation, Francisco « Pepe » Hernandez. *Se soulever, armes au poing, est un droit incontestable de tous les peuples mais l'affrontement armé ne ferait que faire couler plus de sang, celui d'innocents »*, poursuit-il. La Fondation dit revenir principalement à ses bonnes vieilles tactiques : les pressions politico-économiques, dont le plus grand succès a été l'adoption par le Congrès, en octobre 1992, de la loi dite Torricelli sur le renforcement de l'embargo américain contre Cuba.

Le surlendemain de ce revirement, Mas Canosa rencontrait – grande première – le leader noir démocrate Jesse Jackson à Miami, ce « gauchiste » qui eut encore, en décembre 1993, un entretien à La Havane avec le président Castro et continue de défendre l'idée d'une levée de l'embargo pour des raisons humanitaires. *« Notre tâche est aussi de contrecarrer la propagande du régime castriste, qui veut nous faire passer, à Cuba et ailleurs, comme des extrémistes de droite, des gens inflexibles et incapables d'accepter les divergences d'opinion »*, commente M. Hernandez.

La Fondation a plus d'un intérêt à arrondir quelques angles. C'est sans doute le prix à payer pour entretenir de bonnes relations avec l'équipe du président Clinton, auquel Mas Canosa sait gré de rester ferme sur l'embargo et de s'abstenir, pour le moment du moins, de tout geste d'ouverture « à la Carter » vis-à-vis de La Havane. Il s'agit aussi de ne plus effaroucher les Cubains de l'île que la Fondation compte, pour l'après-castrisme, *« ramener à l'activité économique par le biais de l'effort privé »*. Plusieurs sondages récents démontrent enfin que l'appui à l'embargo n'est plus aussi massif, surtout parmi les jeunes générations de Cubano-Américains, moins vindicatifs que leurs aînés. Plus le temps passe et plus les rangs des modérés risquent de grossir.

MARTINE JACOT

OCÉANIE/LOIN DES CAPITALES

Lautoka, centre sucrier des îles Fidji

LAUTOKA

de notre envoyée spéciale

Le visiteur qui atterrit à Nadi dans la moiteur tropicale de l'été austral ne manquera pas d'être frappé par la puissante vitalité de la nature. Les montagnes volcaniques qui bordent la côte semblent transpercées par la végétation qui se loge dans les moindres failles. Une demi-heure de voiture à travers les cannes à sucre mène au port de Lautoka, en plein cœur de la sugar belt qui encercle la moitié ouest de Viti-Levu, la plus grande des 330 îles formant l'archipel des Fidji. Les bateaux y attendent leur chargement de sucre car c'est de là qu'est exportée la première richesse du pays.

Lautoka, qui se targue d'avoir l'une des plus grandes raffineries de sucre de l'hémisphère sud, apparaît davantage comme une ville indienne que fidjienne. Les femmes en sari, les musiques du sous-continent, les temples hindous ou les mosquées, les consonances des patronymes ne cessent de rappeler le passé colonial. Les Fidjiens d'origine indienne, descendants de la main-d'œuvre importée de 1879 à 1916 par les Britanniques pour cultiver la canne, représentent les deux tiers des 43 000 habitants de la deuxième ville des Fidji, tandis qu'ailleurs ils ne sont qu'un peu moins de la moitié.

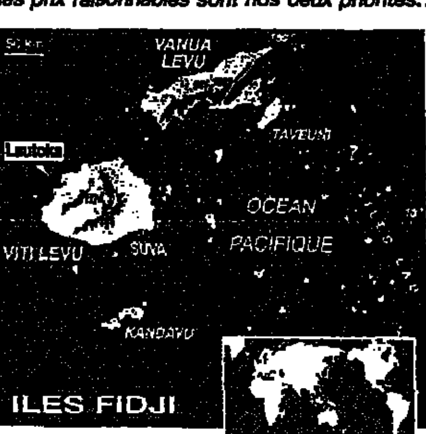
A la différence de la capitale, Suva, où les relations se sont aigries depuis le putsch de 1987 contre le premier gouvernement à dominante indienne et la promulgation d'une Constitution assurant la suprématie aux Fidjiens de souche, les rapports sont ici plus harmonieux. Le marché de Lautoka en témoigne. On y converse en hindi ou en fidjien comme dans toute la zone sucrière.

Et pourtant, ici aussi, les conflits d'intérêt opposent les propriétaires fidjiens aux cultivateurs, en majorité indiens, les premiers souhaitant récupérer leurs terres ou en augmenter le loyer, les seconds risquant la perte de leur gagne-pain ou un endettement pire que ce qu'ils connaissent actuellement. Dilemme pour le gouvernement, car les statistiques montrent que, dans le domaine de la canne à sucre, les Fidjiens sont deux fois moins productifs que les Indiens.

« Si les baux ne sont pas renouvelés, l'industrie sucrière sera mise à sac, nous a affirmé Jai Ram Reddy, député de Lautoka et chef du plus grand parti indien. *L'économie est totalement dépendante du sucre. Ni le coprah ni le tourisme ne suffiraient à faire vivre le pays. »* Le sucre fournit 40 % des recettes à l'exportation et contribue pour 12 % au PIB. *« Si on ajoute aux 23 000 cultivateurs les coupeurs de canne, les employés des quatre raffineries, les transporteurs, plus de 40 000 personnes travaillent dans ce secteur. La famille moyenne étant de cinq personnes, cela signifie que le sucre fait vivre près d'un tiers de la population »*, observe Gerald Barrack, président de la Commission du sucre (organisme qui chapeaute la compagnie nationale, The Fiji Sugar Corporation).

« Il n'y a rien d'autre à faire ici »

Le gouvernement doit aussi compter avec la Fédération nationale des paysans (NFU), qui dispose d'un pouvoir considérable. Elle l'a prouvé après le putsch en organisant le boycottage partiel de la récolte de canne : un quart de la production a pourri cette année-là. Le chef du NFU, Mahendra Chaudhry, également dirigeant du second parti indien, était ministre des finances dans le gouvernement renversé en 1987. *« Œuvrer pour la réforme de la Constitution*, dit-il, *et faire en sorte que les cultivateurs puissent garder leurs terres à des prix raisonnables sont nos deux priorités. »*



Selon une étude de l'université du Pacifique sud (USP), 40 % des cultivateurs sont en dessous du seuil de pauvreté. Ils survivent grâce à des travaux secondaires ou à leur jardin potager. Un plus grand nombre encore sont perpétuellement endettés. *« Certains cultivent de la marijuana entre les rangées de canne. Les plus désespérés cherchent à marier leurs filles à des étrangers afin que celles-ci les fassent sortir du pays »*, nous affirment des employés de la raffinerie. La première forte augmentation des baux est intervenue quelques mois après le putsch du général Rabuka, dont le mot d'ordre était de rendre *« Fidji aux Fidjiens »*. C'est dans cet esprit que la législation fut révisée en faveur des Fidjiens, qui détiennent 83 % des terres.

Pour le petit exploitant, qui a vu son loyer doubler ou tripler en cinq ans, la hausse est exorbitante, mais le revenu est faible pour le propriétaire qui reçoit, au mieux, 250 dollars fidjiens par an et par hectare. *« Les petits propriétaires, dont la famille s'est agrandie au fil des années et qui ont eux-mêmes du mal à vivre, voudront recouvrer leurs terres »*, estime M. Barrack.

L'autre grande question est de savoir ce qu'il adviendra des tarifs préférentiels dont bénéficient les exportateurs de sucre vers l'Europe. Depuis 1975, conformément au protocole du sucre de la convention de Lomé, la CEE leur garantit l'achat de 1,3 million de tonnes à un prix lié à celui versé aux producteurs de betterave en Europe, soit à plus du double du cours mondial.

Pour Fidji, qui exporte 45 % de sa production vers l'Europe, cette aide indirecte est capitale. La diminution du prix de soutien aux agriculteurs européens, conformément aux accords du GATT, aura donc un impact sérieux sur l'économie fidjienne. *« Si on y ajoute l'augmentation des coûts de production que nous subissons actuellement, il sera de moins en moins rentable de vivre de la canne »*, fait observer un éditorial du *Fiji Cane Grower Journal*.

De plus, le traité sur le sucre, remarque Roman Grynberg, économiste de l'USP, peut être abrogé avec deux ans de préavis (1). Rien ne garantit donc que l'accès préférentiel soit maintenu, d'autant plus que l'Union européenne est dorénavant excédentaire en sucre. *« Ces préoccupations sont loin d'atteindre la majorité des cultivateurs*, commente l'un d'eux, Seizad Hussein. *La menace immédiate est de devoir restituer la terre à son propriétaire. Qu'adviendra-t-il alors de ces gens ? Il n'y a rien d'autre à faire ici. »*

SYLVIE LEPAGE

(1) *Journal of Pacific Studies*, numéro 17 (1993).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Contesté dans son propre mouvement

Brice Lalonde cherche à reprendre le contrôle des écologistes

Après deux mois d'un conflit à la fois politique et juridique entre Brice Lalonde et une minorité croissante de son mouvement, le conseil national de Génération Ecologie (GE) devait se réunir, dimanche 10 avril à Paris, pour tenter de clarifier la situation et, le cas échéant, d'élire un nouveau bureau national. Brice Lalonde tente, à cette occasion, de reprendre le contrôle du mouvement.

Depuis le 8 mars, *Génération* Ecologie, le mouvement créé en 1990 par Brice Lalonde, ancien ministre de l'environnement, est partagé entre, d'un côté, une majorité du bureau national, animée notamment par le vice-président de GE, Noël Mamère – encore que la composition exacte de ce bureau varie au gré des circonstances –, et, de l'autre, un secrétariat exécutif regroupé autour de M. Lalonde (*le Monde* du 11 mars). Les premiers ont continué à négocier avec les Verts jusqu'à l'aboutissement, récent, d'un avant-projet de charte européenne en vue des élections du 12 juin prochain; ils bénéficient de l'appui dit des *«incontestables»* – une cinquantaine d'écologistes reconnus, souvent non engagés sur le plan politique, et animateurs de grandes associations telles que France-Nature-Environnement ou la Fédération nationale des usagers des transports, qui ont signé un «Appel à la raison», pour la constitution d'une liste unique aux élections européennes.

De leur côté, M. Lalonde et ses amis ne désespèrent pas de parvenir à constituer une liste des chefs de file historiques de l'écologie politique, avec Antoine Waechter, en passant par-dessus la nouvelle majorité des Verts, qualifiée de «gauchiste» et animée par Andrée Buchman, Yves Cochet et Dominique Voynet. Pour vérifier que sa ligne d'indépendance de l'écologie politique est toujours suivie au sein de GE, M. Lalonde a fait organiser, ces dernières semaines, par voie postale et sous contrôle d'huissier, une sorte de référendum interne : sur quelque huit cents réponses, soit un tiers environ des adhérents à jour de cotisation, il aurait obtenu, selon l'un de ses proches, 73,20 % de «oui».

Assuré, semble-t-il, d'une majorité relative de 44 voix sur les 99 membres actuels du conseil national, l'ancien ministre espère recomposer le bureau national de GE à son profit. La motion présentée par M. Lalonde réaffirme que *«le fonctionnement de Génération Ecologie est fondé sur un système présidentiel»*. A propos du conflit en cours, elle affirme, en termes plus affectifs que politiques : *«Qui a trahi? Dans cette affaire, il y a un agresseur et un agressé.»*

Longtemps dévoué à la cause de l'ancien ministre, le «traître», Noël Mamère, a finalement rejoint le camp formé de strates successives de contestataires, qui ne supportent pas le *«jeu personnel»* de M. Lalonde, son *«autoritarisme»*, et, plus encore, la *«dérive droitière»* de celui-ci, qui l'a conduit, successivement, à mener une mission sur le GATT pour le compte du gouvernement, puis à faire silence sur les «lois Pasqua», la réforme de la loi Falloux et le décret instituant le contrat d'insertion professionnelle (*le Monde* du 9 mars). Cosignée par de nombreux élus régionaux, regroupés dans une tendance dénommée «L'écologie autrement», la motion de M. Mamère propose clairement *«la recherche d'une alternative»* au gouvernement de M. Balladur.

Au-delà des querelles quelque peu dérisoires, sur les procédures de décision internes, ou très intéressées, avec en arrière-plan le contrôle des fonds publics alloués aux partis politiques, le vrai débat porte, en fait, sur le *leadership* de l'écologie politique avant l'échéance de l'élection présidentielle de 1995 et sur la date du rapprochement de cette «famille-charnière» avec la droite ou la gauche. Une majorité d'écologistes, «déçus du socialisme», savent où sont leurs origines; ils les retrouveront, le moment venu. M. Lalonde, lui, préfère ménager le «suspense», et son avenir personnel : en dépit des gages donnés, depuis un an, à l'actuelle majorité, il n'a jamais coupé les ponts avec son ancien compagnon du PSU, Michel Rocard.

JEAN-LOUIS SAUX

La préparation des élections européennes

M. Tapie conduira la liste du MRG

Le comité directeur du Mouvement des radicaux de gauche (MRG) a approuvé *«par acclamations»*, vendredi 8 avril, la proposition de la direction de désigner Bernard Tapie comme tête de liste pour les élections européennes. Jean-François Hory, le président du mouvement, occupera la deuxième place. A partir de la troisième place, des «personnalités d'ouverture», non membres du MRG, s'intercaleront entre des candidats du mouvement, parmi lesquels Michel Dary, Bernard Castagnède, Odile Verrier, Dominique Saint-Pierre, Michel Scarbonchi, Henri de Lassus, Jean-Marc Sabathé et Gérard Charasse sont en position d'éligibilité. Ces personnalités d'ouverture seront désignées par le bureau national, le 20 avril, et l'ensemble de la liste sera ratifié par la convention nationale du mouvement, le 24 avril, à Paris.

Le choix de M. Tapie comme tête de liste n'a toutefois pas fait l'unanimité au sein du comité directeur du mouvement, Michel Crépeau et Roger-Gérard Schwartzenberg ayant exprimé leur *«réserve»* tandis que François Doubin a manifesté son mécontentement en décidant de se *«mettre en congé du parti»*. *«Le populisme et le tout médiatique constituent aujourd'hui la menace majeure pour les démocratie européennes»*, a expliqué M. Doubin, dénonçant le *«nouveau pas franchi dans la dégradation de la vie politique»*.

«Je nè dis pas que Tapie est Berlusconi, nous a déclaré M. Doubin, *il est moins à droite, mais c'est le même type d'action politique, c'est-à-dire la volonté fracassante de se brancher directement sur ce que l'opinion peut avoir de plus chaud.»* M. Doubin regrette notamment qu'*«aucune discussion sur le fond d'un programme»* n'ait précédé la désignation des candidats. S'il affirme ne pas souhaiter *«rompre les liens avec un parti auquel* [il est] *très attaché»*, M. Doubin précise qu'il ne participera plus *«aux instances du mouvement jusqu'à nouvel ordre»*.

Dans les Hauts-de-Seine

Le curieux lobbying électoral de France Plus

Plusieurs électeurs du canton de Colombes-nord-est (Hauts-de-Seine), portant un nom ou un prénom à consonance maghrébine se sont étonnés de recevoir un courrier de l'association France Plus les invitant à voter, au second tour des dernières élections cantonales, pour Nicole Goueta, candidate RPR soutenue localement par Charles Pasqua. *«C'est une femme de terrain et d'action. Elle comprend nos problèmes d'autant plus que, par son mariage, elle est imprégnée de nos coutumes et de nos civilisations»*, écrivait l'association, qui s'est pourtant fait connaître pour ses positions favorables à l'exercice de la citoyenneté française et hostiles à toute dérive ethnique. Cette lettre, adressée à la veille du second tour, ne mentionnait pas l'étiquette politique de Mme Goueta, et ne précisait pas explicitement qu'elle est mariée avec un Egyptien.

«Nous avons consulté l'annuaire téléphonique et les listes électorales pour envoyer la lettre à tous les jeunes de 18 à 25 ans», assure Saïd Zamoun, délégué de France Plus dans les Hauts-de-Seine, sans expliquer en quoi la référence à *«nos coutumes»* pouvait concerner l'ensemble de la jeunesse. *«J'ai soutenu cette femme parce que je la connais indépendamment de son parti»*, précise M. Zamoun. A l'inverse, Christophe Daadouch, assistant en droit à l'université Paris-X, destinataire de la lettre, assure que les jeunes électeurs aux noms à consonance française ne l'ont pas reçue et dénonce une méthode *«malhonnête, scandaleuse et illégale»*.

Saisie par plusieurs destinataires de la lettre, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a demandé des explications à France Plus sur l'origine des informations et la nature des traitements utilisés, afin de déterminer notamment si un tri a réellement été effectué. La CNIL précise que l'utilisation des listes électorales est libre, sauf usage commercial. Il reste que la loi informatique et libertés interdit, sauf accord des intéressés, de mettre ou de conserver en mémoire informatisée des données faisant apparaître les origines raciales ou des opinions. La question de la légalité d'un tri effectué selon la consonance étrangère des noms n'a jamais été tranchée par la CNIL. L'émoi provoqué par la lettre de France Plus pourrait fournir à la commission l'occasion d'une telle délibération.

Ph. Be.

Le traitement des entreprises en difficulté

Divergences entre les sénateurs et le gouvernement

Les sénateurs ont continué, vendredi 8 avril, la discussion de la proposition de loi sur la prévention et le traitement des difficultés des entreprises, faisant apparaître à nouveau leurs divergences avec le gouvernement et les députés à l'occasion de l'examen de l'article sur les cautions. Sur pression du gouvernement, l'Assemblée nationale, dont ce n'était pas l'intention initiale, avait prévu la suspension de la mise en jeu des cautions jusqu'au jugement arrêtant le plan de redressement ou de cession.

La commission des lois du Sénat, par la voix de son rapporteur, Etienne Dailly (Rass. dém.), a proposé un amendement revenant sur cette suspension *«pour rétablir la force normale des cautions, ce qui n'interdira pas au tribunal d'accorder, le cas échéant, à la caution des délais de paiement»*.

En désaccord – prévisible – avec cet amendement sénatorial, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, proposait une solution intermédiaire, distinguant les cautions personnes morales astreintes à payer et les cautions personnes physiques disposant de la suspension des poursuites. *«Ce que nous propose le gouvernement, en réalité, c'est la fin des cautions. Il doit faire preuve de courage plutôt que d'éluder les difficultés»*, a riposté M. Dailly en ajoutant : *«Nous voulons rétablir le crédit aux PME-PMI alors que la fragilisation des cautions ne pourrait que le décourager.»* Par scrutin public demandé par le rapporteur, le Sénat a adopté l'amendement de celui-ci par 232 voix (RPR-UDF) contre 85 (PS-PC).

Le rapporteur s'est ensuite de nouveau retrouvé en opposition avec M. Méhaignerie sur un amendement proposant une modification de la loi bancaire de 1984. M. Dailly souhaite que les banquiers qui, au nom de la «solidarité de place», participent au renflouement d'un établissement bancaire défaillant, puissent voir leur contribution considérée comme une créance si la faillite se révèle frauduleuse, ce qui leur permettrait de porter plainte et de prétendre à un dédommagement. M. Méhaignerie a argué du fait qu'une telle modification relevait de la compétence du ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, pour demander la réserve du vote sur cette disposition jusqu'au 12 avril.

Les articles restant à examiner portent essentiellement sur des sujets qui sont source de désaccords entre le gouvernement et les sénateurs, comme le problème des sûretés garantissant les créances ou les droits des créanciers en cas de cession.

CLAIRE BLANDIN

Le vote des ressortissants de la Communauté

Le Mouvement européen demande le report de la date limite pour l'inscription sur les listes électorales

Les ressortissants de la Communauté européenne qui vivent en France vont pouvoir voter, pour la première fois, le 12 juin pour élire les députés français au Parlement européen de Strasbourg. C'est, du moins, le droit que leur ouvre le traité de Maastricht. La loi française du 5 février 1993 a, en conséquence, prévu l'ouverture, dans chaque commune, d'une liste électorale complémentaire, sur laquelle les résidents européens peuvent s'inscrire jusqu'au 15 avril.

Ce délai est beaucoup trop *«bref»*, a estimé, vendredi 8 avril, le Mouvement européen que préside Jean François-Poncet, sénateur (UDF) du Lot-et-Garonne. Il pense que, *«faute d'information, cette possibilité risque de demeurer lettre morte»*, bien que 1 300 000 Européens, membres des onze pays de l'Union, soient concernés. *«L'immense majorité des ressortissants comunautaires habitant l'Hexagone demeure dans l'ignorance de ses droits»*, souligne le Mouvement européen, qui veut ainsi *«lancer un cri d'alarme»*.

Le Mouvement européen, qui s'était engagé vigoureusement pour le traité de Maastricht lors de la campagne référendaire française, a récemment procédé à une enquête dans les plus grandes villes de France (du 5 au 8 avril) : elle révèle que le pourcentage d'inscriptions actuelles, par rapport à la population européenne potentiellement en mesure de voter, tourne autour de seulement 1 %. A Paris, par exemple, les inscriptions ne dépasseraient pas le chiffre de 294 pour un électorat potentiel de 85 472; à Lyon, les inscriptions ne seraient qu'au nombre de 28, 7 à Marseille, 35 à Nice et à Toulouse.

«Seul un effort d'information massif permettrait aux citoyens communautaires d'être réellement informés. Il conviendrait également d'envisager un report de la date butoir du 15 avril : située près de deux mois en amont du scrutin, elle constitue, de toute évidence, un obstacle pour l'exercice du droit de vote des citoyens européens», proteste le Mouvement européen, qui semble ainsi soupçonner le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, de chercher à limiter les effets d'une disposition pour laquelle il n'a jamais manifesté un enthousiasme débordant.

Le ministre de l'intérieur a déjà fait la sourde oreille au vœu exprimé par la Coordination des collectivités portugaises de France (CCDF) et de la Fédération des associations et centres d'Espagnols émigrés en France (FACEEF) en confirmant la date du 15 avril comme date de clôture des listes électorales (*le Monde* daté 3-4 avril).

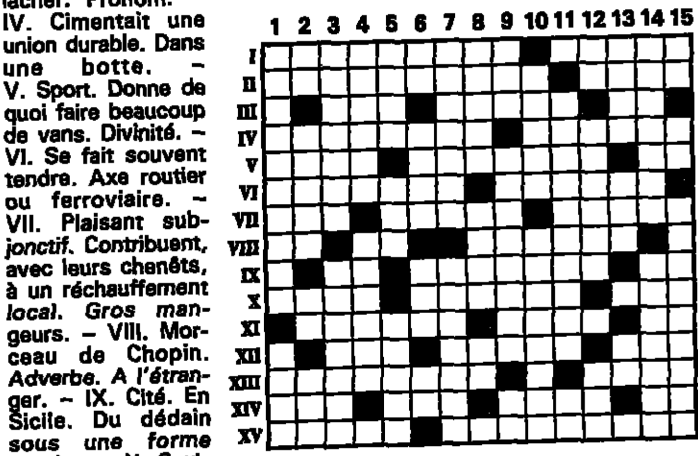
PIERRE SERVENT

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6275

HORIZONTALEMENT

I. La plus poétique est une balade idyllique rythmée sur quatre pieds. Certains n'hésitent pas à tirer dessus. – II. La dernière arrive avant la première. En France. – III. Se montre chouette. Ne pas lâcher. Pronom. – IV. Cimentait une union durable. Dans une botte. – V. Sport. Donne de quoi faire beaucoup de vans. Divinité. – VI. Se fait souvent tendre. Axe routier ou ferroviaire. – VII. Plaisant sub*jonctif*. Contribuent, avec leurs chenêts, à un réchauffement *local. Gros* mangeurs. – VIII. Morceau de Chopin. Adverbe. *A l'étranger*. – IX. Cité. En Sicile. Du dédain sous une *forme* concise. – X. Coule en France. Spécialiste des piqûres *anesthésiques*. Eux. – XI. Direction. Victorieux. Plaisir d'un cabot. – XII. Occupe une position *horizontale*. Imiter un héros de Cervantès. On le dépouille en faisant usage de faux. – XIII. Avec *une* telle carte, il est possible de gagner de nombreux points. Entendaient qu'on respecte leur *autorité*. – XIV. Roi. Terme de piété. On ne saurait trouver d'occasion sur son marché. Bras coupé. – XV. S'en tenir au règlement. Qui n'offre que peu de netteté pour l'esprit ou la vue.



VERTICALEMENT

1. *Ses attraits ne peuvent être* qu'enchanteurs, si l'on en croit La Fontaine. Pièce parfois rose. – 2. Degré. Animal. S'envolent dès qu'on se met dans le vent. Fit front. – 3. Perdit son père au fil de l'épée, la raison au fil des jours et la vie au fil de l'eau. Etat. – 4. Paquet de dragées. On s'y intéresse d'autant plus qu'il est sans intérêt. – 5. Dans le Morbihan. D'un commerce agréable. Voie littorale. – 6. Conjonction. Ne dure qu'un temps. Ancien système. Partie du mètre. – 7. Ranimer la flamme. Est massif. – 8. Ne pousse pas à la consommation. Accroche dans les deux sens. Terme musical. – 9. Minet ayant souvent pris l'aspect d'une souris. Se refuser à essuyer un refus. Pour écarter. – 10. Churchill ne l'a jamais considéré comme un diplomate. Patrie d'un coreligionnaire de Calvin. – 11. Celui qui épilogue trop bien et que l'on écoute avec beaucoup de mal. Un peu de tout. – 12. Vieil accord. A de bonnes dents. Sigle ancien. – 13. Conducteur, à la SNCF. Durée variable. Eau. – 14. Représentant travaillant à la « commission ». Homme à fables. – 15. Quartier de Venise. Symbole chimique. Européenne.

Solution du problème n° 6274

Horizontalement

I. Ebénistes. – II. Quia. Arno. – III. Frites. – IV. Infinités. – V. Puent. Elu. – VI. Lei. Ali. – VII. Moues. – VIII. Baiser. – IX. Etre. Dame. – X. Chiner. Os. – XI. Sélect.

Verticalement

1. Equipe. Becs. – 2. Bu. Nu. Bath. – 3. Eiffel. Iris. – 4. Narine. Séné. – 5. Intime. El. – 6. Sati. Ordre. – 7. Tréteau. – 8. Ensellé. Mot. – 9. S.O. Suisses.

GUY BROUTY

L'avant-projet de loi sur l'outre-mer

M. Perben veut «mettre en activité» un tiers des RMistes des DOM

Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, a dévoilé, jeudi 7 avril, les grandes lignes de son avant-projet de loi sur «le développement économique et social dans les départements et les collectivités territoriales d'outre-mer», dont le Parlement devrait se saisir au cours de la session de printemps. Confronté à une situation sociale très tendue dans les DOM, en raison de taux de chômage largement supérieurs à ceux de la métropole (37 % à la Réunion), le gouvernement affiche l'objectif, a indiqué M. Perben, de *«mettre en activité»* environ un tiers des 92 000 allocataires du RMI dans ces départements. *«Une partie des RMistes dans les DOM ne sont pas à proprement parler des exclus psychologiques et sociaux»*, a souligné le ministre, précisant que le statut de bénéficiaire du RMI est devenu le *«statut de droit commun des sans-emploi»*.

Selon la formule de *«mise en activité»* mise au point par M. Perben, ces RMistes se verraient proposer un *«véritable contrat de travail»*, rémunéré au SMIC, dans un *«secteur nouveau d'activités sociales»*. En outre, les entreprises embauchant des chômeurs de longue durée ou des allocataires du RMI bénéficieraient d'exonérations de charges sociales et d'une prime pendant les deux premières années d'emploi. Enfin, le gouvernement veut alléger le coût du travail dans les secteurs productifs exposés à la concurrence, les exonérations de charges sociales (735 millions de francs) étant financées par le relèvement de 2 % du taux «normal» de la TVA et d'une taxe spéciale sur le montant des jeux. Souhaité par les élus proches de la majorité, ce dispositif suscite néanmoins quelques réactions négatives, notamment celle du Parti communiste réunionnais (PCR), qui y voit une *«atteinte aux droits sociaux»*.

FRÉDÉRIC BOBIN

M. Millon (UDF) : *«Combat commun»*. – Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a déclaré, vendredi 8 avril, au «Forum RMC-*l'Express*», qu'il faudrait que la liste de la majorité aux élections européennes *«fasse aux alentours de 35 %, 36 % ou 37 %». «Ce seront l'UDF, le RPR, qui mèneront la bagarre; ce seront l'UDF et le RPR qui enregistreront le succès ou le relatif échec*, a-t-il expliqué, *mais il est bien évident que les ministres et le premier ministre ne sont pas suspendus dans le vide. Ils sont, en fait, liés avec la majorité. Donc, c'est un combat commun.»*

M. Pons (RPR) : le *«vrai débat»* aura lieu au moment de la présidentielle. – Le président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, Bernard Pons, a déclaré, vendredi 8 avril, sur France-Inter que le *«vrai débat»* sur l'Europe se mènera à l'occasion de l'élection présidentielle, en 1995. *«Ce qui compte, c'est l'engagement du futur exécutif de la France sur ce que devra être la politique de la France dans l'Europe»*, a-t-il affirmé, en précisant que Jacques Chirac considère *«depuis très longtemps»* que l'élection européenne du 12 juin *«n'est pas capitale»*.

PRÉCISION. – Claude Belot (UDF), sénateur, qui a été élu le 1er avril président du conseil général de Charente-Maritime (*le Monde* daté 3-4 avril), est membre du Parti radical et non du CDS, bien qu'il soit rattaché administrativement au groupe de l'Union centriste au Sénat.

SOCIÉTÉ

François Mitterrand se rendra,lundi 11 avril aux obsèques de François de Grossouvre à Lusigny, près de Moulins, dans l'Allier, où son ami possédait une propriété. Chargé de mission à la présidence de la République jusqu'en 1985 et président du Comité des chasses présidentielles depuis 1981, François de Grossouvre s'est donné la mort, *jeudi 7 avril, dans le bureau qu'il occupait à l'Elysée.* Sous la direction du parquet du tribunal de Paris, les enquêteurs de la première division de la police judiciaire ont poursuivi, vendredi 8 avril, l'enquête-décès prévue par l'article 74 du code de procédure pénal. La thèse du suicide *« ne fait pas de doute »*, ont-ils fait savoir, l'ami du président ayant choisi de se tirer une balle dans la tête à l'aide d'un 357 magnum.

■ CHRONOLOGIE. – Le visiteur reçu par François de Grossouvre en fin d'après-midi à l'Elysée, le médecin militaire qui a constaté le décès, la secrétaire, le chauffeur et le garde du corps ont été entendus dans la journée. Ces auditions ont permis de reconstituer la chronologie de cette fin d'après-midi du jeudi 7 avril : le visiteur de François de Grossouvre est parti vers 18 h 20 et la secrétaire à 18 h 30. L'ami de François Mitterrand se serait suicidé aux alentours de 19 heures et son corps a été trouvé à 19 h 50. Personne, à l'Elysée, n'a entendu le coup de feu : le bruit a été amorti par les portes capitonnées et, à cette heure, les personnes qui travaillaient dans les bureaux voisins étaient parties.

■ EXPERTISES. – Les examens techniques ont confirmé la thèse du suicide : la balle du 357 magnum a été retrouvée et les tests d'absorption atomique ont permis d'affirmer avec certitude qu'elle avait bien été tirée par l'ancien conseiller de M. Mitterrand. Le revolver appartenait à M. de Grossouvre qui était à la fois un chasseur et un amateur d'armes.

Le suicide de l'ancien chargé de mission à la présidence de la République

François Mitterrand assistera aux obsèques de François de Grossouvre

Le suicide de François de Grossouvre, dans son bureau de l'Elysée, jeudi 7 avril, a été connu par le président de la République aux environs de 20 heures, peu après qu'il eut été découvert par le chauffeur de l'ancien conseiller.

François Mitterrand venait de rentrer d'une visite au service de médecine interne du professeur Didier Sicard, à l'hôpital Cochin, où il s'était rendu à l'occasion de la journée de mobilisation contre le sida. Il s'apprêtait à dîner en compagnie du professeur Sicard et de plusieurs membres de l'équipe soignante, qu'il avait invités à l'Elysée, ainsi que de Françoise Héritier-Augé, présidente du Conseil national du sida, et de Jack Lang, ancien ministre de l'éducation et de la culture.

Bouleversé à l'annonce du suicide, selon des témoins, il a expliqué que, depuis quelques jours, il s'inquiétait de l'état de santé de son ami ; il avait demandé à son médecin personnel de le voir le plus vite possible et d'envisager son hospitalisation au Val-de-Grâce. Le président a évoqué l'état d'anxiété extrême dans lequel était François de Grossouvre, qui craignait d'être atteint de *« sénilité »*.

La localisation du bureau du président du Comité des chasses présidentielles dans l'aile ouest du palais explique que sa présence dans les lieux n'était pas nécessairement connue de tous. Ce jour-là, selon les indications recueillies à l'Elysée, François de Grossouvre avait déjeuné en compagnie d'un de ses fils, puis il aurait participé à une chasse, avant de se rendre à son bureau en fin d'après-midi. Sa secrétaire était absente, et c'est son chauffeur qui, inquiet de ne pas le voir reparaître, est monté à l'étage et l'a découvert mort. Le médecin militaire de la présidence, aussitôt appelé, a constaté le décès.

Vendredi, M. Mitterrand, qui, selon certains de ses collaborateurs, était très affecté par le suicide de celui qui avait été l'un de ses hommes de confiance, n'a rien changé à son programme : prise d'armes aux Invalides le matin, déjeuner offert en l'honneur du président de la République du Sénégal, Abdou Diouf, puis, dans l'après-midi, rencontre avec le président du Paraguay, Juan Carlos Wasmosy. Les informations publiées sur les relations de M. Mitterrand avec François de Grossouvre et sur les propos que ce dernier tenait à son sujet n'ont pas suscité de réponse ni d'explications de sa part, ni de celle de ses collaborateurs.

Une relation subjective

L'entourage du chef de l'Etat confirmait, cependant, que François de Grossouvre souffrait depuis plusieurs mois de son vieillissement. L'un d'eux rapportait une scène datant d'une quinzaine de jours : le président des chasses présidentielles, croisant ce collaborateur dans un couloir, aurait apparemment eu une sorte d'hallucination et l'aurait mis en garde contre le fait qu'il était *« suivi »*.

Il y a quelque temps, encore, il serait entré sans prévenir dans le bureau d'Hubert Védrine, secrétaire général de la présidence, sans se rendre compte de l'endroit où il se trouvait et se serait excusé en prenant conscience de sa méprise. Il lui serait arrivé d'exprimer lui-même à M. Mitterrand sa lassitude de ce qu'il appelait, paraît-il, des *« crises de démence »*, qui le privaient, à certains moments, de sa lucidité. Très préoccupé par son âge et par les effets physiques et psychiques qu'il en ressentait, François de Grossouvre, médecin de formation, se serait administré de son propre chef des médicaments « rajeunissants », tout en se rendant régulièrement au Val-de-Grâce pour des examens.

Ces observations sur l'état de François de Grossouvre doivent cependant être mises en regard du fait qu'il assurait de façon satisfaisante, semble-t-il, la présidence du Comité des chasses présidentielles. Cette fonction, pour honorifique qu'elle soit, suppose présence d'esprit, mémoire, disponibilité pour gérer les personnels, organiser les parties de chasse, établir les listes de personnalités invitées, etc., toutes tâches dont celui qui en avait la charge s'acquittait sans qu'aucune défaillance ait été relevée.

Tout en confirmant les liens personnels qui existaient entre le président de la République et François de Grossouvre, les collaborateurs de l'Elysée observent que leurs relations s'étaient apparemment distendues au cours des dernières années. L'ancien homme de confiance était moins souvent invité par M. Mitterrand à l'accompagner dans ses promenades à travers Paris ou chez les libraires. Privé de toute fonction politique importante, il pouvait avoir le sentiment d'être « sur la touche », mais on observe, à l'Elysée, qu'il est arrivé à d'autres proches du chef de l'Etat de perdre ainsi le contact avec lui sans qu'on puisse y voir de motifs autres que subjectifs et ne relevant pas de l'intérêt public.

PATRICK JARREAU

COMMENTAIRE

Drame privé, choc public

Le suicide de François de Grossouvre est un drame. Pour sa famille bien sûr, pour ses proches aussi, dont François Mitterrand était. Proche est sans doute en l'occurrence un mot faible, tant il est vrai que, pendant des lustres, la vie des deux hommes s'entremêlait. Vie publique mais surtout vie privée. Ce n'est un secret pour personne dans le « Tout-Paris qui sait » : François de Grossouvre était au cœur de la vie intime du président.

Qu'il ait décidé de mettre fin à sa vie à l'Elysée et dans des conditions spectaculaires – si l'on peut employer ces termes – ne peut être qu'une double épreuve pour le chef de l'Etat.

La douleur de François Mitterrand lui appartient. Mais l'événement – car c'en est un – lui échappe. Nul ne saurait préjuger des motifs d'un acte aussi bouleversant. François de Grossouvre a emporté son secret. Reste que sa personnalité, sa relation avec le président et la mise en scène de ce suicide font d'un geste qui eût pu être intime un acte qui ne peut que retentir dans l'opinion. Ne serait-ce que dans la mesure où il intervient après une succession d'interrogations qui ont terni l'image du président.

Amalgame injuste ? Peut-être, mais comment empêcher qu'il vienne à l'esprit ?

Alors, un scandale de plus ? Non, mais une question supplémentaire sur une fin de règne qui voit cohabiter une gestion exceptionnellement habile du quotidien et des ombres sur l'homme de pouvoir. Les sociétés sont ainsi faites que leur fragilité les rend poreuses aux doutes et aux rumeurs. C'est le cas de la société française, qui voit ses enfants défiler dans les rues, ses élites balbutier et son avenir, sinon bouché, du moins incertain. Comment, dès lors, ce suicide « public » ne renforcerait-il pas son trouble, même s'il ne s'exprime pas de façon spectaculaire au moment où le gouvernement donne des signes de flottement.

Extrapolation excessive à propos d'un acte que certains s'efforceront de présenter comme un fait divers ? Ceux-là minimiseront la portée de l'événement en se fiant aux sondages sur la popularité du président de la République. C'est avoir la vue basse.

PHILIPPE LABARDE

• *Lire également page 21 la chronique « Images ».*

Les réactions

La mort tragique de François de Grossouvre a suscité la réaction de plusieurs personnalités.

• **Roland Dumas**, ancien ministre des affaires étrangères, a déclaré, jeudi 7 avril dans la soirée, sur Europe 1, qu'il avait récemment rencontré François de Grossouvre et l'avait trouvé *« déprimé, s'interrogeant sur le sens de la vie ». « Depuis quelques semaines, en effet, on me disait qu'il éprouvait quelque déception de la vie en général, comme des personnes qui avancent en âge et qui sont fatiguées par la vie publique »*, a-t-il ajouté. M. Dumas, qui connaissait François de Grossouvre *« depuis une bonne trentaine d'années »*, était cependant *« loin de penser (...) qu'il était à cette extrémité »*. Il s'est déclaré *« extrêmement peiné »* par cette mort d'un *« homme utile, discret, qui faisait bien le travail qu'on lui confiait »*.

• **Martine Aubry** a estimé qu'un acte de cette nature *« est par définition un événement personnel qui doit le rester »*. Interrogée par Radio J, vendredi 8 avril, l'ancien ministre du travail *« espère qu'il n'y aura pas d'exploitation politique de ce suicide comme on l'a déjà vu lors du décès de Pierre Bérégovoy ». « Il faut*, selon elle, *que la France arrête d'utiliser à chaque fois que ceci arrive, dans un camp ou l'autre, ce type d'événement, personnel et douloureux, à des fins politiques »*.

• **Amine Gemayel**, ancien président du Liban, considère que François de Grossouvre était *« un très, très grand ami, même un frère ». « C'est*, a-t-il souligné sur RMC, *quelqu'un qui m'a accompagné tout au long de mon mandat. Il était toujours à l'écoute, il avait le souci de protéger ses amis avec une sincérité, une générosité qui m'a toujours vraiment impressionné chez lui »*.

• **Pierre Marion**, ancien chef de la DGSE, de 1981 à 1982, s'est déclaré *« très choqué »* par ce suicide. *« Il a dû se passer une cassure quelque part »*, a-t-il estimé sur France 2. Selon M. Marion, au début du premier septennat de François Mitterrand, François de Grossouvre était appelé à donner son avis sur le fonctionnement de la police et des services secrets, mais aussi sur d'autres problèmes. *« Il avait même accès à des dossiers très sensibles. Il était très libre avec le président et n'était pas toujours d'accord avec lui »*, a-t-il ajouté.

• **Valéry Giscard d'Estaing**, président du conseil régional d'Auvergne, a adressé, vendredi, un message de condoléances à Mme François de Grossouvre, elle-même membre de ce conseil.

ÉDUCATION

Dans le prolongement des actions contre le CIP

Création d'une fédération nationale des étudiants d'IUT

Après avoir animé, durant cinq semaines, le mouvement d'actions contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP), l'une des « coordinations nationales » constituée à l'IUT de Paris se transforme en fédération nationale des étudiants d'IUT, dont les statuts ont été déposés vendredi 8 avril. Avec Fabien Chadeau comme président provisoire, elle a déjà reçu l'adhésion des représentants d'une dizaine d'IUT de province (Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest, Bourges, Calais, Poitiers, Toulon, Valenciennes...).

Bien que s'affichant indépendante de tout syndicat et parti politique, cette fédération a prévu de s'appuyer sur l'UNEF-ID (proche du Parti socialiste), comme *« support technique d'organisation »* en prévision d'un prochain congrès constitutif. Cette rencontre, annoncée pour le 20 avril, devra notamment débattre d'une plate-forme de revendications portant sur les poursuites d'études, l'insertion professionnelle et les dispositifs de recherche d'un premier emploi, la reconnaissance européenne du diplôme...

Une autre fédération d'étudiants d'IUT est, par ailleurs, en voie de création par les responsables de la « coordination » des établissements de la banlieue parisienne de Villetaneuse et Créteil qui revendiquent, eux, leur appartenance à la tendance minoritaire de l'UNEF-ID.

Deux élections de présidents d'université

Jean-Pierre Laheurte à Nice et Jean-Claude William aux Antilles-Guyane

Jean-Pierre Laheurte, professeur de physique, a été élu par cent une voix sur cent vingt-quatre votants au premier tour de scrutin, président de l'université de Nice-Sophia Antipolis. Il succède à Michel Bornancin, qui occupait ces fonctions depuis mai 1989. A l'université des Antilles-Guyane, Jean-Claude William, élu par quatre-vingts voix contre quarante-quatre, succède à Jacques Portecop, élu en avril 1989.

[Né le 27 octobre 1943 à Confolens (Charente), Jean-Pierre Laheurte est docteur ès sciences et docteur ingénieur. Il enseigne à l'université de Nice depuis 1973, où il est, depuis 1976, responsable du DEA de physique. Il a également enseigné dans les universités de Grenoble, Toronto et Los Angeles.]

[Né le 18 mai 1943 à Fort-de France (Martinique), Jean-Claude William est docteur en sciences politiques. Il est directeur du centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe et producteur d'émissions culturelles à RFO-Martinique.]

MÉDECINE

Les suites du rapport de l'Académie de médecine sur le sida

AIDES et Médecins du monde se prononcent contre l'« assouplissement » du secret médical

Comme prévu, l'adoption par l'Académie de médecine du rapport rédigé sous la présidence du professeur Roger Henrion préconisant un assouplissement du secret professionnel pour le partenaire d'un séropositif (*le Monde* des 7 et 8 avril) a suscité de nombreuses réactions. Ainsi, dans un communiqué rendu public vendredi 8 avril, la Fédération nationale AIDES s'élève-t-elle contre cette *« violation »* du secret médical préconisée par l'Académie de médecine.

« Toute remise en cause du secret médical » vis-à-vis d'un tiers menace d'altérer la confiance entre malade et médecin et risque d'éloigner les malades du secteur sanitaire et social et ainsi de les priver de suivi médical, souligne AIDES. C'est surtout la proposition de l'Académie de permettre au médecin, *« sans aucune obligation et à titre exceptionnel »*, de révéler la séropositivité de son patient au conjoint *« sans tomber sous le coup d'une sanction pénale »* qui inquiète l'association. Selon AIDES, il s'agit d'*« une proposition – irrecevable – de violation et non d'assouplissement du secret médical »* qui, en plus, risque de transformer l'exception en règle. *« Elle déresponsabilise le médecin par rapport à son devoir professionnel qui le lie à son patient et non au conjoint. Elle dépossède la personne séropositive de sa liberté et élude la question de la responsabilité partagée par deux personnes qui ont des relations sexuelles non protégées »*, commente l'association. Elle déresponsabilise enfin le patient en donnant au médecin une énorme responsabilité.

Pour sa part, l'association Médecins du monde (MDM) exprime, elle aussi, son *« opposition formelle »* au rapport de l'Académie de médecine. Le mot *« assouplissement »* est d'une extrême ambiguïté et *« l'interprétation individuelle et collective que l'on peut en faire expose à de très inquiétantes dérives »*, estime le 8 avril dans un communiqué le groupe « Réseaux de vigilance sida droits de l'homme » de MDM.

Selon MDM, *« dans la situation d'un couple dont l'un des partenaires est séropositif sans que l'autre ne soit informé »*, la position morale *« difficile »* dans laquelle se trouve le médecin ne justifie *« en aucun cas la rupture du secret ». « L'autorisation d'un « aménagement » du secret dans certaines circonstances laisse la porte ouverte à de graves manquements déontologiques ; elle stigmatise les personnes concernées et risque de porter un immense préjudice à dix années d'effort dans tous les domaines de lutte contre l'épidémie. »*

M. Emmanuelli demande le rétablissement de l'allocation d'adulte handicapé pour les malades du sida. – Henri Emmanuelli, député (PS) des Landes, a demandé, vendredi 8 avril, au gouvernement de rétablir l'allocation d'adulte handicapé en faveur des malades du sida. *« C'est bien le gouvernement d'Edouard Balladur qui (...) a supprimé l'attribution systématique pour les malades victimes du sida de l'allocation pour adultes handicapés »*, a souligné l'ancien président de l'Assemblée nationale, qui a dénoncé *« l'hypocrisie régnante de la part des pouvoirs publics »*.

REPÈRES

NUCLÉAIRE

L'accident de Cadarache n'aurait rejeté qu'une faible radioactivité dans l'environnement

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a confirmé, vendredi 8 avril, dans un communiqué, le scénario qui a conduit, le 31 mars, à une forte explosion dans une installation de neutralisation du sodium située à Cadarache (Bouches-du-Rhône). C'est bien le recours à un procédé connu depuis 1986 utilisant un alcool lourd, l'éthyl-carbitol, qui a entraîné l'éclatement par surpression d'un réservoir contenant des restes de sodium suivi d'une forte détonation d'hydrogène. Comme le sodium contenait encore des éléments radioactifs, une partie de l'environnement a été polluée. Selon le CEA, on enregistre à l'intérieur des locaux une faible radioactivité due en partie au césium 137, tandis qu'à l'extérieur toutes les mesures effectuées à une distance supérieure à cent mètres du lieu de l'explosion ne permettent pas de déceler de contamination. Le CEA estime toutefois que 5 % de la radioactivité présente dans le réservoir avant l'accident aurait été rejetée hors de l'installation.

SCIENCES

Des industriels français proposent la construction d'un prototype de véhicule hypersonique

Aérospatiale et ses partenaires (ONERA, SEP, Dassault, SNECMA, CNRS, Air liquide et Bertin) viennent de proposer au gouvernement de donner un coup de pouce à la recherche sur les vols hypersoniques en lançant la construction d'un véhicule de 2 à 5 tonnes, long de 7 à 10 mètres, capable d'atteindre des vitesses de plusieurs Mach, bien supérieures à celle, Mach 2,2, du Concorde. La mise au point de ce véhicule qui pourrait être lancé par une fusée russe Cosmos pourrait coûter environ 5 milliards de francs.

Américains, Russes et Japonais sont très actifs dans ce domaine où la France s'est taillé dans le passé quelques succès, car certains transports du XXIe siècle feront appel à des moteurs de ce type. Un programme sur ce thème, de 525 millions de francs, nommé PREPHA (Programme de recherches et technologies sur la propulsion hypersonique avancée), a d'ailleurs été lancé en France en 1992 sous l'égide de la délégation générale pour l'armement. Mais il s'achève en 1996 et nécessite donc une suite que réclament dès aujourd'hui les industriels

Le Monde

HEURES LOCALES

SITUATION DIFFICILE POUR LES GRANDES VILLES

Malgré des recettes en baisse, les élus maintiennent l'investissement. Mais ils rognent sur les dépenses quotidiennes et augmentent discrètement les impôts.

« ALARMANTE », « *catastrophique* » : ainsi les maires des grandes villes avaient-ils qualifié, cet automne, la situation financière à laquelle ils seraient confrontés en 1994, si le gouvernement ne renonçait pas à diminuer les concours de l'Etat aux collectivités locales. Bien qu'ils aient parfois forcé le trait, et qu'ils préfèrent aujourd'hui parler d'une « *situation difficile, mais contrôlée* », ces élus n'avaient pas tort de s'inquiéter.

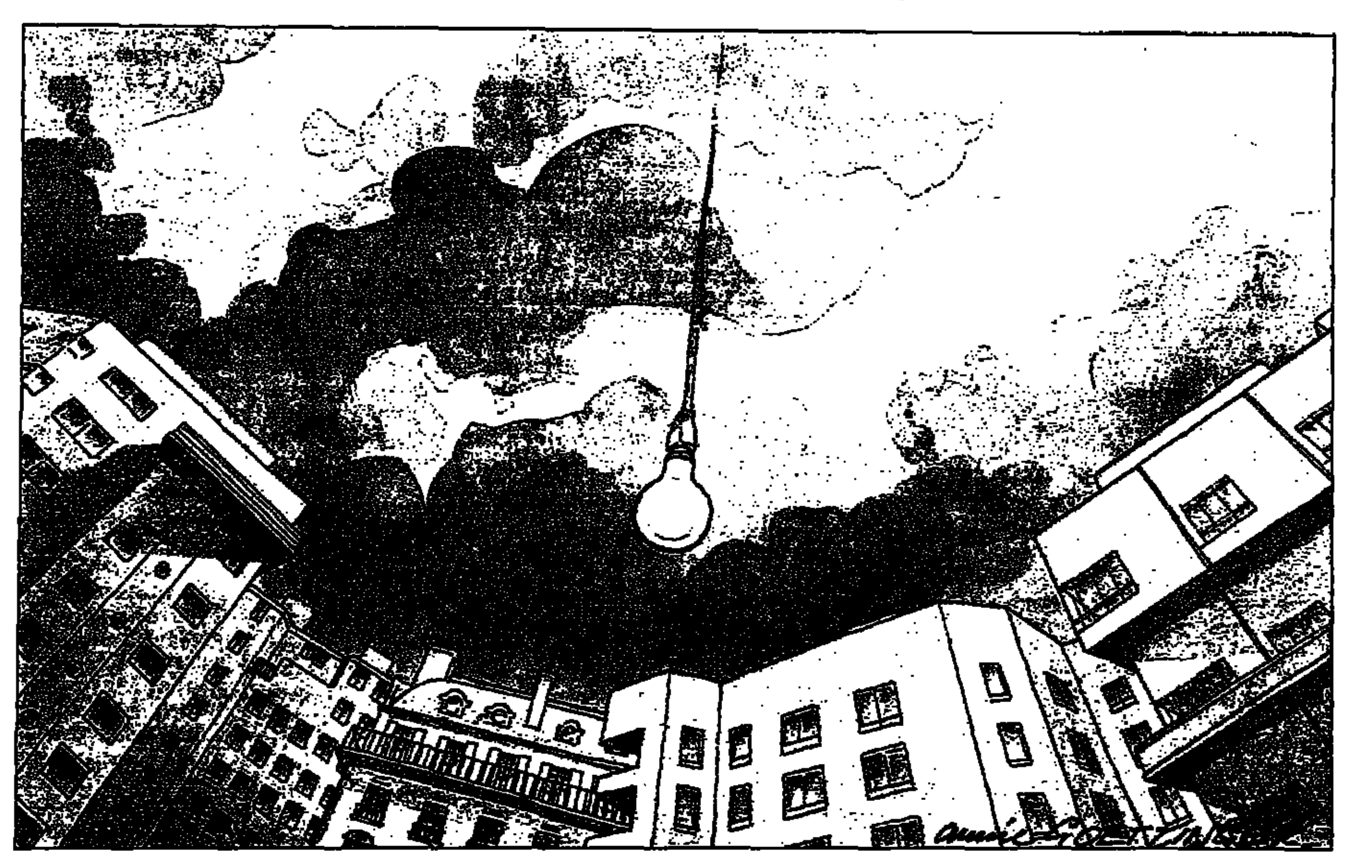
Les budgets primitifs font souvent apparaître une baisse des recettes. La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat, et les mesures prises dans le cadre de la loi de finances, privent les cités d'un demi-milliard de francs, selon l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), que préside Jean-Marie Rausch (maj. p.).

« *Sur un budget de 3,5 milliards, nos pertes s'élèvent à 48 millions de francs* », constate ainsi le maire de Toulouse, Dominique Baudis (UDF). Dans la « ville rose », le gel de la DGF se traduit par un manque à gagner de 11 millions de francs, tandis que la solidarité urbaine est amputée de 1,7 million, et que les compensations de taxe professionnelle sont réduites de 30 millions. « *L'Etat a fait glisser une part de ses difficultés sur les collectivités locales, il a donc aggravé notre situation* », commente M. Baudis, qui avait vivement protesté contre les mesures d'économies décidées par le gouvernement.

Ces mesures interviennent au moment où les collectivités locales commencent à ressentir les effets de la crise économique, par le biais de la taxe professionnelle. Cet impôt est assis sur la masse salariale, la valeur locative et le matériel de l'année antépénultième. Or, en 1992, les grandes villes ont perdu cent mille emplois, selon l'AMGVF. L'évolution des bases de taxe professionnelle se ralentit donc aujourd'hui. A Clermont-Ferrand, par exemple, leur progression n'est que de 2,2 %, au lieu de 7 % précédemment, en raison, notamment, d'un plan social de Michelin.

Pour équilibrer leurs budgets, les maires des grandes villes peuvent jouer sur la pression fiscale. C'est le choix qu'a fait Roger Quilliot (PS), maire de Clermont-Ferrand, en incriminant le « *racket gouvernemental qui ne* (lui) *laisse pas d'autre alternative* ». Mais, à un an des élections municipales, une telle solution a souvent été jugée périlleuse. Dans l'ensemble, les élus ont donc décidé de ne pas relever les taux, dont, à Metz, Dijon, ou Nancy, l'évolution est de 0 % !

Une telle stagnation ne signifie pas pour autant que les contribuables paieront la même somme que l'an dernier. Leur contribution sera, au contraire, majorée de 3 %. Une disposition introduite dans la loi de finances rectificative pour 1993 prévoit en effet que les bases des locaux d'habitation sont réévaluées de ce montant en 1994. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les taux pour que le produit fiscal s'alourdisse. Mais les bulletins municipaux se gardent bien de mettre en évidence ce mécanisme, et les édiles ne sont pas mécontents de solliciter le contribuable sans que cela se remarque.



Bien qu'ils aient menacé de réduire les investissements, les maires des grandes villes ont maintenu leurs efforts. « *Compte tenu du poids de la ville dans l'économie locale, c'était nécessaire, pour ne pas pénaliser les entreprises* », explique l'un des responsables de Montpellier. « *Nous achevons les gros projets, comme l'aménagement de la gare ou de l'université, mais nous sommes obligés de réduire les petits travaux de voirie* », regrette Régine Claudel, secrétaire générale à Metz. « *Les 48 millions de francs que nous avons perdus représentent 5 % du budget d'investissement. C'est autant d'argent que nous n'injectons pas dans l'économie locale* », proteste le maire de Toulouse.

Pour boucler leurs budgets, les communes gèrent activement leur dette. « *Les renégociations nous ont permis de gagner 10 millions de francs en 1993* », indique-t-on à Montpellier. D'autres villes ont profité de la baisse des taux d'intérêt pour emprunter. Parfois, la création d'une structure intercommunale a apporté une bouffée d'oxygène. Ainsi, la constitution du district du Grand-Besançon a-t-elle permis d'alléger les dépenses de la ville. « *Nous avons pu partager certaines de nos charges. Quant au district, il a touché les incitations financières prévues par la loi* », remarque Jean-Paul Chevailler, secrétaire général de Besançon.

Faire « la chasse au gaspi »

Mais c'est sur les dépenses de fonctionnement que se font les économies. Cette orientation n'est pas nouvelle, les grandes villes ayant, depuis quelques années, opéré des coupes claires dans leurs budgets de gestion. Les efforts en deviennent d'autant plus douloureux, bien qu'ils n'aient rien de spectaculaire. On réduit de 5 %, voire 10 %, les subventions aux associations. Partout, on rogne sur l'éclairage, on se dispense de refaire les trottoirs peu fréquentés, on attend quelques mois pour repeindre une école... Le personnel municipal fait les frais de la rigueur. Le non-remplacement des départs à la retraite, déjà courant depuis quelques temps, se généralise. « *En 1993, nous remplacions un agent sur deux. En 1994, nous en remplacerons un sur trois* », prévoit M. Chevailler. Ces modifications entraînent une nouvelle organisation des services. « *Nous avons recruté un administrateur chargé des redéploiements d'effectifs*, raconte M. Chevailler. *Avant d'exiger des efforts, nous avons mis en œuvre une démarche participative.* » On introduit la comptabilité analytique, afin d'évaluer le coût des services. « *On fait la chasse au gaspi* », résume le directeur de cabinet du maire de Dijon, en évoquant les petites économies sur le papier, les fournitures, ou les consommations téléphoniques, qui permettent de réduire les frais généraux.

La hausse du tarif des services publics est difficilement envisageable dans les grandes villes, car le revenu des habitants a tendance à baisser. « *Les grandes villes se paupérisent. Ceux qui sont frappés par la crise viennent y habiter, dans l'espoir de trouver du travail ou d'obtenir une prestation sociale* », constate le maire de Toulouse, en jugeant «*insupportable* » que les élus aient à « *piloter sans visibilité* » de tels navires.

Rafaële Rivais

Investissements

Toute médaille est bonne à prendre et celle-ci ne déparera pas la collection accumulée par Rhône-Alpes dans la compétition économique : selon la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), la région présidée par Charles Millon (UDF) a été pour la première fois, en 1993, la terre d'accueil la plus recherchée par les investisseurs étrangers, avec vingt-six projets, porteurs de 2 765 emplois, dans les trois années à venir.

Ainsi, la deuxième région de France (5,3 millions d'habitants) s'adjuge, semble-t-il, la part du lion, sur un total national de 270 dossiers d'investissements, concernant la création ou le maintien de 15 500 emplois. Malgré la crise économique, cet effectif potentiel est en progression de 9 % sur l'évaluation de 1992. Le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et l'Alsace « *prennent place dans le peloton de tête, confirmant leur position d'attraction traditionnelle* », précisent les auteurs du classement.

Cependant, les créations d'établissements *ex nihilo* sont en diminution nette (–37 % par rapport à 1992), ce recul étant compensé, sur l'ensemble du territoire comme en Rhône-Alpes, par la reprise d'entreprises en difficultés et les extensions d'établissements existants. Parmi les annonces les plus remarquées de 1993 figurent celles de TRT dans le Calvados (114 emplois dans la fabrication de cartes à puce), la reprise de la Lainière de Roubaix par le belge Verbeke (750 emplois) et l'installation, en octobre 1993, du centre de recherche de Rank Xerox à Grenoble (50 emplois).

C'est dans l'agglomération grenobloise que se dessine le projet le plus important pour Rhône-Alpes, avec la reprise par l'américain SCI Systems d'un atelier de 260 personnes, ayant appartenu jusqu'ici à Hewlett-Packard. SCI prévoit de créer sur place 800 à 900 emplois supplémentaires d'ici à l'an 2000. Selon la chambre régionale de commerce et d'industrie, 477 établissements de plus de cinquante salariés, comptant au moins 20 % de capitaux étrangers, emploient maintenant 110 230 Rhônalpins.

de notre bureau de Lyon
Gérard Buétas

CULTURE

REMOUS LINGUISTIQUES AUTOUR D'UNE LOI

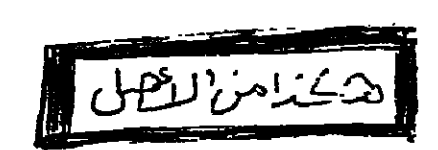
Le projet de texte de Jacques Toubon sur le français est contesté par les défenseurs des langues régionales

LES sénateurs devraient commencer à discuter, le 12 avril, du projet de loi de Jacques Toubon sur l'emploi de la langue française adopté le 23 février 1994 en conseil des ministres et qui vise à protéger le français. « *La richesse de toutes les langues doit être mise en valeur. Le pluralisme linguistique doit être préservé et organisé. Entre pays européens de langues différentes, il faut savoir résister aux séductions des arguments en faveur d'une langue véhiculaire unique qui entraînerait, à terme, le ravalement de toutes les langues, sauf une, au rang de la langue locale* », écrivait le ministre de la culture et de la francophonie dans un point de vue publié par *le Monde*, le 24 février dernier. Si cette loi affirme, dans son préambule, que « *la vigilance à l'égard de la langue française ne nuit en rien à l'usage des langues régionales* », elle est examinée avec beaucoup de méfiance en province et notamment là où de gros efforts sont menés en faveur du bilinguisme scolaire. Les communautés linguistiques de France ont commencé à protester à travers un organisme créé en 1982 par le Bureau européen pour les langues moins répandues, un organisme européen dont la mission est d'aider, grâce à une ligne budgétaire de 24 millions de francs, les trente-cinq langues régionales de l'Union européenne. « *Si on appliquait cette loi au Canada, cela aboutirait à l'exclusion du français...* », souligne Anna-Vari Chapalain, une bretonnante de Quimper, présidente du Comité français de ce bureau, qui a son siège en Irlande. Cinquante millions d'Européens parlent une autre langue que la langue de leur Etat. Mais les situations diffèrent d'un pays à l'autre. La Belgique, l'Irlande et le Luxembourg pratiquent officiellement le multilinguisme. L'Allemagne, le Danemark, la Grèce, les Pays-Bas, le Portugal n'ont pas de dispositions spécifiques sur le statut des langues, sauf parfois un principe de non-discrimination. La Constitution italienne, elle, ne dit rien en ce qui concerne la langue nationale, mais elle garantit les minorités linguistiques. Tout comme la Constitution espagnole. Autre cas : le Royaume-Uni. Dans ce pays dépourvu d'une Loi fondamentale écrite, il n'existe aucune disposition. Quant à la France, elle a inscrit dans sa Constitution, après le vote du Congrès, le 23 juin 1992, que « *la langue de la République est le français* » (art. 2). Jacques Toubon entend faire de la francophonie « *une cause nationale* ». Sa loi veut affirmer la présence du français dans l'enseignement et dans l'audiovisuel, en faire une obligation dans la présentation des biens de consommation, les congrès, la publicité, les contrats de travail, les annonces d'emplois. Et pour cela, un volet pénal a été prévu.

C'est l'article 19 du texte qui a particulièrement retenu l'attention du Bureau européen pour les langues moins répandues : les dispositions de la présente loi s'appliquent sans préjudice de la législation et de la réglementation relatives aux langues régionales. Selon Anna-Vari Chapalain « *cet article est faussement protecteur pour les langues régionales car la réglementation en question est insignifiante* », d'autant plus que l'amendement qui avait été proposé, lors du débat sur la révision constitutionnelle de 1992, a été repoussé.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

Lire la suite page 11



TREIZIÈME

Coûteuse inauguration

La nature a ses raisons que les officiels, parfois, ne veulent pas connaître. Ainsi la construction de la bibliothèque Jean-Pierre-Melville, dans le treizième arrondissement de la capitale, a-t-elle subi plusieurs semaines de retard car il a fallu consolider le sous-sol. C'est chose fréquente à Paris, notamment dans les quartiers dont les tréfonds ont été jadis exploités en carrières. Mais l'inauguration était programmée pour coïncider avec la campagne électorale précédant les municipales de 1989. Comme le bâtiment n'était pas achevé, la Ville demanda à l'entreprise d'interrompre le chantier et d'arranger les locaux comme s'ils devaient être livrés peu après. Puis les candidats (Jacques Chirac et Jacques Toubon) et la presse étant passés, on démolit le staff cache-misère et les travaux reprirent. L'entreprise a envoyé la facture : 288 000 francs que le budget municipal – et les contribuables – sont aujourd'hui obligés d'acquitter.

VAL-DE-MARNE

Aide au cinéma

Mon enfance, film turc de Menduh Un, a remporté le Grand Prix du 4e Festival ciné-junior 94, succédant à *l'Enfant du tunnel, Un louveteau parmi les hommes, le Mal du pays de Waler Jan Wrobel* et *la Clé.*
Ce prix consiste en l'achat des droits de distribution du film pour la France par le conseil général du Val-de-Marne afin de lui permettre de bénéficier d'une priorité de distribution, notamment dans toutes les salles du département (plus de la moitié sont municipalisées) à des conditions de location privilégiées. Le jury était présidé par Patrick Grandperret, auteur de *l'Enfant lion.*

YVELINES

Clôture de la chasse

En se fondant sur un avis de la Cour de justice des Communautés européennes sur la protection des oiseaux migrateurs, le tribunal administratif de Versailles vient d'annuler un arrêté du préfet des Yvelines autorisant un échelonnement de la clôture de la chasse de plusieurs espèces migratrices (colverts, vanneaux huppés, oies cendrées, pluviers dorés, etc.). Le tribunal reproche à cet arrêté de fixer la période de chasse de façon à ce que 10 % seulement de ces oiseaux sauvages soient susceptibles d'être chassés durant la migration. Or la Cour européenne désapprouve cette méthode de calcul, un tel quota étant contraire à l'objectif de protection complète des espèces pendant la migration prénuptiale.

ASSISTANCE PUBLIQUE

À CHAQUE MALADE SON TÉLÉPHONE

Les hôpitaux parisiens généralisent l'installation de combinés dans les chambres

LA vieille et puissante Assistance publique de Paris est enfin entrée dans l'ère des télécommunications. Il n'est plus un seul de ses malades adultes, hospitalisé dans un service « d'aigus », qui n'ait, sur sa table de nuit, un combiné téléphonique. Cela lui permet de rester en contact avec sa famille, ses amis et même ses collègues de travail. Ainsi se trouve allégée la pénible impression de mise à l'écart et même de ségrégation que ressent toute personne allongée pour quelques jours ou quelques semaines dans une chambre d'hôpital. Infirmières et médecins le reconnaissent volontiers : le téléphone est l'un des meilleurs antidotes contre la déprime de leurs patients. En jouant le rôle d'un goutte-à-goutte psychologique, il devient une sorte d'auxiliaire thérapeutique.

Une facture détaillée

Le combiné a pourtant mis très longtemps à faire sa place dans les établissements de l'AP. Au temps des salles communes, quelques cabines firent leur apparition dans les couloirs. Puis avec la multiplication des chambres individuelles, ou à deux lits, des appareils furent progressivement installés au chevet des malades.

En 1981, moins de 12 % de ceux-ci pouvaient en disposer. Le taux est passé à 31 % en 1986 puis à 62 % en 1991, pour atteindre 95 % cette année. Les hôpitaux parisiens ont enfin rattrapé le retard qu'ils avaient pris sur les établissements de province plus récemment construits et où l'équipement téléphonique allait de soi.

Si la modernisation de l'AP a été tardive, ce n'est pas seulement en raison des pesanteurs conservatrices de la grande maison. Amener les télécommunications à portée de 15 000 malades, disséminés dans 25 établissements différents, est un grand chantier. On y a dépensé 38 millions de francs au cours des quatre dernières années.

Il a fallu en effet refaire complètement 4 standards téléphoniques et augmenter les capacités de 10 autres. Puis tirer des milliers de lignes nouvelles jusque dans les chambres. Enfin mettre au point un système efficace de taxation et de facturation. A la Pitié-Salpêtrière, le plus grand hôpital d'Europe, on en a profité, par exemple, pour faire passer en même temps les câbles informatiques qui irriguent les locaux techniques. Un an de travaux délicats car il ne fallait déranger personne.

Aujourd'hui, tout patient admis dans l'un des services de soins de l'AP pour un court séjour reçoit un code personnel confidentiel lui permettant d'utiliser son combiné pour appeler n'importe quel numéro, même à l'étranger. Il est averti qu'il lui en coûtera 30 francs de taxe de raccordement, puis 1 franc par unité.

Bien entendu ce récepteur téléphonique peut être appelé librement de l'extérieur, au moins jusqu'à 22 heures. Pour certains patients, dont l'état nécessite le maximum de tranquillité, comme les opérés récents ou les mères qui viennent d'accoucher, le médecin peut prescrire la dérivation des appels vers l'infirmière du service ou vers le standard. Le jour de leur sortie, les clients reçoivent une facture détaillée de leurs communications. D'après les responsables de l'AP, les patients n'abusent pas de ce service. Ils constatent qu'en moyenne les malades n'utilisent leur combiné que pour trois unités par jour. En réalité, ce sont plutôt les familles qui appellent.

L'usage généralisé du téléphone pose tout de même un problème d'hygiène. Le combiné, qu'il est impossible de stériliser sans risque, peut transmettre d'un utilisateur à l'autre ces virus qui sont la plaie des hôpitaux. Les Américains ont mis au point des téléphones sommaires et jetables qui coûtent 7 dollars pièce (40 francs environ). L'Assistance publique va les expérimenter bientôt. Autre solution à l'étude : un combiné dont seule la partie proche de la bouche serait remplaçable.

Un combiné idéal

Reste à inventer un appareil réellement adapté aux malades, que ceux-ci soient hospitalisés ou à domicile. Il serait ergonomique, c'est-à-dire facile à manipuler par des handicapés, porterait des touches lisibles par les mal-voyants et garantirait l'hygiène.

Tel est le combiné idéal dont l'AP voudrait doter le nouvel hôpital Georges-Pompidou, en construction dans le quinzième arrondissement. Il devrait s'harmoniser avec le nouveau mobilier (lit, table, siège, plateau-repas, vaisselle) que des spécialistes ont dessiné pour cet établissement destiné à recevoir des patients étrangers. On lui adjoindrait, à la demande, un fax et un Minitel.

Avec l'amélioration des repas, notamment de la qualité des petits déjeuners, actuellement en cours, le confort hospitalier finira par rejoindre celui de la vie quotidienne des bien-portants.

Marc Ambroise-Rendu

UNIVERSITÉ

Le conseil régional et les logements pour étudiants

Un projet d'aide à la création de logements pour étudiants présenté par Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, a été rejeté par une coalition PS-PCF-FN-écologistes, jeudi 31 mars, lors de la réunion de la commission permanente du conseil régional.

Le rapport présenté par M. Giraud prévoyait notamment la participation de la région, à hauteur de 12,5 millions de francs, à la construction, à Courbevoie (Hauts-de-Seine), de 250 studios. Les bénéficiaires en auraient été les étudiants du futur pôle universitaire privé Léonard-de-Vinci, implanté à Nanterre à l'initiative de M. Pasqua, président du conseil général.

Le vote sur le rapport était initialement prévu le 3 mars, mais devant les critiques des groupes d'opposition qui voyaient dans ce projet *« une subvention indirecte à la « fac Pasqua »,* l'exécutif avait renvoyé sa discussion au 31 mars (*le Monde* du 8 mars).

Amendement repoussé

Un amendement au rapport prévoyant d'élargir l'accès à ces logements aux étudiants d'établissements publics – notamment à ceux de l'université Paris-X-Nanterre –, ajouté dans l'intervalle, a été rejeté dans le même vote, par 15 voix contre 13.

La commission permanente a en revanche adopté la partie du rapport concernant l'aide à un projet situé à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne), comprenant 79 logements devant bénéficier aux élèves du lycée professionnel de la commune. L'aide de la région s'élèvera à 4,84 millions de francs, sur une opération d'un coût total estimé à 38,6 millions de francs.

H. M.

PARIS

LA RUE DAGUERRE SE DÉFEND

Les habitants du quartier ne veulent pas perdre leur marché et leur piano-bar

LA rue Daguerre ne veut pas perdre son âme. Ses allures villageoises. Ses petits commerces. Voie piétonne entre l'avenue du général Leclerc et le boulevard Schœlcher, elle se donne toujours des airs populaires et ses amoureux s'opposent à la spéculation immobilière. Combien de temps pourront-ils le faire encore ?

Le marché couvert qui représentait le cœur de cette rue pleine de charme a été acheté par un promoteur immobilier en 1992. Alertés, les habitants du quartier ont demandé, en vain, que la ville use de son droit de préemption. Les baux n'étant pas renouvelés, les boutiques ont fermé une à une. Le dernier marchand est parti en juillet dernier. Le site a été revendu, cette fois à une banque, la BRED, qui a déposé un projet en novembre dernier.

Le projet prévoyant la construction d'un ensemble composé d'un espace commercial de deux étages avec des boutiques de commerce alimentaire de luxe au rez-de-chaussée, et des logements (en majorité des studios, deux pièces et quelques trois pièces) répartis sur cinq niveaux, a immédiatement déclenché des protestations. Une pétition demandant au maire de Paris et à Lionel Assouad, maire du 14e arrondissement de ne pas autoriser la construction des bâtiments a recueilli plus de 2 000 signatures. Parmi les griefs, le remplacement du marché et des commerces de proximité par des boutiques de luxe, la disparition de la façade qui personnalisait la rue et le type d'appartements qui chassera les habitants aux revenus modestes et les artistes. L'association des Amis de la rue Daguerre, le journal de quartier *la Page*, et l'élu municipal socialiste, Pierre Castagnou, principaux porte-parole des contestataires, reprochent également le manque de concertation.

L'incompréhension semblait totale jusqu'à ce que, coup de théâtre, le maire de l'arrondissement annonce, début mars, qu'il était intervenu pour que l'Hôtel de Ville diffère sa décision sur le permis de construire, de nouvelles pièces devant être déposées. Il promet aujourd'hui que les boutiques de l'entrée au rez-de-chaussée ne seront pas fermées mais seulement séparées par une cloison de verre, qu'il ne sera plus question de commerce alimentaire de luxe, que la façade comportera des pièces métalliques et notamment que l'horloge, une fois restaurée, sera réinstallée. Les nostalgiques du marché couvert ne désespèrent pas de pouvoir reproduire au maximum l'esprit et la configuration de l'ancien lieu. Mais ils se heurtent aux commerçants de la rue Daguerre, qui souhaitent une décision rapide pour redonner de l'activité à la voie piétonne.

A quelques mètres de là, au 74, un autre lieu, le restaurant-piano-bar La Bélière, est à son tour menacé. De 19 heures à 5 heures du matin, des passionnés de musique viennent écouter le pianiste, jouer à leur tour et parfois chanter. L'ambiance y est chaleureuse, presque magique : *« A La Bélière, on se sent exister de façon consistante, participer à une vie sociale, être partie intégrante d'une vie parisienne »,* explique Patrice Maire, président de l'association de sauvegarde de La Bélière, créée en 1993. La maison a deux étages et rappelle le Montrouge d'autrefois. Des promoteurs ont racheté les murs et veulent y construire à la place un immeuble de cinq étages. L'association, qui fait circuler une pétition, a posé un recours devant le tribunal administratif mais elle rêve surtout de faire classer, au pis la maison, au mieux toute la rue Daguerre.

Christiane Chombeau

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Isabelle Tsaïdi
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation ou 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

LANGUEDOC-ROUSSILLON

LES RATÉS DE PORT MARIANNE

La justice ordonne l'arrêt des travaux de la faculté de droit de Montpellier, mais l'Etat pourrait passer outre

LA cour administrative d'appel de Bordeaux vient d'ordonner à l'Etat d'interrompre les travaux de la future faculté de droit sur le site de Richter, compte tenu des réserves émises par un commissaire enquêteur sur les zones inondables de Montpellier (*le Monde* daté 27-28 février). Les travaux devront cesser jusqu'à ce que le tribunal administratif de Montpellier se prononce sur la validité du permis de construire délivré au recteur d'académie le 20 juillet. Le coup est dur. La faculté, qui constitue l'élément moteur d'un projet d'urbanisme, devrait accueillir ses premiers étudiants en octobre prochain.

C'est l'association de sauvegarde du patrimoine de Montpellier, connue pour avoir déjà obtenu l'annulation du POS de la commune, qui est à l'origine de cette décision. Elle avait attaqué une première fois la validité de ce permis de construire, mais sa requête avait été rejetée en décembre dernier par le tribunal administratif de Montpellier. Elle a donc fait appel de cette décision et l'avis négatif du commissaire enquêteur sur le plan d'exposition aux risques (PER) de Montpellier va dans son sens. La cour d'appel administrative de Bordeaux a, en effet, considéré que les *«graves risques d'inondation»* invoqués par le commissaire enquêteur devaient *« être considérés comme sérieux et de nature à justifier l'annulation de cette autorisation de construire »*.

La préfecture de l'Hérault, qui soutient ce dossier depuis le début, est aujourd'hui très embarrassée. L'Etat a en effet investi dans l'opération de la faculté 460 millions de francs (60 millions étant à la charge de la ville de Montpellier). Les bâtiments sont aujourd'hui largement sortis de terre. Le doyen de la faculté menace de ne pas accueillir les étudiants à la rentrée car il affirme que les anciens bâtiments ne sont plus aux normes. Le préfet Charles-Noël Hardy a pris contact avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et avec celui de l'équipement. Mais aucune décision n'a encore été prise.

Deux solutions sont possibles. Soit la préfecture obéit à la décision de justice et fait stopper les travaux, auquel cas des entreprises seront sans travail et la rentrée des étudiants risque d'être perturbée. Soit elle laisse le chantier se poursuivre. Mais l'Etat irait alors contre une décision de justice, prenant le risque d'être ensuite poursuivi devant une juridiction civile, et d'alourdir la facture s'il était condamné à payer des journées d'astreinte.

L'avis du Conseil d'Etat

C'est pourtant dans cette direction qu'on semble s'orienter. Le préfet cherche en effet activement une jurisprudence qui lui permettrait de passer outre l'ordre d'interruption des travaux, arguant par exemple du fait que les murs sont déjà hors d'eau et hors de terre. Dans les couloirs de la préfecture, on a beau jeu aujourd'hui de dénoncer le mode de fonctionnement des enquêtes publiques qui donnent toute puissance à un homme seul, le commissaire enquêteur. Dans ce cas, sa décision va à l'encontre des travaux de plusieurs bureaux d'études, unanimes pour donner leur feu vert à Port Marianne.

De même, dans l'entourage du maire socialiste Georges Frêche, très embarrassé lui aussi, on conteste les arguments techniques contenus dans le rapport du commissaire enquêteur. L'adjoint chargé de l'urbanisme, Raymond Dugrand, rappelle que la ville a investi 71 millions de francs dans des bassins de rétention d'eau et des travaux de recalibrage du fleuve Lez en cause ici, en imaginant des débits très largement supérieurs à ceux enregistrés au cours de l'histoire des inondations de la ville. Il fait aussi remarquer que la zone concernée est plane, ce qui permet l'évacuation des eaux vers des plaines ou des étangs.

Pour la ville, il n'y a donc aucun risque d'inondations graves. Celle-ci demande au Conseil d'Etat de se prononcer sur le PER. Cet avis sera essentiel. Car tant qu'on ne saura pas si le site est réellement inondable, le tribunal administratif n'aura pas tous les éléments pour juger de la validité du permis de construire de la faculté, et le POS de la partie est de la ville ne pourra pas être achevé sereinement. Mais tous ces éclaircissements demanderont du temps.

Derrière le débat technique, Montpellier, embourbée dans des batailles juridiques complexes, paye sans doute aussi le comportement de son maire qui a progressivement généré face à lui une opposition procédurière qui grippe désormais une partie du fonctionnement de la machine municipale. Car dans ce dossier, la ligne de partage entre l'argumentation purement technique et le combat contre le personnage du maire lui-même est souvent extrêmement ténue.

De ce point de vue, les détracteurs de Port Marianne ont marqué des points. Quelle que soit en effet la vérité « technique » qui sera retenue, le contenu émotionnel lié à la nature même d'un débat sur le thème des inondations risque d'avoir déjà marqué l'opinion et altéré une partie du prestige du projet. La mairie aurait-elle reçu le message ? Elle a fait effacer, dans son hall d'entrée, sur la maquette de la faculté de droit le label « Port Marianne » pour ne garder que celui de « Richter ».

de notre correspondant à Montpellier
Jacques Monin

CENTRE

LE CHER EN ÉTAT DE CHOC

Les élus se mobilisent face à la crise de l'emploi dans le département

LORSQUE, la même semaine, les ASSEDIC, son directeur en tête, et le conseil général, à l'initiative de son président, se mettent en grève, c'est qu'il se passe quelque chose. Et ce qui se passe dans le Cher est simple : on y supprime beaucoup d'emplois : 1 100 annoncés en moins d'un mois, de 4 000 à 5 000 dans le département, dont 2 000 à Bourges, depuis deux ans. Dire que ce département est au bord de l'asphyxie économique relève de la litote.

Commençons par Bourges. Scellée au sort des armements par Napoléon III, qui lui offrit ses arsenaux, la ville est condamnée à accompagner la déroute de cette industrie. Dans cette ville de 80 000 habitants, un salarié sur cinq, soit environ 800 personnes, travaillait récemment directement pour l'armement. Avec la sous-traitance, cela faisait une famille sur trois. C'était il y a trois ans, le temps du paradoxe pour Bourges. Les armes fabriquées dans les ateliers de l'Aérospatiale (les missiles Hot et Milan) et de GIAT-Industrie, où l'on usine une partie des chars Leclerc, se trouvaient face à face lors de la guerre du Golfe, tandis que, dans les rues, se multipliaient les manifestations du PCF, de la CGT et de Lutte ouvrière contre la guerre. Tragique dilemme de vouloir défendre les emplois de l'armement et de s'élever contre l'emploi des armes. C'était enfin le temps de l'incertitude et des contradictions, où l'on pensait malgré tout qu'une guerre dans le désert pourrait relancer un marché éteint avec la fin de la guerre froide. Depuis, GIAT-Industrie et l'Aérospatiale n'ont cessé de mettre en place des « plans d'adaptation des effectifs ».

Le grand déballage

Au milieu de ce Berry que l'écrivain du pays, Alain-Fournier, aimait découvrir *« en écartant les branches »*, on a espéré de nouvelles implantations. Notamment celle de l'Office national des forêts à la faveur des délocalisations voulues par l'ancien premier ministre Edith Cresson. Après avoir consulté les horaires de la SNCF, le personnel de la grande administration a cru à une mauvaise plaisanterie. Bourges est restée une cité-refuge que l'on n'atteint pas si facilement.

« Désenclavement » est devenu le mot-clé de tous les discours qui revendiquent la transversale entre l'Atlantique et l'Europe, ouverture routière indispensable en complément à l'axe autoroutier nord-sud. Bourges se souvient avoir été capitale universitaire de droit à la Renaissance, après avoir été un royaume pour Charles VII. Elle vit désormais – du moins en est-elle persuadée – en exil des préoccupations régionales et gouvernementales. Au printemps 1993, les perspectives sur vingt ans, planifiées par la région Centre, n'avaient guère intégré les soucis de la capitale berrichonne. Le Cher et l'Indre, convaincus d'être les parents pauvres d'une région qui en est encore à chercher son identité et sa reconnaissance, en avaient conçu un ressentiment qui s'était traduit par une fronde ouverte (*le Monde* daté 14-15 novembre 1993).

Blocage des institutions

Le grand déballage de l'automne 1993 sur l'aménagement du territoire a laissé le même goût amer. Depuis, la région a voté un fonds d'aide à ces deux départements (500 millions de francs) et Bruxelles en a classé une grande partie en zone défavorisée. En juillet 1993, le maire communiste de Bourges, Jean-Claude Sandrier, constatant déjà que la coupe était *« largement pleine »*, interpellait l'Etat : *« Il faut arrêter ce massacre de l'emploi à Bourges et dans le Cher. »* Le 29 mars, les ASSEDIC clouaient sur leur porte quelques chiffres : en 1993, le nombre des demandes d'emploi a progressé de 14 % dans le Cher et le nombre d'offres a chuté de 48,5 % par rapport à l'année précédente. A Vierzon, où Case, qui emploie 270 salariés, annonce sa fermeture, le taux de chômage va atteindre 20 %. En ajoutant les 550 emplois de GIAT-Industrie et les 300 de Reckitt et Colman à Saint-Florent, ce sont 1 100 emplois qui vont disparaître d'ici à 1995.

« Je ne suis pas un révolutionnaire mais un révolté », a lancé, le 1er avril, Jean-François Deniau (UDF), député, à peine réélu président du conseil général du Cher, aux salariés de GIAT-Industrie venus exprimer devant l'assemblée leur colère. Cette fois, on a oublié les querelles politiques *« et la défiance des uns vis-à-vis des autres »*. L'ancien ministre UDF a bloqué les institutions jusqu'à ce qu'il obtienne des *« assurances de la part du gouvernement »*. Il doit rencontrer le premier ministre prochainement. Ses revendications seront nombreuses : retrait du plan d'adaptation industrielle de GIAT-Industrie, diversification de cette société dont l'Etat est actionnaire à 99 %, demande d'une délocalisation urgente et économiquement intéressante sur Bourges. Une chose est sûre : le président du conseil général du Cher ne pourra revenir les mains vides dans ce département qui a connu une semaine de manifestations.

de notre correspondant à Bourges
Patrick Martinat

PERSONNEL TERRITORIAL

LIMITER L'EMBAUCHE DE CONTRACTUELS

Un projet de loi prévoit une réforme du recrutement et de la formation

COMMENT respecter le principe de la libre administration des collectivités locales tout en préservant les garanties qui s'attachent au statut des agents investis de la puissance publique ? Cette exigence contradictoire, qui fait l'originalité de la fonction publique territoriale, a, depuis dix ans, engendré de nombreux dysfonctionnements : recours excessif aux contractuels, part croissante des reçus-collés (lauréats des concours n'obtenant pas de poste), carrières cahotantes des fonctionnaires...

Ces « maladies » de la fonction publique territoriale ont été mises en évidence lorsque Jean-Pierre Sueur était secrétaire d'Etat aux collectivités locales (*le Monde* daté 18-19 octobre 1992). Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, s'est largement appuyé sur ce diagnostic avant de se porter au chevet du statut. Il a également consulté les partenaires sociaux et les élus-employeurs, dont il s'efforce de concilier les intérêts, pour prescrire un projet de loi *« modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale »*. Ce texte, qui devrait être soumis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 13 avril, propose d'assouplir les modalités du recrutement et de la formation, ainsi que d'améliorer le déroulement des carrières. Les collectivités font souvent appel à des contractuels, parce que le recrutement de fonctionnaires impose d'interminables délais. L'élu doit patienter un an, au moins, entre la déclaration de vacance d'un poste et l'embauche d'un lauréat. Pour que les besoins des collectivités soient plus rapidement pris en compte, le gouvernement propose que l'organisation des concours de catégories A et B, actuellement confiée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), soit déconcentrée et décentralisée. Elle serait mise en œuvre soit par le siège de l'organisme, soit par ses délégations régionales, soit par les centres de gestion départementaux, soit par les collectivités qui comptent plus de 500 agents. Actuellement, la collectivité qui a attendu un an pour embaucher un fonctionnaire doit patienter encore six mois ou plus avant de l'accueillir dans ses murs. En effet, tout lauréat d'un concours doit suivre une « formation initiale d'application ». Cette spécialisation professionnelle a lieu après le recrutement, ce qui constitue un nouvel obstacle à l'embauche de fonctionnaires.

Le projet de loi propose que la formation initiale d'application soit conçue comme une formation en alternance, et mieux étalée dans le temps. L'agent se mettrait tout de suite au travail et s'absenterait par petites périodes, pendant une durée de deux ans. Pour certains cadres d'emplois (administrateurs, ingénieurs et conservateurs en chef) supposant l'exercice de responsabilités, cette formation aurait lieu avant l'éventuelle nomination dans un poste, et les élèves-stagiaires seraient rémunérés par le CNFPT.

Le gouvernement souhaite limiter les incidents de carrière en pénalisant les collectivités qui les provoquent. La décharge de fonction ne pourra intervenir qu'un an après le renouvellement d'une assemblée délibérante. Le fonctionnaire dont on aura supprimé l'emploi restera pendant un an à la charge de la collectivité, et se verra offrir en priorité tout poste vacant. Ensuite, il sera mis à la disposition du Centre de gestion ou du CNFPT. La collectivité qui fera appel à ses services sera exonérée du paiement des charges sociales, qui, pendant deux ans, seront versées par sa collectivité d'origine. Ces dispositions sont censées accélérer le reclassement des fonctionnaires privés d'emploi après une alternance politique. A un an des élections municipales, elles devraient séduire nombre d'agents, et les élus en place pourraient s'y montrer favorables.

R. Rs.

CULTURE

REMOUS LINGUISTIQUES AUTOUR D'UNE LOI

Suite de la page 9

Des parlementaires avaient souhaité que l'article 2 de la Constitution comporte la formule suivante : « La langue de la République est le français, dans le respect des langues et cultures régionales et territoriales de France. » « Nous posons la question : ce qui est bon pour la langue française (une loi) est-il néfaste pour les langues régionales, qui, elles, devraient vivre sans garanties législatives ? Depuis 1958, cinquante propositions de loi ont été déposées devant les assemblées sans qu'aucune ne soit mise à l'ordre du jour par les gouvernements successifs », interroge Anna-Vari Chapalain.

L'article 9 est également dans le collimateur des régionalistes : *« La langue de l'enseignement, des examens et des concours ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures étrangères. »*

Le breton et le basque

Le Bureau européen y voit là l'« exclusion juridique » de l'enseignement bilingue tel qu'il est pratiqué dans les écoles Diwan en Bretagne ou les Ikastolas au Pays basque, c'est-à-dire en breton et en basque. Or, cet enseignement n'a pas de statut véritable : il est seulement toléré, explique le Bureau pour les langues moins répandues. Et, de ce fait, il n'entre pas dans le champ de l'article de la loi. *« En allant plus loin*, ajoute Anna-Vari Chapalain, *Diwan sera dans l'impossibilité d'enseigner certaines matières scientifiques en anglais comme c'est actuellement le cas. »*

Le Bureau pour les langues moins répandues affirme en outre que le texte de Jacques Toubon va à l'encontre du traité de Maastricht, qui précise, en son article 128, que *« la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun »*. Un traité que la Bretagne et l'Alsace ont largement approuvé. D'où des protestations dans ces deux régions à forte intensité linguistique, d'autant que la France traîne à voter la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Le Bureau européen s'interroge sur la volonté *« de la France à se doter d'une législation moderne permettant d'adhérer au principe de Maastricht »*.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

ALSACE

Mouvements dans le câble

Est Vidéocommunication, filiale à 95 % d'Electricité de Strasbourg, a racheté trois sociétés de câblage d'Alsace du réseau Eurocâble, qui appartenaient à la société d'origine suisse Télécolombus. Cette opération fait changer de mains les réseaux câblés de sept communes : Mulhouse, Colmar, Biesheim et Soultzmatt (Haut-Rhin), Schiltigheim, Bischheim et Hoeheim (Bas-Rhin).

Ces sept réseaux inachevés comptent 23 000 abonnés. Ils s'ajoutent donc aux 23 500 clients que gérait déjà Est Vidéocommunication dans 86 réseaux en Alsace. Le repreneur s'est engagé à assurer la continuité du service aux abonnés au même prix (149 francs par mois). Cette transaction fait d'Est Vidéocommunication le principal câblo-opérateur alsacien. Elle permet aussi de résoudre les difficultés d'Eurocâble qui avait placé ses ambitions très haut, proposant notamment de câbler tout le Haut-Rhin, avant de connaître de sérieux déboires.

Est Vidéocommunication pourrait ne pas s'arrêter là : elle s'est déjà déclarée candidate à la reprise du réseau Citévision de Strasbourg, filiale de la Caisse des dépôts, qui affiche 30 000 abonnés.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Conduite anticipée pour les apprentis

Les statistiques le prouvent, les jeunes qui apprennent à conduire dès 16 ans décrochent le permis plus facilement que ceux qui prennent le volant à 18 ans ; ils sont moins exposés aux accidents durant les premiers temps de leur vie de conducteur. Seul inconvénient : l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) coûte cher.

A l'initiative de la Prévention routière de la Haute-Marne, une soixante d'apprentis des deux centres de formation d'apprentis (CFA) de Chaumont vont bénéficier de l'AAC. L'opération, inédite en Champagne-Ardenne, est lancée en partenariat avec les maîtres d'apprentissage, les parents d'élèves et le syndicat départemental des auto-écoles. Il en coûtera seulement 1 400 francs à chaque futur conducteur (au lieu de 4 500 francs) grâce au concours financier du programme départemental de sécurité routière, du conseil régional, d'une mutuelle d'assurances et du foyer socio-éducatif des deux CFA chaumontais.

LIMOUSIN

Mobilisation pour une ligne SNCF

Mobilisation unanime (maires socialistes, députés RPR, conseiller régional communiste) dans le sud de l'Indre contre la décision de la SNCF de fermer, le 29 mai, la ligne marchandises Le Blanc-Argenton-sur-Creuse.

Cette ligne transversale qui reliait jadis Poitiers (Vienne) à Argenton-sur-Creuse entre les deux grands axes Paris-Bordeaux et Paris-Toulouse, a été fermée voici un demi-siècle au trafic voyageurs. Des tronçons ont ensuite été désaffectés et Le Blanc, sous-préfecture, est devenu le terminus d'une liaison de plus en plus vétuste dont la lenteur a conduit les utilisateurs locaux à se tourner l'un après l'autre vers le transport routier.

Le dernier client aujourd'hui est une unité d'embouteillage de gaz butane mais c'est pour une quantité importante de bouteilles : 6 200 tonnes par an qui devront donc ensuite être expédiées par la route. Le souci de maintenir une desserte ferroviaire de cette région défavorisée se renforce donc par la crainte de voir des chargements de gaz emprunter des axes routiers qui traversent de nombreux bourgs.

BRETAGNE

Des commerciaux pour le Sud-Est asiatique

Le 12 avril aura lieu à Quimper, en présence d'une soixantaine de personnalités et d'industriels japonais, l'inauguration du campus de l'Institut supérieur de gestion Asie-Pacifique (ISUGA). Les bâtiments, financés par les collectivités, l'Etat et la chambre de commerce de Quimper, auront coûté quelque 22 millions de francs.

L'homme du projet, Christian Avenard, par ailleurs directeur de la chambre de commerce de Quimper, explique très simplement cette création : il n'existe en France aucune école de commerce axée sur le Sud-Est asiatique. Plusieurs entreprises japonaises ont choisi de s'installer en Bretagne (Canon, Kenwood, Mitsubishi, Stanley Electric). Et l'on sait que l'industrie agroalimentaire, fer de lance de l'économie bretonne, s'efforce depuis plusieurs années de prendre pied au Japon.

Pour l'enseignement, l'ISUGA, qui mêle études de la langue – cinq heures de japonais par semaine –, de la culture, commerce et gestion, s'est assuré le concours de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, de l'université Rennes-I et d'éminents spécialistes anglais et allemands. La quatrième promotion a accueilli en septembre 1993 un quart d'étrangers. Les deux tiers des cours sont en anglais.

A la rentrée prochaine, une section Chine devrait être créée. Les choses sont allées très vite : en moins d'un an, toutes les autorisations ont été réunies, et les Chinois devraient détacher deux professeurs à Quimper.

CENTRE

Un aquarium de poissons d'eau douce en Touraine

Ce n'est pas une blague : un aquarium privé pour les poissons d'eau douce – qui se prétend le plus grand d'Europe – a été ouvert un 1er avril à Lussault-sur-Loire, près d'Amboise, en Touraine.

Soixante-dix espèces de poissons sont présentées dans vingt grands bassins à ciel ouvert le long d'un tunnel de 30 mètres de long. Brochets, perches, tanches, anguilles, sandres, saumons évoluent dans 3 millions de litres d'eau. Aux côtés des carpes de 10 kilos, l'attraction est un silure de 2,04 mètres pesant 60 kilos. Un esturgeon, espèce *Sturio* en voie de disparition, est la mascotte de cet aquarium qui a nécessité un investissement de 20 millions de francs et créé trente emplois. Le concepteur espère trois cent mille visiteurs par an.

▶ **Renseignements au 47-23-44-44.**

HAUTE-NORMANDIE

Une tour transformée en résidence pour étudiants

Les étudiants de Rouen vont pouvoir s'installer, sur la rive gauche de la Seine, dans une nouvelle résidence universitaire réalisée par l'Office public de HLM, OPAC Rouen Habitat. L'office vient en effet d'entamer la réhabilitation de locaux dans un immeuble de 15 étages qu'occupait, il y a plus de dix ans, la Caisse régionale d'assurance-maladie (CRAM) de Normandie. D'un coût total de 30 millions de francs, cette résidence étudiante sera composée de 99 studettes et 42 studios.

La livraison de cet ensemble est prévue pour la prochaine rentrée universitaire. Elle précédera le transfert vers le centre de Rouen de la faculté de droit et de gestion, actuellement implantée sur les hauteurs du campus de Mont-Saint-Aignan. L'immeuble, proche de la Seine, qui offrira à ses futurs résidents une vue panoramique sur l'agglomération de Rouen, avait été partiellement repris par l'Ecole nationale des douanes.

LES RUES PIÉTONNES EN RÉVISION

Après plus de vingt années d'engouement, le bilan des voies interdites aux voitures est mitigé et les municipalités cherchent d'autres solutions pour animer le centre des villes

LES rues piétonnes sont plébiscitées par le public, et pourtant, urbanistes, élus et riverains multiplient les critiques à leur égard. Dans plus de sept cents communes françaises, chaque samedi après-midi, des flots de piétons envahissent les voies qui leur sont réservées pour faire leurs courses, en échappant aux nuisances dues aux voitures. Le mouvement est tel que toute activité autre que commerciale a disparu de ces parties importantes des centres-villes.

Le soir, lorsqu'il fait bon, touristes et habitants s'attablent aux terrasses des cafés et des restaurants. Mais aussi, certaines zones piétonnes sont désertes une fois la nuit tombée. Dans le premier cas, les riverains se plaignent du bruit, dans le second de l'insécurité.

« L'idée de voies réservées aux piétons a germé à la fin des années 60, explique Jean-Claude Galléty, chef du département urbanisme du CERTU (1), *mais le concept a véritablement explosé durant la décennie suivante. »* Des villes comme Grenoble, Lyon et Rouen, avec sa célèbre rue du Gros-Horloge, donnent le coup d'envoi. De trente-quatre en 1976, le nombre de communes équipées de ce type de voies passe à une centaine en 1979.

Ce mouvement est né d'un rejet du règne de la voiture. La plupart du temps, la création d'une rue ou d'une zone piétonnes s'inscrit dans une modification générale du plan de circulation, comme à Besançon, une des pionnières dans ce domaine. Cela correspond aussi à une nouvelle préoccupation : la recherche d'une meilleure qualité de la vie, dans une ville sans bruit, sans pollution, plus sûre pour les enfants. *« De plus, après plusieurs décennies d'apogée de la périphérie, on redécouvre la valeur culturelle de la ville et de son centre,* estime Jean-Claude Galléty. *La création des rues piétonnes marque le début de la reconquête des centres-villes. »* Ces décisions vont souvent de pair avec une réhabilitation du patrimoine, un ravalement des façades, la création d'un secteur sauvegardé. L'Icomos, un organisme international de promotion du patrimoine architectural, tout en dressant un bilan mitigé des rues piétonnes, reconnaît qu'elles ont permis la préservation de quartiers anciens. *« Elles ont surtout appris à porter un autre regard sur le patrimoine,* estime Françoise Pitras, chargée de mission à la section française de l'Icomos. *On s'est aperçu que le patrimoine, ce n'était pas seulement un monument historique, mais qu'il pouvait s'agir de tout un quartier. »* D'après le CERTU, le principe de la rue piétonne s'est imposé d'autant plus facilement que la France était très imprégnée des préceptes de la charte d'Athènes, en particulier de la dissociation des fonctions. *« L'idée était que chaque voie devait remplir une fonction. Il en fallait pour les voitures, d'autres pour les cyclistes, et encore d'autres pour les piétons... »,* estime Jean-Claude Galléty. Comme dans d'autres domaines, ce zonage de la ville a eu des conséquences imprévues et parfois néfastes. *« Les rues piétonnes sont devenues mono-fonctionnelles dans leur activité – uniquement commerciale – et dans leur composition sociale »,* remarque Georges Boichot, architecte à l'agence d'urbanisme de Lyon.



Beaucoup comparent les rues piétonnes à des galeries marchandes à ciel ouvert. Elles ont perdu leur caractère urbain, c'est-à-dire le mélange d'activités, pour devenir des lieux de consommation. Difficile de trouver un artisan, un organisme culturel ou social, dans une zone piétonne. D'ailleurs, après les avoir combattues, les commerçants en sont devenus les plus fervents défenseurs. Avec la flambée des prix de l'immobilier dans ces rues, le commerce a tout envahi. Souvent, un seul type de magasin prédomine, entraînant une certaine paupérisation de la rue. La clientèle change : plus populaire, elle est extrêmement nombreuse. En Allemagne, l'engouement du public est tel pour les immenses plateaux piétons, doublés d'un système efficace de transports en commun et de parkings, que des villes comme Munich ont dû réaménager leur rue principale trois fois. Avec pour objectif de vider l'espace de tout ce qui pouvait gêner les flux importants de piétons, aménagements prévus pour les animations de rue ou mobilier urbain.

Difficultés de stationnement, nuisances sonores, absence de commerces de proximité : les quartiers piétons se vident de leurs habitants...

Deuxième phénomène constaté dans les zones piétonnes : la dévitalisation de l'habitat. Certaines opérations de réhabilitation ont chassé les classes populaires du centre-ville. Elles ont été remplacées par des familles des classes moyennes, charmées à l'idée d'approcher la vie culturelle. *« Rapidement, ces personnes ont déchanté,* estime Françoise Pitras. *Difficultés à se garer, donc à décharger leur petite famille et leurs courses ; nuisances sonores ; absence de commerces de proximité. Elles ont fini par déménager, et de grandes parties des quartiers piétons sont aujourd'hui vidées de leurs habitants. »* Les commerçants n'habitent plus au-dessus de leur boutique. Ils ont même parfois détruit les escaliers menant aux étages, ce qui rend leur occupation impossible. Ailleurs, les grands appartements ont été scindés en petits logements, occupés par des personnes seules. Les propriétaires n'habitant plus sur place, les autres occupants deviennent moins exigeants, et il n'est pas rare de trouver, derrière de superbes façades, des habitations très détériorées. Toutes ces évolutions ont entraîné une dégradation du patrimoine bâti, ainsi qu'un accroissement de l'insécurité. Et les villes sont unanimes : la création de rues piétonnes s'accompagne toujours d'un accroissement de la délinquance.

Encore la France a-t-elle limité les dégâts grâce aux outils juridiques dont elle dispose. *« Les OPAH, ZPPAU, secteurs sauvegardés, aides au logement : l'utilisation de ces procédures, a permis de maintenir une population »,* remarque Françoise Pitras. Même constat pour Georges Boichot : *« Grâce à son arsenal juridique, la France a su préserver une présence des habitants, alors que l'Allemagne a totalement échoué sur ce point. A Munich, une boutade circule selon laquelle les derniers habitants de la ville sont les concierges, qui veillent sur des immeubles vides. »*

D'après une étude réalisée par Georges Boichot dans différentes villes européennes, il semble que l'Italie a mieux réussi que les autres pays. *« Les rues piétonnes n'ont jamais connu le même engouement auprès du public. Il existe là-bas un système efficace de limitation de l'accès des automobiles au centre-ville, et de très grands parkings ont été créés non pas au centre, comme en France, mais en périphérie du cœur historique. »* Rares sont, aujourd'hui, les communes à se doter de nouvelles rues piétonnes sur le modèle d'il y a vingt ans. Certaines sont même en train de réintroduire un peu de circulation dans des voies jusque-là réservées aux piétons. A Riom (Puy-de-Dôme), la rue du Commerce avait perdu presque toutes ses boutiques après sa transformation en zone piétonne. Les voitures y sont à nouveau admises, mais elles ne sont pas en terrain conquis.

Le principe des *« rues mixtes »*, acceptant les voitures dans un secteur prioritairement destiné aux piétons, s'inspire du modèle hollandais des cours urbaines et tend à se développer. *« Il s'en crée dans des villes qui, il y a dix ans, auraient aménagé une rue piétonne »,* estime Jean-Claude Galléty. Givors et Le Puy-en-Velay se sont dotées de ce type de rues. En deux ans, Toulouse a ainsi aménagé 4 kilomètres de son centre. De plus en plus de villes, comme Chambéry, Besançon ou Bourges, prolongent leur secteur piétonnier par des rues mixtes.

Il n'en reste pas moins que l'engouement du public pour les rues piétonnes traduit un besoin d'espaces agréables. Malgré ses inconvénients, celles-ci restent adaptées dans certaines situations, comme les vieux centres aux ruelles tortueuses ou les rues très commerçantes. Dans ce cas, leurs aménagements doivent faire partie d'une réflexion globale sur le devenir du centre-ville.

En réalité, si la question des rues piétonnes se pose aujourd'hui, c'est parce que celle des centres-villes est à nouveau discutée. Pour les animer, leur faire retrouver leur ancien rôle, les centres-villes doivent renouer avec une mixité des fonctions et des usages. La rue piétonne ne doit pas s'y opposer.

Cécile Maillard

(1) Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publique, émanation du ministère de l'équipement.

Les débats de Rennes

Face à l'extension prévue du plateau piétonnier de Rennes, les commerçants et les habitants du secteur ont décidé de donner leur avis. Depuis dix ans, ils *« pratiquent »* le secteur piéton, qui s'étend aujourd'hui sur 32 000 mètres carrés du centre-ville.

L'association Vivre à Rennes-centre a été créée au début de 1993, manifestant le désarroi d'habitants devant la disparition des commerces de proximité et l'arrivée, à leur place, de bars de nuit. *« En deux ans, cinq boucheries ont fermé, toutes remplacées par des bars »,* note Anne Lecroart, présidente de l'association. Rue Saint-Michel, une ruelle très ancienne d'à peine 150 mètres de long, le nombre des cafés de nuit a doublé en dix ans. Dans cette partie du plateau piétonnier, 35 bars déversent jusqu'au milieu de la nuit leurs décibels, leur clientèle fêtarde, générant des problèmes de sécurité et de propreté. Les riverains sont exaspérés et quittent peu à peu ces rues. *« Il est vrai que certains îlots piétons, près du quartier Saint-Michel, sont difficilement habitables »,* reconnaît Jean-Yves Chapuis, adjoint à l'urbanisme de la ville de Rennes.

Que faire ? *« Les communes sont relativement démunies face à l'évolution du commerce »,* note Jean-Yves Chapuis. Les licences des bars sont reprises dans d'autres secteurs de Rennes, et les boutiques traditionnelles ne demandent qu'à quitter le quartier, donc à vendre. La municipalité est en train de transformer trois petites places en zones piétonnes, et les habitants craignent une amplification du phénomène. Ils proposent des aménagements semi-piétons, mais il est trop tard. *« La commune peut tout de même réglementer plus sévèrement les terrasses, et la préfecture faire appliquer des textes sur la concentration des débits de boisson »,* réplique Anne Lecroart.

Principaux accusés : les étudiants, 55 000 à Rennes, un habitant sur quatre. Les dernières familles qui habitaient au centre ont vendu leurs grands appartements par morceaux, et ces petits logements sont loués aux étudiants. *« Nous n'avons rien contre eux,* explique Anne Lecroart, elle-même enseignante. *C'est leur concentration et donc l'uniformité des habitants qui sont gênantes. »* Une situation que la mairie a tenté de contrecarrer. *« Nous avons fait des efforts pour maintenir une diversité de l'habitat,* explique l'adjoint à l'urbanisme. *La transformation de logements en bureaux est interdite et plus de 1 000 logements sociaux ont été créés. Mais les familles sont sous-représentées, et les personnes seules trop nombreuses. »* Les riverains ne se plaignent pas de l'absence de parkings. Ce sont les commerçants qui les réclament à cor et à cri. *« Nous ne sommes pas contre le plateau piétonnier,* explique Henri Jaffrain, chausseur, *mais il doit être accompagné de certains outils, dont les parkings. »* Dans une capitale régionale comme Rennes, les acheteurs viennent de toute la région, donc en voiture, faire leurs courses. Leur proposer de se garer en périphérie, pour ensuite prendre le futur VAL, paraît aberrant aux commerçants.

C. M.

L'évolution des commerces

A chaque création de rue ou zone piétonne, les commerçants manifestent leur désapprobation. Ils arguent que leurs clients ne pouvant plus se garer devant leur boutique, ils iront ailleurs. Les édiles, eux, maintiennent qu'il s'ensuit une hausse des chiffres d'affaires.

Il y a quelques années, une enquête du Cecod, un centre d'études des chambres de commerce et d'industrie, estimait à 30 % l'augmentation des ventes réalisées par les commerces lorsqu'une rue est laissée aux seuls piétons. Cette moyenne est, bien sûr, à nuancer. Certains ont enregistré une semblable progression, mais beaucoup sont partis et ils ont été remplacés par un type de boutique à fort chiffre d'affaires.

L'artère la plus concernée est la rue principale, traditionnellement la plus commerçante. Elle attire les franchises et enseignes nationales, qui ont les moyens de s'offrir les plus beaux emplacements, poussant les prix à la hausse. *« Cela donne des centres-villes uniformisés vidés des commerces indépendants,* estime Danièle Lejeune, du Cecod. *Il ne reste que des boutiques d'habillement, de moyenne et basse gamme. »* A Chambéry, entre 1960 et 1991, le nombre de commerces de proximité a chuté de 20 %, alors que celui des commerces de transformation augmentait de 5 %.

Selon Danièle Lejeune, les commerçants ne sont pas pour autant favorables aux rues mixtes, *« qui conjuguent les inconvénients des rues piétonnes et des rues livrées à la voiture ».* Ils revendiquent surtout des parkings proches de leurs commerces – 300 mètres au maximum –, des transports en commun fréquents et les moyens de s'organiser pour attirer leurs [illegible]. *« Si nous étions obligés de nous regrouper en GIE, comme dans les centres commerciaux, tous les commerçants participeraient au budget d'animation d'une même rue »,* revendique Henri Jaffrain, chausseur à Rennes. [illegible] les milliers de consommateurs arpentant la rue principale, les rues piétonnes secondaires doivent faire preuve d'un très grand dynamisme.

C. M.

JUSTICE

Le procès de Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines

«Mon père, lui, on ne l'a pas jugé...»

Au procès de Paul Touvier, la cour d'assises des Yvelines a entendu, vendredi 8 avril, les proches des fusillés de Rillieux-la-Pape (Rhône) le 29 juin 1944. Longuement, Georges et Henri Glaeser, Gérard Benzimra et René Zeizig ont raconté les conditions des arrestations de leurs pères et frère ainsi que les exactions commises par les miliciens. En fin d'audience, la cour a rendu un arrêt indiquant qu'elle n'avait pas l'intention d'entendre Edouard Balladur.

Il s'est assis sur la chaise pliante, au milieu du prétoire. Devant lui, des micros, trois magistrats professionnels et neuf jurés, ces huit hommes et cette jeune femme qui écoutent et prennent des notes depuis trois semaines. Devant lui, cette justice qu'il attend depuis un demi-siècle. Georges Glaeser, soixante-quinze ans, mathématicien, se présente : *«Je suis le fils de Léo Glaeser, fusillé à Rillieux.»* Ses mains tremblantes s'accrochent à quelques feuillets et sa voix brisée remonte le temps. *«Pendant des années, j'ai ignoré quelle était la bande qui avait commis ce forfait. La Milice... la Gestapo... Les rumeurs étaient invérifiables et j'ai horreur d'accuser sans preuves. Et puis un jour j'ai été assailli de coups de téléphone. Des amis avaient entendu à la radio qu'un certain Paul Touvier venait de s'accuser...»*

Ou plutôt de reconnaître son crime et de s'en exonérer. Dans le même souffle. D'une voix nasillarde, Paul Touvier avançait masqué : *«Je me suis borné à exécuter des ordres.»* C'était il y a trente ans, et la voix, depuis, n'a pas varié. Alors Georges Glaeser s'indigne : *«On a parlé de pardon ! Je trouve immoral d'accorder son pardon à quelqu'un qui ne le demande pas. C'est désastreux du point de vue civique, de la morale. Je ne vois pas pourquoi je devrais pardonner un responsable milicien à la tête d'une organisation de «tontons macoutes» que j'ai entendu lors de son arrestation crier : «Je ne regrette rien.»*

Georges Glaeser replie ses notes. Il passe le témoin à son frère cadet, Henri, soixante-cinq ans, cinéaste. Il lui passe la flamme vacillante de leurs souvenirs familiaux hantés par le visage d'un père supplicié. *«Souvenez-vous de sa dernière photographie, à Rillieux, la bouche grande ouverte*, demande Henri Glaeser aux jurés. *Pendant des années et des années, j'ai eu l'impression qu'on voulait y couler du béton pour l'empêcher de parler, et m'empêcher aussi. Alors je suis heureux de me trouver devant une cour démocratique, dans un débat contradictoire où tous peuvent parler, tout dire, y compris l'accusé. Mon père, lui, on ne l'a pas jugé. On l'a arrêté, collé cinq heures après contre un mur et assassiné ! Merci d'être né à Paris et de vivre à notre époque.»*

Ses phrases ricochent sur le silence. Le décor judiciaire est aboli. Henri Glaeser parle pour lui, pour nous, pour un père vénéré, une mère admirée. Il se rappelle cette nuit où des miliciens surgirent chez eux, et les cris des nazillons : *«Ton mari, où est-il ? L'argent, où est l'argent ?»* Il se rappelle l'aplomb de sa mère répondant sans faiblir que son mari l'avait quitté depuis trois mois, et faisant remarquer : *«L'argent ? Mais c'est votre copain qui vient de le prendre !»* Il se rappelle son sang-froid, la bouteille d'alcool promptement sortie, les verres sur la table et les miliciens buvant à la santé du maréchal...

«Des minables et des lâches»

«Ils ont vu le pastis, ils n'ont pas pu résister. Des minables, monsieur le président ! Ils ont oublié qu'ils n'étaient pas dans un café. Ma mère avait raison. Si elle les avait implorés, ils l'auraient tordue comme une serpillère. Des lâches !» Henri Glaeser n'a pas oublié ces temps miliciens : *«Dès qu'un Etat de droit est balayé et que s'instaure un régime autoritaire, naît aux franges du banditisme une milice, des gens qui s'arrogent le droit de violer, torturer, tuer... Ces gens-là, trois semaines après le débarquement en Normandie d'une véritable armada, n'auraient pas osé s'en prendre à des résistants. Mais des juifs, des juifs aux mains nues...»*

Gérard Benzimra, soixante-sept ans, peut en témoigner. Son frère Claude n'avait jamais touché une arme, jamais manifesté, jamais résisté. La Milice, là encore, l'a arrêté, collé contre un mur, assassiné. Dans sa cabine de verre, Touvier garde la tête baissée, le menton sur son immuable polo rouge fermé par un lacet de fils tressés. Gérard Benzimra se tourne vers lui : *«J'ai assisté à toutes les audiences. A aucun moment M. Touvier n'a exprimé de regrets pour les sept martyrs qu'il a fait fusiller. Je n'ai entendu que son leitmotiv : «J'ai sauvé vingt-trois juifs.» J'en suis profondément choqué.»*

C'est au tour de René Zeizig, quatre-vingts ans, venu rendre hommage à son père, arrêté le 28 juin 1944 dans sa bonneterie de Sainte-Foy-lès-Lyon. Sa mère lui a raconté, après-guerre, l'irruption des miliciens dans le magasin, les coups de feu tirés en l'air, les voisins croyant à une attaque à main armée et téléphonant à la mairie, et puis l'arrivée des forces de l'ordre saluant les... miliciens.

Et puis le pillage de la bonneterie, les deux camions de l'entreprise Girard embarquant la marchandise et les meubles vers les bureaux de Paul Touvier, impasse Catelin. *«Par quel hasard a-t-il envoyé chercher mon père ?* demande René Zeizig. – *Je ne sais pas*, répond Touvier. – *Aviez-vous des listes d'otages libres à arrêter en cas de représailles ?* interroge le président Henri Boulard. – *Je n'ai jamais eu de ces listes. Il faudrait pouvoir demander à mon adjoint André Reynaud... – Il ne faut pas se moquer du monde. On peut parler d'une chasse à l'homme ! Vous étiez le responsable»*, relève le président.

Paul Touvier fait face : *«Cette personne était sans doute recherchée pour une affaire de marché noir.»* L'indignation éclate dans le public. Vive, rapide. René Zeizig, bouleversé, réplique : *«C'est impardonnable de dire des choses comme ça ! Les habitants de Sainte-Foy seront indignés. Monsieur le président, si je vous disais... Mon père a eu des funérailles extraordinaires. Des milliers de gens sont venus et l'abbé a fait sonner le glas à l'église.»*

Ainsi s'achève l'évocation des fusillés de Rillieux par trois fils et un frère. Dans le cynisme d'une repartie de Touvier. Un Touvier avare d'explications, préférant en cet instant l'indifférence à la contrition. Comme si ce procès ne le concernait pas. Comme si la notion de crime contre l'humanité qui fonde les poursuites engagées contre lui s'apparentait à une incongruité. Comme s'il attendait que cet édifice juridique se brise sous les coups de son avocat.

Précisément, en prologue aux plaidoiries des parties civiles prévues la semaine prochaine, le débat s'est engagé sur ce sujet à l'initiative de l'avocat général, Hubert de Touzalin. Ce dernier a tenu, vendredi, à résumer pour les jurés le cas de Georges Boudarel, cité depuis quelques jours par plusieurs témoins. Ainsi l'avocat général a-t-il rappelé que ce Français, passé au Vietminh en 1953-1954, devenu commissaire politique adjoint dans un camp de prisonniers militaires français où beaucoup moururent de mauvais traitements, ne pouvait être jugé pour crime contre l'humanité à la suite d'un arrêt de la Cour de cassation du 1er avril 1993.

Pourquoi ? Parce que les textes encore en vigueur l'année dernière lient la notion de crime contre l'humanité *«à la seconde guerre mondiale et aux pays de l'Axe»* et qu'une loi d'amnistie du 18 juin 1966 a prévu l'impossibilité de poursuivre au-delà de cette date les crimes commis lors de l'insurrection vietnamienne. *«On a parlé d'enterrement judiciaire*, a remarqué Hubert de Touzalin. *Ce qui est choquant, ce n'est peut-être pas que le procès Touvier ait lieu, mais ce défaut de poursuites contre Boudarel. Au nom de l'équité, en tant que citoyen, j'ai été heurté. Mais il importe avant tout que le droit soit respecté et c'est ce qui se passe. Le nouveau code pénal évitera à l'avenir de telles carences.»*

Le premier ministre ne témoignera pas

L'occasion était trop belle pour que le conseil de Paul Touvier, Me Jacques Trémolet de Villers, ne s'en saisisse pas. Délaissant le cas Boudarel, Me Trémolet choisit pour sa démonstration le massacre de plus de quatre mille officiers polonais en mars 1940 à Katyn. *«La propagande soviétique a longtemps fait croire qu'il s'agissait d'un crime allemand*, a déclaré l'avocat. *C'était alors juridiquement un crime contre l'humanité. Jusqu'au moment où l'on a su que ce massacre avait été commis par les Soviétiques. Du coup, le crime contre l'humanité disparaissait ! Voilà une situation qui confine à l'absurdité complète. Nous sommes dans un cadre de droit où véritablement les poids ne sont pas égaux !»* Ainsi Me Trémolet réduisait-il la notion de crime contre l'humanité à un simple dispositif juridique adopté par les vainqueurs.

Aussitôt, Me Michael Zaoui, partie civile, répliquait pour distinguer, d'une part, les crimes reprochés à Georges Boudarel et le massacre de Katyn et, de l'autre, la persécution et la volonté d'extermination des juifs et des Tziganes. *«D'un côté, il y avait des situations de guerre, un état de guerre*, a relevé Me Zaoui. *De l'autre, la décision par Hitler d'aboutir à la destruction industrielle, planifiée, de peuples pour la seule raison que ses membres étaient juifs ou tziganes. Le cas de figure est tout à fait autre. Le statut du tribunal militaire international de Nuremberg marque cette prise de conscience.»* Le dernier mot revint à Me Trémolet : *«Il ne faut pas faire dans le droit de catégories à part. Le Polonais porte en lui toute l'humanité, comme le juif porte en lui toute l'humanité, comme le Français porte en lui toute l'humanité.»*

Enfin, la cour a prononcé une série d'arrêts au terme desquels il a été notamment décidé que le premier ministre Edouard Balladur ne sera pas entendu comme témoin, sa déposition n'apparaissant *«pas indispensable à la manifestation de la vérité»* à propos de la grâce accordée par Georges Pompidou à Paul Touvier en 1971. Le président Boulard a également décidé en vertu de son pouvoir discrétionnaire que le juge d'instruction Jean-Pierre Getti ne sera pas entendu par la cour. Ainsi les demandes de Me Trémolet de Villers ont-elles toutes été rejetées.

LAURENT GREILSAMER

CORRESPONDANCE

Une lettre de l'ordre des carmes

Après la publication du compte-rendu d'audience du procès de Paul Touvier paru dans le Monde *du 31 mars intitulé «La mauvaise nuit de Rillieux-la-Pape», nous avons reçu du frère Jean-Pierre Thibaut, provincial de l'ordre des carmes déchaux, la lettre suivante :*

« Dans votre article, vous écrivez sans autre précision : *«C'est ainsi que le colonel de gendarmerie Recordon arrivera au soir du 23 mai à Saint-Michel-en-Brenne, dans l'Indre, et investira avec ses hommes l'immense monastère carmélite.»*

Je tiens à vous faire savoir que ce monastère n'a aucune relation avec l'ordre du carmel, dont il n'a jamais reçu la moindre reconnaissance. Par conséquent, l'appartenance au carmel revendiquée par des religieuses relevant de Mgr Lefebvre est totalement usurpée. D'ailleurs, dans l'usage courant du français, on parle de monastère de carmélites pour les femmes, de couvent de carmes pour les hommes ou de carmel pour les uns ou les autres, l'adjectif correspondant étant carmélitain. Il est dommage qu'un ordre religieux soit arbitrairement et injustement compromis dans une affaire aussi pénible par l'effet d'une simple erreur journalistique.»

DÉFENSE

Avant le conseil des ministres du mercredi 20 avril

Le projet de programmation militaire repousse à 1997 toute décision sur les missiles nucléaires M5 et ASLP

La programmation militaire 1995-2000, qui sera soumise au conseil des ministres du mercredi 20 avril, met en quelque sorte entre parenthèses le sort de deux projets d'armement nucléaire : le missile M5 des sous-marins stratégiques de la nouvelle génération (et son dérivé éventuel pour les silos du plateau d'Albion) et le missile aéroporté ASLP destiné à l'avion Rafale. Pour autant, ces projets ne sont pas gelés. Des crédits d'études sont prévus pour l'un comme pour l'autre de ces deux systèmes d'armes affectés à la dissuasion. Mais toute décision de lancer – ou, le cas échéant, d'abandonner – le développement et, *a fortiori*, la fabrication de ces deux missiles est reportée à 1997, date à laquelle devrait être révisée la programmation pour tenir compte de la conjoncture internationale et de l'état des finances publiques en France.

Conçu pour déterminer le niveau des crédits d'équipement et le volume des effectifs sous les drapeaux pendant la période 1995-2000, le projet de programmation militaire a été préparé par un conseil de défense à l'Elysée (*le Monde* du 8 avril). Il prendra la forme d'une loi sexennale après avoir été présenté au Parlement avant la fin de cette session de printemps.

Se voulant dans la continuité du Livre blanc 1994 sur la défense (*le Monde* du 25 février), le projet de programmation, qui en est la traduction budgétaire, donne la priorité aux forces classiques chargées de l'action extérieure en imaginant la mise sur pied d'unités dites *«projetables»* à distance dans un cadre national ou sous mandat international. En revanche, et c'est même là le tournant majeur dans la conception de sa sécurité par la France par rapport aux programmations passées, le nouveau projet de loi marque pratiquement une pause dans la réflexion sur l'avenir des systèmes d'armes nucléaires. Ou tout au moins il ne tranche pas définitivement entre les différentes options, chacune d'elles restant ouverte.

Comment en est-on arrivé là ? A cette question, il y a plusieurs réponses qui vont dans le même sens, à savoir qu'il serait prématuré de s'engager, dans l'ordre nucléaire, sur une voie plutôt que sur une autre, avec le risque de rendre tout choix irréversible en raison de la durée du cycle – quinze à vingt ans – de production d'un armement de cette catégorie.

D'abord, les contraintes financières pèsent lourd, même si la France, en acceptant d'accroître ses dépenses militaires malgré les difficultés économiques, ira à contre-courant de l'attitude de la plupart de ses alliés, portés à réduire sensiblement leur effort de défense. Compte tenu de ces pesanteurs financières, l'accent mis sur les forces classiques oblige à limiter l'investissement nucléaire. Ensuite, la priorité qui fut longtemps attribuée à la panoplie de la dissuasion est, d'une certaine façon, un vestige de la «guerre froide» entre l'Est et l'Ouest qui, depuis, s'est affadie. L'arsenal nucléaire français n'est pas devenu si soudainement obsolète qu'il faille dès aujourd'hui le moderniser de fond en comble et à n'importe quel coût. Enfin, l'idée prévaut que la France peut – sans grand dommage pour sa sécurité – patienter et prolonger, jusqu'à sa fin, la durée de vie des matériels nucléaires actuellement en service. L'état présent et prévisible du monde ne justitie plus, comme autrefois, qu'on s'attache à déployer toujours le fin du fin de la dissuasion.

Toutes ces considérations ont milité pour que le projet de programmation militaire s'en tienne, en ce domaine, à des mesures conservatoires. C'est en 1997 qu'il faudra avoir arbitré entre les différentes formules censées préparer les systèmes d'armes qui remplaceront – ou non – les missiles M4 des sous-marins actuels, les missiles S3D en silos du plateau d'Albion et les missiles air-sol ASMP à bord des avions Mirage IV, Mirage 2000-N et autres Super-Etendard en activité. L'objectif recherché demeure que ces dispositifs nucléaires aient leurs successeurs éventuels désignés pour entrer en service aux environs de 2010. D'ici là, entre 1995 et 1997, des crédits d'études continueront d'être alloués au M5 (y compris dans sa version terrestre pour le plateau d'Albion) et à l'ASLP, de façon que les industriels impliqués puissent conserver leur savoir-faire et leurs équipes d'ingénieurs.

Au besoin, des crédits de développement pourront être distribués par anticipation. Ce devrait être le cas pour la technologie du statoréacteur, qui est à la base de l'ASMP (et de la nouvelle version ASLP qui en est dérivée) et pour laquelle la France dispose d'une large avance internationale.

Une reprise des essais ?

En d'autres termes, dès lors que l'essentiel a été préservé et que rien ne presse apparemment, c'est au prochain chef de l'Etat de trancher, durant les deux ou trois premières années d'application de la programmation, pour déterminer le système d'armes nucléaires appelé à se substituer aux missiles actuels des sous-marins et à constituer la panoplie de complément. Il est acquis, en effet, qu'il faudra maintenir, à côté des sous-marins lance-missiles, une deuxième «composante» stratégique, à base d'engins terrestres ou aéroportés.

Quelle qu'elle soit, la décision attendue du prochain président de la République suppose que, dès 1995, soit réglé le problème – particulièrement épineux – de la mise au point de la tête explosive destinée au système d'armes nucléaires qui sera retenu. Plus que la nature du nouveau missile, c'est de la charge nucléaire à son bord qu'il sera surtout question.

Car la suspension des essais nucléaires, décrétée par François Mitterrand jusqu'à la fin de son mandat présidentiel en mai 1995, interdit – en première analyse – aux techniciens de définir les caractéristiques et les performances de la tête qui devrait être adaptée à cette seconde «composante». Sauf à se satisfaire de «bricoler» une nouvelle charge à partir des têtes existantes, en espérant que des simulations en laboratoire seront suffisantes, dans les dix ans à venir, pour concevoir l'arme en question. Mais, même si cela était le cas, il serait imprudent de déployer une munition nucléaire dont les dispositifs de sécurité et la «géométrie» n'auraient pas été préalablement expérimentés en vraie grandeur.

Le prochain chef de l'Etat sera placé devant une alternative. De deux choses l'une, en effet. Ou il prolonge le moratoire et il n'est pas assuré de disposer à temps d'une panoplie – missile et tête – qui soit réellement nouvelle. Auquel cas, il court le risque d'être accusé d'avoir entraîné la France sur la voie d'un renoncement définitif à l'idée même de dissuasion. Ou bien il prend l'initiative de rompre avec la suspension des essais et il lui faudra se résoudre à moderniser l'arsenal nucléaire avec la perspective de devoir se contenter d'un nombre relativement limité de tirs avant de passer à des tests en laboratoire. Auquel cas, il devra avoir beaucoup de courage politique et de la ténacité d'esprit pour braver l'opinion antinucléaire, dans son propre pays, et, en même temps, risquer de se mettre à dos une large partie de la communauté internationale, qui sera plongée dans les affres de la renégociation du traité de non-prolifération (TNP).

Cruel dilemme, pour tout président de la République fraîchement élu, que d'avoir à choisir dès son entrée en fonctions ! Les partisans d'une reprise, unilatérale au besoin, de ses tirs nucléaires par la France ne s'arrêtent pas à un tel détail. Ils estiment, au contraire, que 1995 sera l'année où tout nouvel arrivant à l'Elysée est en situation – durant ce qu'il est convenu d'appeler la période d'état de grâce présidentiel – de pouvoir faire avaliser l'idée que la France s'associera à la nouvelle formule du TNP à la condition expresse d'être assurée de compléter sa panoplie de dissuasion en le livrant aux essais nucléaires qui lui manqueraient.

JACQUES ISNARD

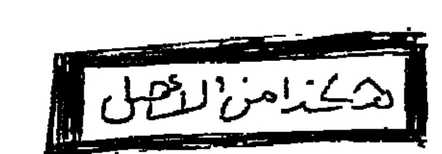
M. Chirac reprend sa place à la commission de la défense

Jacques Chirac a retrouvé sa place, vendredi 8 avril, à la commission de la défense de l'Assemblée nationale, dont il faisait partie depuis le début de la législature, mais qu'il avait récemment quittée pour s'inscrire à la commission des affaires culturelles, sociales et familiales. Ce retour du député RPR de la Corrèze à la commission de la défense – dont le président est Jacques Boyon (RPR, Ain) – intervient alors que le Parlement s'apprête à se saisir du projet de loi de programmation militaire 1995-2000.

Après avoir été soumis au président de la République lors du dernier conseil de défense, mercredi 6 avril, le texte est actuellement examiné par le Conseil d'Etat. Il devrait ensuite être présenté en conseil des ministres, le 20 avril, pour être débattu en séance publique à l'Assemblée nationale, à la mi mai. M. Chirac devrait être le porte-parole du groupe RPR dans ce débat qui devrait voir la majorité exprimer divers «états d'âme».

Autre changement notable au sein de la commission de la défense : Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise) qui en avait vainement brigué la présidence, l'a quittée pour rejoindre, le 2 avril, la commission des lois.

ARMÉE DE L'AIR : des femmes pilotes de chasse à partir de 1995. – Les femmes vont pouvoir devenir pilotes de chasse dans l'armée de l'air française, où 5 % des postes ouverts leur seront proposés à partir de 1995. L'armée de l'air, qui a le plus fort taux de féminisation des armées françaises (11 %), propose depuis 1983 aux femmes de devenir des pilotes de liaison, de transport ou d'avions-radars AWACS. Actuellement, l'armée de l'air compte vingt-deux pilotes féminins. Selon la décision du ministère de la défense, l'Ecole de l'air, qui est à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), devrait recevoir en 1995, par concours direct, ses premiers élèves-officiers pilotes féminins.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Au tribunal correctionnel de Paris

Le procès bâclé du vrai-faux passeport

En marge du scandale du *Carrefour du développement*, la douzième chambre du tribunal correctionnel de Paris se prononcera le 6 mai dans le procès intenté aux trois protagonistes de l'affaire du vrai-faux passeport. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de Christian Nucci, Jacques Delebois, contrôleur général de la police, et Edouard Raffali, ancien responsable du cercle de jeu Concorde, répondaient, vendredi 8 avril, du délit de *«complicité de délivrance de document administratif par un fonctionnaire à une personne qu'il savait n'y avoir droit»*.

Il y a huit ans, c'était une affaire d'Etat. Aujourd'hui, les débats ressemblent à une audience des chambres spécialisées dans les flagrants délits, où l'on jugerait à la hâte un vol d'autoradio, avec des prévenus s'empêtrant dans leurs contradictions pour se protéger mutuellement. Le président Bruno Steinmann, sans illusion sur un dossier qui a mis si longtemps pour échouer sur le bureau du tribunal à la veille des vacances judiciaires, mène le débat tambour battant. D'ailleurs, s'agit-il vraiment d'un débat? Le magistrat résume le dossier dans un monologue à peine interrompu par un murmure d'acquiescement ou de dénégation des prévenus qui se succèdent rapidement à la barre.

De ce monologue, il ressort que Yves Chalier avait fui au Brésil lorsqu'a éclaté l'affaire Carrefour du développement en avril 1986. Accusé d'avoir détourné 27 millions de francs de fonds publics, l'ancien chef de cabinet de Christian Nucci, ministre de la coopération jusqu'au 16 mars 1986, il a obéi à un correspondant téléphonique qui, depuis la France, lui a conseillé de *«mouiller la gauche»*. Ce sera le sens d'une interview accordée à un journaliste français au Paraguay, renforcée par une note de treize pages, que le successeur de Christian Nucci, Michel Aurillac, trouvera dans sa boîte à lettres, et qui mettait en cause Christian Nucci et Guy Penne, alors conseiller du président de la République pour les affaires africaines.

Charles Pasqua oublié

Parallèlement, le responsable de la police brésilienne remettait à Yves Chalier un passeport français au nom de Navarro. La révélation de ce fait sera *«l'affaire dans l'affaire»*. Elle éclatera lorsque Yves Chalier, en rentrant en France, montrera ce passeport aux policiers venus l'arrêter. A l'évidence, ce document vient de la DST, mais le juge d'instruction se heurte au *«secret défense»*. Un secret qui ne sera levé que partiellement par Pierre Joxe devenu ministre de l'intérieur en 1989. Bernard Gérard, directeur de la DST, déclare alors au juge qu'il a agi sur les ordres de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur lors de la première cohabitation.

L'affaire paraît simple : en arrivant au pouvoir en 1986, la nouvelle majorité a voulu *«retourner»* Yves Chalier pour mieux confondre Christian Nucci dans un combat plus politique que judiciaire. C'est Jacques Delebois, alors chef adjoint du service de coopération internationale de police, qui aurait organisé la fuite d'Yves Chalier au Brésil avant de lui faire transmettre le fameux passeport en échange de dénonciations sollicitées lors de plusieurs entretiens téléphoniques. Quant à M. Raffali, il aurait réceptionné la note destinée à M. Aurillac et deux photos d'Yves Chalier qu'un voyageur en provenance de Rio lui aurait remises à Orly.

Cependant, cette version cohérente et largement étayée par plusieurs témoignages, a connu un début d'affaiblissement lors du procès de l'affaire Carrefour du développement, où M. Chalier a été condanmné à cinq ans de réclusion criminelle en avril 1992. Devant les jurés, M. Chalier affirmait qu'il n'avait pas reconnu la voix de M. Delebois dans le correspondant qui lui téléphonait au Brésil. Aujourd'hui, il est tout aussi discret : *«J'ai jamais dit que c'était organisé par Delebois»*, proteste M. Chalier avant d'ajouter, en se souvenant de ses déclarations à l'instruction, où il mettait en cause le contrôleur général : *«Au téléphone, j'ai cru que c'était lui qui me demandait des photos et, pour la note, en toute bonne foi, j'ai cru que c'était lui.»* Quant à M. Delebois, il se plaint d'avoir été mis *«au placard»* depuis l'affaire et affirme n'y être pour rien. *«Je ne crois pas que M. Chalier ait eu besoin de moi, c'était un homme des services spéciaux»*, susurre M. Delebois, alors que M. Raffali nie de la même manière.

Le tribunal n'insiste pas. A la grande surprise des prévenus eux-mêmes, les débats sont terminés. On sent qu'il faut aller vite. Le substitut François Foulon se lève pour marmonner un bref réquisitoire sans saveur où il demande du bout des lèvres des peines amnistiables pour M. Chalier et M. Delebois, laissant le sort de M. Raffali à l'appréciation du tribunal. Un réquisitoire prononcé sans que soit évoqué un seul instant celui qui a donné l'ordre à la DST, le ministre de l'intérieur de l'époque qui l'est redevenu depuis, Charles Pasqua. Les plaidoiries sont tout aussi brèves. Mᵉ Xavier de Roux, défenseur d'Yves Chalier, plaide *«le procès de l'inutile»*, en notant que son client ne s'est pas servi du passeport. *«Beaucoup de personnes bien placées n'avaient pas intérêt à ce que Chalier reste à Paris. Il a été manipulé. On a délivré ce passeport pour une raison que la République protège aujourd'hui...»*

Pour Jacques Delebois, Mᵉ Pascal Dewynter demande aussi la relaxe en évoquant une autre thèse : celle d'une *«diversion»* opérée par la cellule élyséenne et la DGSE pour détourner l'attention sur l'affaire Carrefour du développement. Un argument que rien dans le dossier ne vient confirmer. Mais huit ans après, dans ce procès bâclé, on peut dire tout et son contraire à condition que l'Etat garde ses secrets. Quant aux grands principes comme celui de l'égalité de tous devant la loi, ils sont réservés à d'autres débats, sans doute moins sensibles. La justice et la démocratie n'en sortent pas grandies.

MAURICE PEYROT

MOSELLE : l'incendie d'une pizzeria, qui a fait cinq morts, était d'origine criminelle. – L'incendie d'un immeuble à Petite-Rosselle (Moselle), qui avait fait cinq morts et cinq blessés, mardi 5 avril (*le Monde* du 6 avril), serait d'origine criminelle. Deux personnes, dont le patron de la pizzeria située au rez-de-chaussée de l'immeuble, Antonio Gianfranco ont été placées en garde à vue à Forbach. M. Gianfranco, qui connaissait des difficultés financières, aurait demandé à un compatriote de mettre le feu dans les cuisines de la pizzeria. Plusieurs voisins avaient déclaré avoir entendu dans la nuit une explosion provenant du restaurant. Le feu s'était rapidement propagé à tout l'immeuble.

ENQUÊTE SUR L'OM : mise en examen de Jean-Pierre Bernès. – L'ancien directeur général de l'Olympique de Marseille, Jean-Pierre Bernès, a été mis en examen, vendredi 8 avril, pour *«faux, usage de faux, complicité d'abus de confiance et complicité d'abus de biens sociaux»*, dans le cadre de l'enquête sur les comptes du club marseillais. Le président de l'OM, Bernard Tapie, avait été mis en examen, dans la même affaire, le 26 mars, pour *«faux, usage de faux, abus de confiance et abus de biens sociaux»*. M. Bernès avait démissionné de ses fonctions au sein du club marseillais le 25 juillet 1993 à la suite d'une première mise en examen pour *«corruption active»*, dans l'affaire OM-Valenciennes.

COMMUNICATION

Outre la direction de l'antenne

Patrice Duhamel dirigera désormais les programmes de Radio-France

Le président-directeur général de Radio-France, Jean Maheu, a annoncé, vendredi 8 avril, diverses décisions, et notamment une extension des responsabilités confiées désormais à Patrice Duhamel. Outre la direction de l'antenne, celui-ci assumera la direction des programmes, dévolue jusqu'à présent à Pierre Bouteiller.

M. Maheu a précisé que la grille des programmes sera *«préparée par Pierre Bouteiller et Gilles Schneider avec le directeur de l'information* [Ivan Levaï] *et le directeur de l'antenne»*, puis *«arrêtée par Patrice Duhamel après présentation au PDG»*. Ce renforcement de l'autorité de Patrice Duhamel, nommé directeur de l'antenne de Radio-France en septembre 1993, se traduit, *de facto*, par une réduction des responsabilités de Pierre Bouteiller. Patrice Duhamel se voit également confier une *«mission de réflexion et de proposition»* sur les conséquences de la loi du 1ᵉʳ février 1994 relative à la liberté de communication. Tandis que *«face à la multiplication des relations entre la radio et l'image»*, Pierre Bouteiller sera chargé de *«préparer des propositions en vue d'inscrire Radio-France dans ces nouveaux développements»*.

En revanche, Ivan Levaï est confirmé dans sa mission de *«coordination générale de l'information»* et appelé *«à faire jouer pleinement les synergies entre les rédactions nationales, mais aussi la responsabilité propre de leurs directeurs, Gilles Schneider (France-Inter), Pascal Delannoy (France-Info), et Marc Riglet (France-Culture)»*.

Déjà rémunéré pour «La marche du siècle»

Jean-Marie Cavada percevra «1 franc symbolique» pour la présidence de la chaîne éducative

Dans une lettre ouverte adressée, vendredi 8 avril, au premier ministre, Edouard Balladur, les syndicats de France 2 (CFDT, CGT, FO, SITR, CFTC) s'étonnent que le gouvernement accorde *«un budget à la toute nouvelle chaîne du savoir»* alors qu'il *«n'y a toujours pas de budget attribué à France Télévision»*, et posent des questions sur le salaire du président de la nouvelle chaîne, Jean-Marie Cavada.

Nommé récemment à la tête de la future *«chaîne du savoir, de la formation et de l'emploi»* qui devrait émettre fin 1994 (*le Monde* du 6 avril), Jean-Marie Cavada nous a confirmé qu'il n'abandonnerait ni la production ni l'animation de «La marche du siècle» (France 3). L'émission correspond, selon lui, à la même mission et aux mêmes devoirs. *«La fonction qu'on m'a proposée correspond exactement à l'univers de «La marche sur siècle»*, nous a-t-il précisé. *Avec la chaîne éducative, il s'agit de vulgariser, d'expliquer, de faire, par exemple, de la prévention médicale, d'établir des liens avec le tissu social, de donner accès au savoir et à la connaissance. Or ce sont là les principes mêmes de mon émission.»* Il existe toutefois, selon M. Cavada, une nuance entre les deux : *«La marche du siècle» est une offre faite aux téléspectateurs, tandis que la chaîne éducative répond à une demande. C'est pourquoi je vais vraiment travailler en relation très étroite avec ceux qui sont demandeurs : les enseignants, les associations... Sur la chaîne pour l'emploi, je ferai la même chose que sur France 3, mais en étant plus proche du terrain.»*

Jean-Marie Cavada a souligné qu'il continuerait d'être rémunéré 125 000 francs par mois, pour «La marche du siècle». *«Etant dans une chaîne publique, je suis déjà salarié de l'Etat. Je n'estimais pas correct d'être payé en plus pour mes nouvelles fonctions. Je veux que les choses aient une valeur. Je gagne bien ma vie et je n'ai pas envie d'être le premier contribuable de France. Pour la chaîne éducative, je suis donc payé 1 franc symbolique. Quant à ma fonction d'administrateur à la SOFIRAD, il s'agit de bénévolat, je ne suis donc pas rémunéré non plus.»* C'est dans un an – date à laquelle expire son contrat avec «La marche du siècle» – que Jean-Marie Cavada devrait se poser la question de savoir s'il continue ou pas de produire et animer son émission.

VÉRONIQUE CAUHAPÉ

Pour renforcer l'image de rigueur du quotidien américain

Une nouvelle équipe a été nommée à la tête du «New York Times»

NEW-YORK

de notre correspondant

Arthur Ochs Sulzberger Jr., éditeur depuis 1992 du *New York Times*, renforce son emprise sur le célèbre quotidien. Avec quelques mois d'avance sur le calendrier, le patron de Times Company, représentant la famille propriétaire du groupe, a annoncé, jeudi 7 avril, un changement important à la tête de la rédaction, la plus importante au monde (quelque neuf cents journalistes). M. Sulzberger Jr. a fait part du départ en retraite, le 1ᵉʳ juillet, de Max Frankel, soixante-quatre ans, directeur de la rédaction depuis 1986. Il sera remplacé à cette date par son adjoint direct, Joseph Lelyveld, cinquante-sept ans, actuel rédacteur en chef.

Mais la surprise provient surtout de la nomination, aux côtés de M. Lelyveld, d'un ancien du quotidien, Eugene Roberts, soixante et un ans. Il l'avait quitté en 1972 pour diriger un quotidien de Philadelphie, *The Philadelphia Inquirer*, dont il a fait en dix-huit ans un titre très respecté. Professeur depuis 1991 à l'école de journalisme de l'Université de Maryland, M. Roberts devrait être l'homme du changement.

Après la difficile période 1991-1992, due notamment à la récession affectant la région de New-York, le *New York Times* a retrouvé la santé en 1993. Grâce à un regain de la publicité et des ventes (1,2 million d'exemplaires en semaine, 1,8 million le dimanche), le quotidien new-yorkais a dégagé en 1993 des profits de l'ordre de 6 millions de dollars (environ 35 millions de francs) pour un chiffre d'affaires de 2 milliards. Sa transformation a également contribué à ce redressement. Après la publication des cahiers spécialisés, dans les années 70, et sous l'impulsion du directeur de la rédaction d'alors – Abe Rosenthal –, Max Frankel avait poursuivi la modernisation du contenu du journal.

Selon le journaliste américain Edwin Diamond, auteur de *Behind «the Times»* (1), ouvrage qui retrace l'aventure du journal et qui vient juste d'être publié, Max Frankel aurait surtout cherché, ces dernières années, à le rendre plus *«reader friendly»*, c'est-à-dire plus proche de ses lecteurs tant par les sujets qu'il aborde que par l'écriture et la présentation. Selon M. Diamond, ces choix auraient mené à un certain relâchement, à un éloignement des valeurs de ce qui fut l'un des quotidiens les plus respectés au monde.

Ce serait donc, selon le quotidien financier *Wall Street Journal*, pour redresser cette image ternie et pour réintroduire plus de rigueur que M. Sulzberger Jr., quarante-deux ans, aurait fait appel, avant l'échéance normale de 1995, à cette nouvelle équipe pour diriger la rédaction.

ERIK IZRAELEWICZ

(1) *Behind «the Times», Inside «the New York Times»*, Edwin Diamond, Villard Books, New-York, 1994.

La restauration du «Jugement dernier» de la chapelle Sixtine

Les recettes d'un nettoyage

Gian Luigi Colalucci a été le principal artisan des travaux de nettoyage de la fresque et l'homme qui, quatre années durant, a fréquenté Michel-Ange chaque jour. Il s'explique sur ses conclusions et ses méthodes.

« Comment se présente aujourd'hui le nouveau* Jugement dernier *?

– Le spectacle offert par les 180 mètres carrés de fresques restaurées peintes par Michel-Ange sur commande de Paul III Farnèse entre 1536 et 1541 est extraordinaire. Notre travail de nettoyage a permis d'enlever de la surface peinte la couche noire qui la recouvrait : une substance obscure, constituée de colles animales, de fumées de bougies et de poussière grasse. Aujourd'hui, la fresque a retrouvé ses couleurs originales, d'une grande luminosité. L'œuvre est dominée par une atmosphère plus calme, moins dramatique. Même le visage du Christ apparaît moins menaçant et plus serein.

– Peut-on voir aujourd'hui des figures ou des détails qui étaient alors cachés?

– Une dizaine de visages qui disparaissaient sous la couche de saleté s'ajoutent maintenant aux quatre cents autres personnages qui peuplent la fresque. La partie basse de l'œuvre est aujourd'hui plus lisible et a révélé une série de surprises. On peut désormais affirmer que cette partie de la fresque n'a subi aucune coupe, comme certains le croyaient. Les visages des diables sont plus clairs et distincts. Autre exemple anecdotique, on voit maintenant qu'en représentant le roi Minos, Michel-Ange a peint Biagio da Cesena, maître des cérémonies pontificales, avec des oreilles d'âne, pour indiquer son ignorance complète en matière artistique.

» Mais la surprise la plus forte, c'est l'apparition d'une inscription sur la rame tenue par Charon, le passeur vers le royaume des morts : deux lettres, D et C, ainsi que la date 1566, sont maintenant visibles. Ces inscriptions témoignent de l'une des premières entreprises de restauration sur *le Jugement*. C'est là la signature de Domeinico Carnevari, l'artiste qui a remplacé Daniele da Volterra dans la tâche difficile de peindre les voiles qui couvrent les nudités de certains personnages. Son travail a été achevé en 1566.

– Pourquoi ces repeints? Par pruderie?

– Il ne faut pas oublier que nous sommes dans les années de la Contre-Réforme, au moment où l'Eglise décide de détruire toutes les œuvres d'art qui pouvaient être tenues pour obscènes. Une exception a été heureusement faite pour *le Jugement* : c'est pourquoi en janvier 1564, Daniele da Volterra puis Domenico Carnevari furent chargés de cacher la nudité des personnages. Mais nous n'avons pas voulu éliminer tous les témoignagès de l'histoire – et nous avions aussi des raisons techniques très précises pour ne pas effacer les premières modifications qui ont été portées au travail de Michel-Ange. Ainsi Daniele da Volterra avait-il couvert les seins de sainte Catherine d'un voile vert et modifié le visage et l'expression de saint Blaise. Pour ce faire, il a gratté la fresque de Michel-Ange au stylet et repeint dessus. Si nous avions voulu enlever ses «corrections», il serait resté un trou dans la fresque. Aussi n'avons-nous éliminé que les ajouts plus récents, ceux du XVIII[e] siècle.

– Après cette restauration, a-t-on une meilleure idée de la manière dont* le Jugement *a été peint par Michel-Ange?

– Bien sûr. La technique utilisée est celle de la fresque. L'artiste peignait directement sur la paroi enduite, avec des coups de pinceau rapides. Mais, à la différence de la voûte, la couleur est riche de matière, moins liquide. L'huile a été utilisée seulement dans la partie basse, celle des démons, pour obtenir des tons métalliques, verts et bleus, impossibles à obtenir avec la technique de la fresque pure. On a découvert, en outre, que Michel-Ange avait fait beaucoup de modifications et d'ajouts à sec : il enlevait une partie de la couleur lorsqu'il voulait corriger ses figures.

» Nous avons également saisi des différences de couleurs avec la voûte : moins de bruns et de jaunes, peu d'oranges. Pour le ciel, Michel-Ange utilisa le lapis-lazuli, une couleur très coûteuse, mais payée par son commanditaire, le pape Paul III. L'artiste montre dans *le Jugement* une sensibilité artistique enrichie au contact de la peinture vénitienne et de l'amitié avec Sebastiano del Piombo.

– Quelle technique a été utilisée pour nettoyer la fresque?

– *Le Jugement* était sale, mais en bon état, sans décollement d'enduit. Il a fallu cependant une année de recherches pour élaborer une technique qui permettait de maintenir le nettoyage homogène dans toutes les parties de la fresque. La surface a été lavée avec de l'eau distillée. Ensuite, une solution d'eau et de carbonate d'ammonium a été appliquée vingt-quatre heures après, avec du papier japonais, pour une durée de trois minutes. Après avoir enlevé le papier japonais, nous avons relavé la fresque avec de l'eau distillée. Pour le ciel, plus délicat, une éponge imprégnée d'eau a été passée sur la fresque par un restaurateur. Nous n'avons voulu appliquer aucune substance protectrice pour ne pas altérer le tissu pictural original. Mais la haute technologie est intervenue pour protéger la fresque : une installation de filtrage d'air a été installée pour régler le microclimat de la chapelle Sixtine.»

Propos recueillis par
LUDOVICO PRATESI


Avec l'autorisation de NIPPON TELEVISION NETWORK

Biaglo da Cesena et ses oreilles d'âne...

COMMENTAIRE

Vaines polémiques

TRADITION? Toute campagne de restauration s'accompagne désormais d'une campagne de dénigrement qui entreprend de démontrer qu'il n'aurait pas fallu procéder ainsi, mais autrement, et que, tout bien considéré, il aurait été encore préférable de laisser l'œuvre telle qu'elle était. La Sixtine, n'échappant pas à cette règle, a son censeur en la personne de James Beck, universitaire américain jusqu'ici peu connu en dehors de l'université Columbia, où il enseigne. En 1987, à la vue du plafond en cours de nettoyage, il eut la révélation de sa mission : sauver Michel-Ange de ce qui lui apparut alors comme un affreux sacrilège.

Dans un livre récemment paru, *Art Restoration : The Culture, the Business and the Scandal*, il accuse les praticiens du Vatican de tous les maux. Ainsi auraient-ils décapé des couches de colle qui auraient été badigeonnées sur les fresques par la volonté de Michel-Ange lui-même et obtenu ainsi des jaunes et des roses acides et anachroniques. La vérité est autre : le badigeonnage à la colle – colle animale épaisse – a été employé à plusieurs reprises au cours des siècles afin de protéger la fresque de toute formation de sels et, surtout, afin de raviver les couleurs ternies par la poussière, par les fumées et par le jaunissement de la dernière couche de colle déposée sur le mur. Ainsi que le rappelle Gaël de Guichen, directeur de l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels), plusieurs fragments du plafond qui avaient échappé à la colle par accident ont été examinés : ils présentaient des chromatismes identiques à ceux qui ont été retrouvés par nettoyage.

Autre erreur supposée : l'emploi d'un solvant dénommé AB 57 qui dégraderait la couche picturale. Là encore, il semble que les effets de ce produit, en usage depuis les années 70, soient maîtrisés depuis longtemps et que les précautions techniques prises par l'équipe de la Sixtine suffisent à rassurer. Il convient d'ajouter à ce propos que leurs travaux ne sont pas accomplis dans le secret : experts et historiens français et italiens s'accordent à reconnaître que le chantier leur a été ouvert sans difficulté, que les consultations ont été nombreuses, la concertation constante, si constante même qu'elle explique en partie la durée des travaux.

Dernier point : à en croire James Beck, Michel-Ange ne pourrait avoir voulu des fresques aux tons si vifs. L'argument s'appliquerait à la rigueur au plafond, même si les tons des draperies et des corps paraissent très proches de ceux dont usent, au même moment, les maniéristes florentins. Il n'a guère de sens, appliqué au *Jugement dernier* : nettoyée, la peinture se révèle d'une absolue unité chromatique, dans une gamme restreinte et retenue où dominent les carnations pâles des nus.

Ph. D.

Un autre Michel-Ange

Suite de la première page

L'énumération de ces mérites dure plus d'une demi-heure. L'assistance, si bien élevée, bâille, s'agite et les plus dignes baronnes romaines jugent trop dures les chaises de bois où elles patientent.

Quand Fabrizio Mancinelli, conservateur des œuvres byzantines, médiévales et modernes du musée du Vatican, l'homme qui a décidé et suivi les travaux, prend la parole, l'exaspération pointe. Elle cesse d'un coup quand ce savant commence à parler de celui dont, jusqu'alors, le nom n'avait même pas été prononcé, Michel-Ange. Elle cesse parce qu'il présente quelques découvertes que le nettoyage a permis.

Ainsi connaît-on désormais le rythme de travail du peintre, l'ordre de l'exécution des figures sur le mur – de l'angle supérieur gauche à l'angle inférieur gauche après un parcours en zig-zag. Ainsi sait-on quels matériaux il employait dans l'enduit, de la chaux, de la pouzzolane pilée et, pour les corps et les visages, de la poudre de marbre. Avant chaque journée de travail, il avait esquissé les anatomies et les figures sur des cartons et reportait les lignes directrices de l'étude à l'aide de petits trous percés dans la feuille et l'enduit encore humide. Plusieurs de ces perforations minuscules ont été retrouvées, là où la peinture, diaphane, ne les avait ni comblées ni cachées.

Parfois, Michel-Ange était plus expéditif : à l'aide d'une pointe, stylet ou couteau, il incisait la ligne toute entière. Il reste des traces de ces «graffitis» énergiques dans la partie du mur consacrée à l'enfer. Le dessin non seulement précédait la peinture mais la dirigeait méthodiquement : la preuve en est faite et le mythe de l'artiste improvisant en transe tombe à terre. Autre mythe mis à mal grâce au nettoyage, celui du maudit solitaire refusant tout secours. Il apparaît qu'un visage au moins, que l'on ne discernait guère, perdu dans la foule et la crasse, a été peint par un assistant – un assistant maladroit qui a tenté sans le moindre succès d'égaler le maître.

Ces analyses, complétées, étoffées, illustrées feront l'objet de publications scientifiques, après lesquelles, peut-on croire, il restera fort peu à découvrir sur l'exécution de la fresque. La restauration aura eu cet autre mérite : faire progresser l'histoire de l'art et substituer aux légendes la vérité, plus humble, d'un labeur qui fut long, pénible et, surtout, pensé, préparé et, pour ainsi dire, raisonné.

Quand Mancinelli achève sa leçon, l'ovation répond à son exposé. Mais le désir est trop violent, l'exigence trop forte. Un discours a beau commencer, la moitié de la salle se lève – soit deux cents ou trois cents personnes – car une rumeur se diffuse : la chapelle serait ouverte, enfin. Il n'y aurait plus ni gardes chamarrés ni vigiles à talkie-walkie et œil mauvais. Ruée, bousculade.

Bouffonnerie incongrue

La courtoisie n'a plus cours, la galanterie est oubliée. Une course, la porte interdite franchie, la chapelle traversée en un instant : la foule s'arrête au pied du mur, au pied de la peinture. Les têtes et les doigts se dressent. Les bouches se taisent. Il n'y a plus qu'à regarder, frénétiquement, follement, à s'en faire mal aux yeux.

Que voit-on d'abord? Que la Sixtine n'est éclairée par aucune lampe, mais seulement par les fenêtres hautes et les couleurs des fresques. Du plafond, très maniériste de tons, et du *Jugement dernier*, plus sobre, une lumière se répand, claire, presque pâle, traversée par les lueurs vertes et roses que versent d'en haut les draperies des sybilles. Nulle teinte ne domine, et surtout pas le bleu du ciel, quoique l'on ait pu écrire dans quelques journaux sur la foi de vagues impressions qui n'avaient pas été vérifiées ici, face à la peinture – seule épreuve décisive.

Le bleu du *Jugement dernier*, tantôt proche du blanc tantôt plus azuré, n'est ni stridant ni aigre, ni de Pontormo ni du Bronzino. Il jette ces rares accents entre les corps, entre la multitude des corps, trop nombreux, trop grands, trop serrés, obsédants, affolants, effrayants presque.

Car c'est là ce qui éclate, ce qui emplit le regard : un amoncellement d'hommes et de femmes nus, des groupes, des grappes, des couples, des enchevêtrements, des mêlées, un fouillis de membres et de bustes semé de têtes et de chevelures. Les chairs sont ocre, un peu gris, un peu rose, un peu jaune. Les muscles roulent sous la peau, les gestes sont excessifs et tendus, d'autant plus violents que la peinture les arrête. Les regards blancs des damnés et de leurs bourreaux fascine.

Les diableries du registre inférieur, si ténébreuses jadis, se révèlent d'un morbide accentué, quoique relevé par place d'une bouffonnerie incongrue en ces lieux. La résurrection des morts tourne à l'exercice d'anatomie, dissection d'un corps, vivant, puis écorché, dépecé et, pour finir, rendu à l'état de squelette. Au-dessus, au centre, les saints athlètes et les saintes colériques se tordent, s'étreignent, gesticulent, appellent.

Peinture frénétique, d'une difficulté et d'une ambition inhumaine, démesurée par ses dimensions, par le nombre des figures, par l'étrangeté d'une construction toute de courbes qui se rapprochent et s'écartent comme les volutes d'une immense spirale. Peinture qui laisse sans voix – et sans doute : le travail des restaurateurs a été exemplaire de modestie et d'attention, mais décisif : il réinvente l'œuvre, il la rend à son état premier et à sa pensée originelle, que le vieillissement et les salissures avaient peu à peu travestis. Il faut du temps pour s'accoutumer à ce *Jugement*, car il ne ressemble plus qu'à demi à celui, noirci et trop illuminé par les projecteurs, que la photographie a popularisé. Les effets d'éclairages artificiels privilégiaient théâtralement et religieusement la figure centrale du Christ et le groupe qui l'entoure comme une ronde. Les parties hautes et basses abandonnées au demi-jour cessaient d'être importantes. Elles le sont à nouveau et la composition de l'ensemble gagne en complexité – autrement dit, elle n'est plus si simple ni si facile à interpréter.

Le Christ ne se dégage plus si nettement des nus qui l'entoure. Sa divinité se perçoit à peine, réduite à un halo derrière lui. L'idée du jugement elle-même tend à s'effacer. A la place s'impose, formidable, la représentation exaltée de l'âme humaine, de la peur et de l'ivresse, du désespoir et de l'amour, de la colère et de l'extase. Les visages aux expressions nuancées et distinctes, la chorégraphie aérienne des corps suspendus dans un vide que l'on imagine parcouru par un vent froid, tout cela se dispose comme les articles d'un traité des passions qui ne ferait grâce d'aucun détail, fût-il jugé impudique, ni d'aucune misère, jusqu'à la putréfaction du charnier.

Peinture mystique? Nullement. Religieuse? A peine. Chrétienne? On en douterait presque, tant elle néglige l'hypothèse d'une rédemption et d'un pardon. Païenne triste, avancerait-on plutôt, triste de la tristesse de la chair, païenne d'un paganisme désenchanté. Au lieu de peindre ce que l'on attendait de lui, le triomphe de la Foi dans son sanctuaire central, dans la chapelle des pontifes, Michel-Ange a peint la mélancolie du philosophe.

Qu'il ait été haï pour cela, que l'œuvre ait plusieurs fois manqué d'être détruite, qu'elle ait enduré les attouchements obscènes des voileurs de *genitalia*, rien d'étonnant : c'est là, éternellement répété, l'éternel scandale de la vérité, détestée chaque fois qu'elle se montre nue.

PHILIPPE DAGEN

CLÉS/ Chronologie

1475 Naissance de Michel-Ange.

1480 La construction de la chapelle Sixtine, entreprise par le pape Sixte IV au début des années 1470, est achevée.

1481 Botticelli, Ghirlandaio, le Pérugin et Rosselli reçoivent commande de dix fresques pour la chapelle.

1508 Le 10 mai, Michel-Ange est chargé par contrat du pape Jules II de peindre le plafond.

1512 Le 31 octobre, le plafond *est achevé et le triomphe du* peintre, général.

1533 Clément VII demande à Michel-Ange une fresque du *Jugement dernier* pour le mur de l'autel.

1535 Paul III confirme la commande et nomme Michel-Ange *«architecte, sculpteur et peintre en chef du palais apostolique»*.

1536 Michel-Ange commence à peindre au printemps.

1541 La fresque est découverte le 31 octobre et Paul III célèbre les vêpres devant la peinture. L'Arétin traite l'œuvre de peinture pour *«bains publics»*.

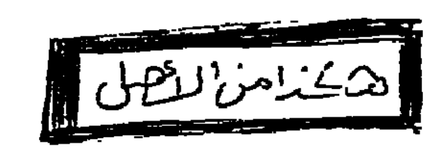
1564 Le concile de Trente juge l'œuvre inconvenante. Mort de Michel-Ange.

1565 Daniele da Volterra peint les premiers *braghe* (cache-sexe) sur l'œuvre. D'autres suivront au cours des deux siècles suivants.

1964-1974 Restauration des fresques du XV[e] siècle.

1980-1989 Restauration des lunettes et du plafond.

1990-1994 Restauration du *Jugement dernier*.



CINÉMA

FILMS NOUVEAUX A PARIS

GILBERT GRAPE. Film américain de Lasse Hallström, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

GUET-APENS. Film américain de Roger Donaldson, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LE JARDIN SECRET. Film américain de Frances Hodgson Burnett avec Kate Maberly, Heydon Prowse, Andrew Knott, Maggie Smith, Laura Crossley, John Lynch, Walter Sparrow, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS TRÈS CATHOLIQUE. Film français de Tonie Marshall : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TERRAIN MINÉ. Film américain de Steven Seagal, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TÊTE A TÊTE. Film français de Jean-Hugues Lime et Yves Benoît : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

WAYNE'S WORLD 2. Film américain de Stephen Surjik, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : muet américain : Une aventure à New York (1916), d'Allan Dwan, David Harum (1915), d'Alan Dwan, 16 h 30 ; Agnès Varda : Plaisir d'amour en Iran (1976), d'Agnès Varda, L'une chante, l'autre pas (1976), d'Agnès Varda, 19 h ; Black Panthers (1968), d'Agnès Varda, Lions love (1969), d'Agnès Varda, 21 h 30.

LUNDI

Hommage à Alexandre Trauner : Voyage surprise (1991), de Terry Wehn Damisch, 20 h.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Mario Soldati : Guerre et Paix (1956, v.o.), de King Vidor, 17 h ; Policarpo, ufficiale di scrittura (1959, v.o. s.t.f.), de Mario Soldati, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Visions urbaines : Rome ville ouverte (1945, v.o. s.t.f.), de Roberto Rossellini, 14 h 30 ; la Rue sans joie (1925), de Georg Wilhelm Pabst, 17 h 30 ; Série noire (1979), d'Alain Corneau, 20 h 30.

LUNDI

Visions urbaines : Charade (1963, v.o. s.t.f.), de Stanley Donen, 14 h 30 ; les Innocents charmeurs (1960, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Wajda, 17 h 30 ; le Cri du papillon (1990, v.o. s.t.f.), de Karel Kachyna, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris est un roman : Vautrin (1957) d'André Leroux, 14 h 30 ; Ville étrangère (1987) de Didier Goldschmidt, 16 h 30 ; la Valse de Paris (1949) de M. Achard, 18 h 30 ; la Fée Carabine (1987) d'Yves Boisset, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BARAKA (A.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES BISOUNOURS AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BUNKY BILL, LE KOALA MALICIEUX (Austr., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CHACUN POUR TOI (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE CLUB DE LA CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DAENS (Bel., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

DÉLIT MINEUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ECUREUIL ROUGE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ELLES NE PENSENT QU'A ÇA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

EN COMPAGNIE D'ANTONIN ARTAUD (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ENFANT LION (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ENFER (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FOLIE DOUCE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

GERMINAL (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

GERONIMO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

GRANDE PETITE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

HEXAGONE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

L'HISTOIRE DU GARÇON QUI VOULAIT QU'ON L'EMBRASSE (Fr.) : 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

HOCUS POCUS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

HOMME REGARDANT AU SUD-EST (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

IL GRANDE COCOMERO (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'IMPASSE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

INTIMITÉ (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LE JOURNAL DE LADY M (Suis.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8e (36-65-70-74).

KIKA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LAWS OF GRAVITY (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MACHO (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA MAISON AUX ESPRITS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LE MAITRE DE MARIONNETTE (Taïwan, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MENACE II SOCIETY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

NEUF MOIS (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

NO SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOL CHEZ LES MUPPETS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-65-70-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

LE PRINCE DE JUTLAND (Fr.-Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SAUVEZ WILLY (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8e (36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SISTER ACT, ACTE 2 (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOMBÉS DU CIEL (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA VENGEANCE D'UNE BLONDE (Fr.) : George V, 8e (36-65-70-74).

LA VÉRITABLE HISTOIRE D'ARTAUD LE MOMO (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

VUK LE PETIT RENARD (hongrois, v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

YOUCEF (Alg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

ZHAO LE, JOUER POUR LE PLAISIR (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.

ANNIE HALL (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT (Fr.) : Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31) 19 h.

AUX PETITS BONHEURS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h 10.

BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 45.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BONSOIR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h.

LA CITADELLE (Alg., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 10.

GUELWAAR (sénégalo-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 22 h 30.

MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h 10.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 23 h 30.

ROMEO IS BLEEDING (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 45.

SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

SNAKE EYES (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

THE PLAYBOYS (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

TOMBSTONE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 10.

UN BRIN DE CHANCE (Isr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 50.

La mise en œuvre du «livre blanc» sur la croissance

Les Douze sélectionnent dix projets de grands travaux

C'est avec détermination mais avec prudence, notamment en matière financière, que les Douze préparent l'adoption, en juin par le conseil européen de Corfou, d'un ambitieux programme communautaire de modernisation des infrastructures. Une dizaine de projets prioritaires, parmi lesquels le TGV-Est (Paris-Strasbourg-Berlin), dont les études sont suffisamment avancées pour que les travaux puissent être lancés d'ici deux ans, devraient alors être arrêtés ainsi que les modalités de leur financement.

ATHÈNES

de notre envoyé spécial

Conformément aux orientations données par le «livre blanc» de la Commission européenne sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, et approuvées par les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze en décembre à Bruxelles, l'Union européenne se mobilise pour accélérer la mise en place de «grands réseaux» de transports, d'énergie et de télécommunications. Tel est le sens du débat qu'ont eu, vendredi 8 avril à Athènes, les ministres des finances des Douze. Les Français ont rejoint les Anglais et les Allemands pour estimer qu'il ne serait probablement pas nécessaire de battre le rappel afin de rassembler des fonds publics supplémentaires, de faire usage d'instruments nouveaux, tels des emprunts communautaires. L'Union, par ses contributions budgétaires ainsi que par les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), disposerait sans doute de crédits suffisants pour prendre en charge ce programme, étant entendu qu'il serait également fait appel aux capitaux privés ainsi qu'à des contributions nationales.

Pour ces projets d'infrastructure, la Commission prévoyait dans le «livre blanc» une contribution communautaire de 20 milliards d'écus par an pendant six ans (un écu = 6,63 francs) dont 5 milliards proviendraient du budget et 7 milliards de la BEI. Elle suggérait que le solde (8 milliards) soit mobilisé par des emprunts communautaires, idée qui en décembre avait été mal accueillie par les Anglais et les Allemands, mais favorablement par les Français.

L'opération, expliquait la Commission, se justifiait principalement par la nécessité de renforcer la compétitivité de nos entreprises, en maillant de façon plus étroite le réseau de communications du Marché unique. Cependant, même si elle s'en défendait afin d'échapper aux critiques des plus libéraux, il y avait bien un aspect «keynésien» dans son approche, la volonté de relancer la demande, de donner un coup de pouce à l'activité, de montrer à une opinion publique se détournant souvent de l'Europe que celle-ci était capable de prendre en compte la préoccupation prioritaire de ses citoyens, à savoir bien sûr le chômage.

Dans leur majorité, les ministres des finances, y compris désormais Edmond Alphandéry, ont en tête un exercice plus traditionnel. Outre leur peu d'enthousiasme à confier à la Commission un rôle d'opérateur important, ils rappellent que le traité de Maastricht fait une obligation aux Etats membres de réduire les déficits budgétaires et de maîtriser l'inflation. Emprunter, quelle que soit la forme juridique à laquelle on fait appel, ne va pas dans ce sens. On fait comprendre, du côté français, que l'ambiance a changé : alors que la reprise se confirme, serait-il judicieux de s'engager allègrement à financer d'ici deux ou trois ans, c'est-à-dire probablement en pleine période de croissance, des investissements publics sans tenir compte du risque de rallumer l'inflation?

Londres, Bonn et Paris, sur la même longueur d'ondes, plaident pour une lecture assagie du «livre blanc». Le commissaire Henning Christophersen s'est néanmoins félicité du débat, mais en ajoutant immédiatement qu'en terme de financement, rien ne devait à ce stade être exclu.

Un financement à débattre

Le groupe de travail qu'il préside va préciser, d'ici à la mi-mai, la liste des projets à soumettre à Corfou : une trentaine au total dont une dizaine prioritaires, une autre dizaine à lancer à échéance de quatre à cinq ans et le dernier tiers devant attendre. Le schéma proposé portera également sur le financement. M. Christophersen fait remarquer que, pour diverses raisons (contraintes technologiques ou environnementales, par exemple), la rentabilité de certains projets est lointaine et que, si l'on veut décider des investisseurs privés à participer, il convient que les pouvoirs publics, nationaux ou européens, consentent un effort supplémentaire pour rapprocher cette échéance de rentabilité. Il croit qu'on pourra se retrouver avec un plan de financement insuffisamment garni et qu'il faudra alors rechercher des ressources complémentaires. Pourquoi pas la BEI, puisque les Etats membres semblent la préférer à la Commission, si elle peut imaginer de nouvelles formes de prêts? M. Christophersen s'apprête à la consulter dans ce sens. Mais il refuse d'exclure d'autres moyens dont les emprunts communautaires. Apparemment, le débat sur le financement n'est pas clos.

A propos de la situation monétaire et financière, les ministres ont eu le souci de rassurer les marchés. *«Il existe un espace de manœuvre pour la baisse des taux à long terme en Allemagne»*, a estimé Théo Waigel, ministre allemand. Les ministres semblent convaincus que les pays de l'Union, qui maîtrisent de façon satisfaisante l'inflation, n'ont aucune raison d'être contaminés par la hausse des taux américains.

PHILIPPE LEMAITRE

CLÉS

■ **LIVRE BLANC.** – Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze ont approuvé, lors du Conseil européen de Bruxelles des 10 et 11 décembre 1993, les grandes orientations du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi élaboré par la Commission. Afin de sortir l'Union européenne de la récession économique, ce document préconise un programme d'investissements publics d'une vingtaine de milliards d'écus par an (134 milliards de francs) pendant six ans. Il s'agit d'accélérer la mise en place de grands réseaux dans le domaine des transports, de l'énergie et des télécommunications, et de doter l'Union d'«autoroutes électroniques».

■ **GRANDS TRAVAUX.** – Les Douze ont sélectionné, à Athènes, une dizaine de projets de grands travaux. La liste n'a pas été publiée, mais parmi les projets cités de façon officieuse figurent le TGV Paris-Strasbourg-Berlin, le TGV Madrid-Barcelone-Perpignan, le TGV Londres-Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam, l'axe ferroviaire du Brenner spécialisé dans le transport combiné, l'autoroute Berlin-Varsovie, l'autoroute Lisbonne-Valladolid et l'autoroute reliant le port grec d'Igouménitsa sur l'Adriatique à la frontière turque.

La crise du marché automobile en Espagne

Quand la «prime Balladur» fait école...

Edouard Balladur fait des émules. Pour relancer un marché automobile en chute libre, le gouvernement madrilène a décidé, vendredi 8 avril, d'accorder, pendant six mois, une prime de 100 000 pesetas (4 200 francs) à tout propriétaire d'une voiture de plus de dix ans qui la mettrait à la casse lors de l'achat d'une voiture neuve.

Touchée par la récession, la production espagnole de véhicules de tourisme a chuté, l'an dernier, à 1,5 million d'unités, contre 1,79 million en 1992. Les immatriculations ont suivi la même pente, tombées en 1993 à 744 000 véhicules contre 980 000 un an auparavant et... 1,124 million en 1989. La reprise, cette année, s'annonçait molle, les professionnels tablant, avant l'adoption de ce coup de pouce, sur une hausse de 8 %, avec 800 000 immatriculations.

Calquée sur la «prime Balladur», la mesure espagnole, qui entrera en vigueur dès lundi, concerne 4,79 millions de véhicules de plus de dix ans, soit 37 % du parc automobile du pays. Comme en France, la prime sera identique, quel que soit le type de véhicule. Le candidat à l'achat d'une voiture neuve devra faire la preuve de l'âge de son ancien véhicule auprès de l'administration. Le concessionnaire déduira la ristourne de la taxe d'immatriculation et s'engagera à envoyer le vieux véhicule à la casse. Ford a été le premier constructeur à réagir, qui accompagnera la prime gouvernementale d'une réduction de prix équivalente de 100 000 pesetas.

Conjuguée avec une certaine reprise économique, la «prime Balladur» a permis, en France, au marché automobile de se redresser sensiblement, les immatriculations ayant augmenté de 14,3 % en mars et de 12,5 % depuis le début de l'année (*le Monde* du 7 avril).

Conflits autour de la durée du travail

Le malaise social persiste dans les hôpitaux

Depuis quelques semaines, syndicats des agents hospitaliers et représentants des dirigeants d'établissement multiplient les avertissements à l'intention du ministère des affaires sociales. Trois ans après l'embrasement de l'automne 1991, tous redoutent que les répercussions de la rigueur budgétaire imposée à l'hôpital, combinées à une remise en cause de la durée du travail des personnels, mettent de nouveau le feu aux poudres.

«Le climat social dans les hôpitaux publics s'alourdit.» Unanimes, les syndicats s'alarment, depuis quelques semaines, des premières répercussions sur le personnel hospitalier de la rigueur budgétaire imposée par les autorités de tutelle (*le Monde* du 9 novembre 1993).

Contre les suppressions d'emplois aveugles, les licenciements de contractuels, l'étalement forcé ou la remise en cause des congés annuels, des pétitions ont d'ores et déjà circulé à Marseille et à Cherbourg; des manifestations ont sillonné les rues de Caen, de Quimper et de Nantes; des débrayages ont éclaté à Clermont-Ferrand, à Orléans et à Marseille... Première organisation représentative des personnels, la CFDT a appelé ses adhérents à une journée nationale d'action le 26 avril. A leur tour, la Coordination nationale des infirmières et la CRC (qui rassemble des dissidents de la CFDT) viennent de lancer un appel à la grève nationale le 10 mai pour protester contre ces mesures de grignotage budgétaire qui affectent, en fait, toutes les marges d'ajustement de l'organisation du travail à l'hôpital.

De leur côté, le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH), qui représente 60 % des directeurs d'hôpitaux, a menacé de ne pas appliquer les revalorisations salariales négociées dans le cadre des accords Durafour (1), si le gouvernement ne dégageait pas des financements complémentaires. *«Ces revalorisations, applicables à compter du 1er août 1993, représentent une augmentation de 1,5 % à 2 % de notre budget sur 1994!»*, s'exclame Jacques Coz, président du SNCH, alors que le ministère a limité à 1,03 % la progression des crédits réservés aux mesures statutaires et indemnitaires.

Le brûlot des trente-cinq heures

Dans ce contexte délicat, la circulaire adressée le 8 février par Mme Veil aux préfets tendant à généraliser à tous les établissements la réduction du temps de travail de nuit de trente-neuf à trente-cinq heures risque d'allumer un brulôt supplémentaire. Soucieuse d'allouer de la façon la plus équitable et la moins dispendieuse possible les emplois nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme, la circulaire de Mme Veil a fixé *a contrario* une norme annuelle de durée du travail, désormais opposable à tous les hôpitaux (*le Monde* du 11 mars). Mais les syndicats récusent cette norme, élaborée, selon eux, sur la base de circulaires et de décrets jugés *«obsolètes»*. D'autant que, prise au sens strict, cette norme pourrait remettre en cause toutes les petites réductions de temps de travail négociées localement : *«Il n'est pas tolérable de voir les agents de certains établissements bénéficier d'avantages allant jusqu'à vingt-cinq jours non travaillés supplémentaires»*, s'insurge la direction des hôpitaux en rappelant qu'un jour de congé en moins pour l'ensemble des agents représente 2 700 postes de travail.

En dépit de l'accumulation de tous ces nuages, le ton est à la dédramatisation au ministère de la santé et à la direction des hôpitaux. *«Nous sommes inquiets, mais nous ne sommes pas pour autant au bord du gouffre»*, affirme-t-on en rappelant que *«le gouvernement s'est engagé à respecter les différents protocoles signés par les partenaires sociaux»*. Signe de la bonne volonté gouvernementale, tous les fonctionnaires hospitaliers concernés par les accords Durafour devraient, espère-t-on au ministère, toucher *«l'intégralité de leur dû d'ici à la fin du premier semestre»*. Le ministère a aussi demandé à ses services de refaire leurs calculs pour s'assurer que le taux d'évolution des dépenses statutaires couvre bien l'intégralité des frais engagés et a accepté d'examiner les situations les plus dramatiques en matière de compression des budgets de remplacement du personnel en congé. La direction des hôpitaux a, pour sa part, confirmé la création, à compter de l'année prochaine, d'un fonds de mutualisation prenant en charge les surcoûts engendrés par le développement du temps partiel indemnisé et de la cessation progressive d'activité. Enfin, une négociation nationale sur le temps de travail devrait s'ouvrir *«d'ici à la fin de 1994»*.

Le prolongement des conflits

Ces signes d'apaisement suffiront-ils à désamorcer la crise? Pas sûr, car le malaise semble plus profond et s'inscrit en réalité dans le prolongement des conflits qui avaient déjà embrasé les hôpitaux publics en 1988 et 1991. En dépit des revalorisations salariales substantielles acquises par la plupart des agents et des progrès constatés en matière de conditions de travail, de formation et de dialogue social dans les hôpitaux, une enquête réalisée dans le courant du second semestre de 1993 par l'institut Entreprise et personnel, à la demande de la direction des hôpitaux, révélait en effet la persistance de *«risques forts d'explosion sociale, liée aux insatisfactions croissantes de certaines catégories et surtout à la non-transparence des politiques, des exigences et des perspectives d'avenir»*.

Si ces prévisions sont jugées alarmistes par la direction des hôpitaux et par les syndicats, l'étau ne s'en referme pas moins sur les personnels. D'un côté, la marche forcée vers une meilleure productivité tend à engendrer dans cet univers cloisonné et opaque un sentiment de méfiance et d'injustice – sentiment encore renforcé par l'inflation des revalorisations catégorielles depuis 1988, – propice à l'immobilisme. De l'autre, la raréfaction des moyens supplémentaires et la perspective des restructurations hospitalières amènent les hôpitaux à réfléchir sur leur organisation du travail.

Mais le sujet est encore largement tabou, comme en témoignent les résistances auxquelles se heurte la mise en œuvre de l'accord sur les trente-cinq heures de nuit. La réflexion visant en particulier à un meilleur étalement des contraintes et des charges psychiques heurte de plein fouet, observe la direction des hôpitaux, *«le penchant actuel des agents à réduire la pénibilité de leur travail par la diminution de leur temps de présence à l'hôpital»*. Cette «fuite» organisée du personnel est aussi confortée par la répugnance des cadres administratifs à s'immiscer dans la régulation des plannings des médecins.

«En période de restrictions financières, toute négociation touchant à l'organisation du travail est vécue comme un moyen de réaliser des économies. Du coup, la discussion est plombée d'avance», se désole, d'autre part, Marc Dupont, secrétaire de la fédération CFDT santé-sociaux, inquiet de la tournure prise par la mise en œuvre des accords sur les trente-cinq heures de nuit. *«Dans ces domaines, les réglementations fixées au niveau national traduisent une vision technocratique de l'hôpital qui s'accorde mal avec la diversité des établissements hospitaliers,* constate le responsable cédétiste, partisan de l'ouverture de négociations locales. *Seules ces discussions permettraient pourtant de mettre à plat tous les petits arrangements catégoriels locaux qui finissent par désorganiser l'ensemble de l'établissement.»* L'idée de cet espace de négociation locale séduit aussi le président du SNCH, même s'il reconnaît que *«les responsables hospitaliers n'y sont pas préparés»*. Le ministère de la santé se montre, en revanche, circonspect, estimant que cette souplesse locale ne peut qu'être étroitement encadrée sur le plan budgétaire : *«Or, de ce point de vue, l'attitude des responsables hospitaliers n'est pas claire.»*

Reste à savoir si administrations, personnels et responsables administratifs et médicaux pourront différer encore longtemps cette clarification. A l'heure où l'hôpital va être contraint d'aborder la douloureuse question des *«redéploiements d'effectifs*, résume-t-on à la direction du personnel de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, *le personnel doit disposer de véritables règles du jeu social»*. Sous peine de voir la première étincelle allumer la mèche.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) Les accords Durafour, signés le 9 février 1990 par cinq syndicats, visent à revaloriser sur sept ans les carrières des agents des trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux). La tranche mise en œuvre le 1er août 1993 intéressait la quasi-totalité des agents hospitaliers (infirmiers, personnel médico-technique et personnel de rééducation).

Selon une enquête menée auprès d'une centaine de firmes

Les entreprises de chercheurs créent trois fois plus d'emplois que les autres

Le mythe de l'inventeur isolé, incapable de faire reconnaître ses talents aurait vécu. Selon Philippe Mustar, chercheur au centre de sociologie de l'innovation de l'Ecole des mines de Paris, les entreprises créées par des chercheurs se sont multipliées au cours des années 80. Elles ont pu se développer grâce à l'établissement de réseaux tissés avec les laboratoires publics, avec d'autres firmes et avec leurs principaux clients.

Une enquête menée auprès de cent entreprises créées entre 1984 et 1987, et dont les principaux résultats viennent d'être publiés dans la revue *Gérer et Comprendre* (1), montre que *«à âge égal, les entreprises issues de la recherche créent en moyenne trois fois plus d'emplois que celles en création dans le secteur de l'industrie et des services.»*

Cette enquête redresse aussi l'image du capital-risque français. Des entreprises de capital-risque seraient en effet actionnaires d'une entreprise créée par des chercheurs sur trois. Ces actionnaires ne sont pas téméraires. Ils ne participent qu'aux entreprises cautionnées par le secteur public. *«Par leur système d'aides régionales, nationales, européennes ou thématiques, les pouvoirs publics sont un partenaire économique qui construit des réseaux et qui crée des relations qui ne se développent pas spontanément»*, précise Philippe Mustar.

(1) *Gérer et Comprendre*, série trimestrielle des Annales des mines, éditions ESKA, 27, rue Dunois, 75013 Paris.

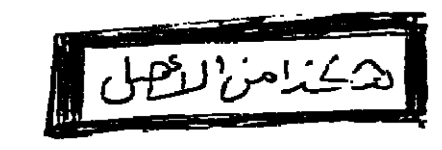
En dépit d'un recul en 1993

La France continue à attirer les investissements étrangers

Le nombre d'emplois créés ou maintenus – par le biais de rachats – grâce à des investissements étrangers a été plus important en 1993 qu'en 1992 : 15 425 contre 14 148. Cette progression est due, selon une étude de la DATAR, publiée mercredi 6 avril, à une augmentation sensible des reprises d'entreprises en difficulté beaucoup plus qu'à des créations nouvelles. Au total, ces investissements étrangers ont représenté, en 1993, 60 milliards de francs de capitaux au lieu de 80 milliards en 1992.

En présentant ces résultats, Daniel Hoeffel, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, a indiqué *«qu'en dépit d'une conjoncture difficile, la France menait une politique de prospection efficace, notamment grâce aux bureaux à l'étranger de la DATAR et que, comparée à ses partenaires européens, notamment l'Allemagne, elle apparaissait attractive pour les investisseurs d'autres pays, et bien placée.»* Les investisseurs allemands, belges et suisses représentent 60 % des projets alors que les américains, longtemps premiers investisseurs, n'ont fourni que 2 318 emplois (y compris d'origine canadienne).

Selon Invest in France Network, qui regroupe les bureaux étrangers de la DATAR et des organismes locaux de prospection et est présidé par Henri Martre, l'électronique, l'informatique et les télécommunications fournissent les plus gros contingents d'emplois devant l'agroalimentaire et la logistique. La palme de l'attractivité revient à la région Rhône-Alpes, suivie du Nord-Pas-de-Calais, de la Lorraine, de l'Alsace et de l'Ile-de-France.



SEMAINE DU 4 AU 8 AVRIL 1994

PARIS

Contrastes

INDICE CAC 40

+ 1,58 %

Changement de ton cette semaine à la Bourse de Paris : si en quatre séances, les valeurs françaises avaient abandonné un peu plus de 2,5 % au cours de la période précédente, les quatre séances de la semaine qui vient de s'écouler leur auront donné l'occasion de refaire un peu du chemin perdu.

Après quatre jours chômés, en raison des fêtes pascales, le Palais Brongniart a rouvert ses portes mardi 5 avril. Après trois séances de baisse consécutives, les valeurs françaises se reprenaient sensiblement, en partie grâce à l'amélioration des marchés de taux et d'actions américains. Le début de journée fut plus que laborieux – l'indice CAC 40 touchait au même instant son plus bas niveau de l'année – mais il a suffit que Wall Street se mette à gagner plus de 50 points au cours de l'après-midi pour que le principal indicateur parisien gagne 0,88 % en clôture. Cette reprise se confirmait d'ailleurs le lendemain et le net redressement de la Bourse newyorkaise (+ 2,3 %) consécutif à la sensible détente des taux longs américains (7,28 % contre 7,42 %), entraînait le marché parisien des actions à la hausse. En progression de 1,01 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 terminait sur un gain de 1,33 %. Les hausses s'arrêteront là.

Les deux dernières séances seront placées sous le signe de la consolidation. Jeudi, les valeurs françaises ne se replièrent en moyenne que de 0,41 % malgré un franc faible et une situation sociale préoccupante. Le lendemain, au terme d'une séance heurtée, l'indice CAC 40 terminait sur un repli de 0,23 %. En quatre séances, les valeurs françaises se sont appréciées de 1,58 %, l'indice CAC 40 s'inscrivant à la cote 2 114,77, mais leur retard depuis le début de l'année avoisine toujours les 7 %.

Appels au marché

Du côté des valeurs, cette semaine on relèvera dans un premier temps que les résultats des entreprises pour l'exercice 1993 qui ont rythmé les quatre séances, ont été plutôt encourageants. Ainsi, Synthélabo, filiale du groupe L'Oréal, a vu son résultat net progresser de 23 % sur son exercice précédent. Synthélabo proposera un dividende de 3,24 francs par actions contre 2,90 francs pour l'exercice 1992. Manitou, entreprise spécialisée dans le chariot élévateur, a également vu son bénéfice progresser de 21 % et proposera un dividende de 37,50 francs, avoir fiscal inclus, contre 30 francs pour l'exercice précédent. D'autres entreprises ont aussi annoncer des résultats en hausse. Pêle-mêle, cela été le cas de Sagem (+ 15,6 %), du Crédit Foncier (+ 25,4 %), des Presses de la Cité (+ 22 %).

Les entreprises continuent de profiter des «fenêtres» entre chaque opération de privatisation pour faire appel au marché. Cette semaine, entres autres, Cap Gemini a annoncé les modalités de son augmentation de capital : on savait depuis un mois qu'elle devait être d'un montant maximal de 3 milliards de francs en une ou plusieurs fois. Dans l'immédiat, l'appel au marché portera sur 1,5 milliard de francs et se fera au prix de 140 francs l'action. 10 611 543 actions nouvelles de 40 francs nominal seront émises à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes. La souscription sera réservée par préférence aux actionnaires et ouverte du 14 avril au 3 mai inclus.

Lagardère Groupe a également proposé, vendredi 8 avril, en assemblée générale des actionnaires, le lancement d'une augmentation de capital de 8,6 milliards de francs en échange des 93,4 % du capital de Matra-Hachette apportés lors de l'offre publique d'échange. Cette augmentation du capital social de Lagardère Groupe est d'un montant nominal de 2,097 milliards de francs. 52 434 779 actions à bons de souscription d'une valeur de 40 francs nominal seront émises au prix de 165 francs par action. Par ailleurs, il sera également proposé une augmentation de capital d'un montant nominal de 294,3 millions de francs en obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions destinée aux obligataires de Matra-Hachette. Suite à ces opérations, proposées au vote des actionnaires, le public détiendra 73,73 % du capital de Lagardère Groupe. L'action Lagardère Groupe devrait remplacer celle de Matra-Hachette dans l'indice CAC 40, le 20 avril.

Pour conclure, après deux mois de transactions records, les échanges ont légèrement diminué en mars à la Bourse de Paris tout en restant à un niveau très élevé : la moyenne des transactions quotidiennes a atteint 4,75 milliards de francs, la séance du 30 mars étant la plus active avec des échanges portant sur 8,22 milliards de francs. La séance la moins active a été celle du 21 mars avec 3,09 milliards de francs traités. En janvier et février, la moyenne quotidienne atteignait 6 milliards de francs. Au 31 mars, la capitalisation boursière des actions françaises s'élevait à 2 603 milliards de francs, soit une baisse de 3,31 % sur son niveau de début d'année.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	8-4-94	Diff.
Bongrain	3265	- 10
BSN	841	- 3
Eridania Béghin	918	- 29
Fromageries Bel	5 300	- 240
LVMH	889	+ 27
Pernod-Ricard	375,50	- 9,1
Remy-Cointreau	229,00	- 2,8
Saint-Louis	1 735	+ 41

Assurances

	8-4-94	Diff.
AGF	580	+ 19
AXA	1 291	- 19
GAN	456	- 33
Groupe Victoire	1 500	Inch.
SCOR SA	480	- 40
UAP	174,80	- 2,60

Bâtiment et matériaux

	8-4-94	Diff.
Bouygues	692	- 7
Ciments français	374	- 5
Colas	1 052	- 68
Eurotunnel	42,95	- 0,95
Eiffage	1 246	+ 30
GTM Entrepose	462	+ 1
Imétal	600	+ 7
Immob. Phénix	104	+ 4
Jean Lefebvre	1 295	+ 31
Lafarge-Coppée	442,20	- 5,30
Poliet	455	+ 3
Saint-Gobain	679	+ 21
SGE	257	+ 3,50
Spie-Batignolles	460	+ 9

Chimie

	8-4-94	Diff.
Air liquide (L')	608	- 4
ELF Sanofi	977	- 14
Gascogne	530	+ 5
Institut Mérieux	2 148	+ 18
Michelin	256,1	+ 7
Plastic Omnium	771	- 31
Rhône-Poulenc A	144,8	+ 0,3
Rhône-Poulenc CI	173	- 4
Roussel-Uclaf	630	- 3
Synthélabo	208	+ 11

Consommation non alimentaire

	8-4-94	Diff.
BIC	1304	- 41
Chargeurs	1 503	+ 94
Christian Dior	397,5	+ 4,50
Clarins	575	+ 5
DMC	401,5	+ 11,50
EBF	934	+ 69
Essilor Int.	720	- 9
Gr. André CP 8,50	653	- 9
L'Oréal	1157	- 30
Moulinex	134	-
Salomon	2050	- 38
SEB	559	+ 15
Skis Rossignol	2085	+ 63
Sommer-Allibert	2540	+ 170
Zodiac	2330	+ 115

Crédit et banques

	8-4-94	Diff.
Comp. bancaire	559	- 5
BNP CI	251,40	- 2,60
Cetelem	1227	+ 2
CPR	467,50	- 2,50
CDE	219	inch.
CCF	242,40	- 5,90
CFF	1182	- 27
CLF	425	+ 2,10
Créd. lyon. CI	666	+ 17
Crédit national	619	+ 9
Société générale	635	Inch.
SOVAC	1800	- 20
UFB Locabail	422,20	- 17,90
UIC	512	+ 5
Via Banque	420	Inch.

Distribution

	8-4-94	Diff.
Bon Marché	795	- 9
Carrefour	4 000	- 22
Casino	170,9	+ 2,9
Castorama Dubois	762	- 38
Compt. Modernes	1 605	+ 35
Damart	5 900	+ 380
Docks de France	713	- 6
Gal. Lafayette	2 600	+ 30
Guilbert SA	515	- 11
Guyenne Gasc.	1 650	+ 20
Pinault Pr.	979	+ 29
Primagaz	958	- 45
Promodès	1 057	+ 13
Rexel (ex-CDME)	685	- 10
SCOA	3,9	- 0,6

Electricité et électronique

	8-4-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	675	- 2
Alcatel-Câble	636	Inch.
CSEE	699	+ 9
Intertechnique	660	+ 11
Labinal	874	+ 4
Legrand	6 240	+ 310
Matra Hachette	133,90	- 1,8
Radiotechnique	593	+ 13
Sagem	2 810	+ 50
Schneider	402,30	- 2,6
Sextant Avionique	300	-
Thomson CSF	174	+ 5,7

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	2429702	1629044
ELF Aquitaine	3101048	1188516
Paribas	1513771	687794
Total	1987583	613304
Eaux (Cie Gle des)	232508	602982
Sté générale	880844	583631
LVMH	551010	471585
Suez	1469272	488346
L'Oréal	384280	457311
Saint-Gobain	675128	449012
Carrefour	106146	427511
Peugeot	480407	416758
Air liquide	458610	371788
BSN	429615	362770

Immobilier et foncier

	8-4-94	Diff.
CFI	331,6	+ 31,6
GFC	499	- 20
Locia	NC	-
Olipar	28,8	- 0,3
Rue Impériale	4880	+ 315
Sefimeg	520	- 9
Silic	910	+ 10
Simco	590	- 4
Sogeparc	868	- 50
UIF	620	Inch.

Investissement et portefeuille

	8-4-94	Diff.
Arnault et Assoc.	298	+ 18
Bolloré	365	- 5
Cerus	128,5	- 9,6
CGIP	1210	+ 10
Eurafrance	2190	+ 84
Gaz et Eaux	2164	+ 19
Lagardère MMB	156	+ 0,7
Marine-Wendel	411,5	- 16,5
Navigation mixte	1 191	+ 45
Nord-Est	151	- 7
Origny-Desvroise	1030	- 40
Parfinance	238	- 3
Paribas	439	+ 3,3
Suez	322,6	+ 9,4
Worms	305,1	- 4,8

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
EBF (Epeda B.)	+ 9,3	SCOR	- 8,4
Chargeurs	+ 7,7	Ingenico	- 6,8
SDR N. P.de C.	+ 7,7	Cerus-Europ. R.	- 6,1
Seb	+ 7,4	Carnaudmét.	- 5,5
Elf Aquitaine	+ 7,4	Castorama D.	- 5,2
Damart	+ 6,6	SCOA Regroupt	- 4,1
Total	+ 6,8	Pechiney CIP	- 4
Legrand Ord.	+ 6,4	Canal +	- 3,8
Sommer-Allib.	+ 6,3	Jean Lefebvre	- 3,8
Thomson-CSF	+ 6,2	Nord-Est	- 3,3
Trap. Auto.	+ 5,9	Colas	- 3
Sodero	+ 5,8	Plastic Omnium	- 2,9
Navig. mixte	+ 5,7	Olipar	- 2,7
SFIM	+ 5,6	Lebon	- 2,7

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	31-3-94	5-4-94	6-4-94	7-4-94	8-4-94
RM	5 200 470	3 199 050	4 272 869	3 886 863	
Comptant					
R. et obl.	31 527 615	38 633 792	28 962 173	27 737 150	
Actions	191 539	314 692	249 101	265 945	
Total	36 919 624	42 147 534	33 484 143	31 889 958	

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	5-4-94	6-4-94	7-4-94	8-4-94	
Ind. SBF 120	1 466,63	1 485,46	1 479,51	1 476,37	
Ind. SBF 250	1 428,47	1 442,15	1 435,67	1 432,84	
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 100,25	2 128,22	2 119,57	2 114,77	

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 8 avril 1994

Nombre de contrats : environ 132 858

COURS	ÉCHÉANCES		
	JUIN 94	SEPT. 94	DÉC. 94
Premier	123,56	122,80	122,10
+ Haut	123,64	122,86	122,16
+ Bas	123,12	122,48	122
Dernier	123,18	122,48	122,16
Compensation	123,18	122,44	121,74

Métallurgie, mécanique

	8-4-94	Diff.
CarnaudMetalbox	185	- 5,6
Dassault Aviation	559	+ 10
De Dietrich	2680	+ 23
Fives-Lille	636	+ 46
Legris Industrie	272	+ 9
Métaleurop	90	+ 2
Pechiney CI	400	- 16
Pechiney Int.	195	+ 3,3
Peugeot SA	874	+ 14
Strafor, Facom	846	+ 10
Valeo	1387	+ 52
Vallourec	297	+ 8

Mines d'or, diamant

	8-4-94	Diff.
Anglo-American*	235	- 3,5
Buffelsfontein	55	- 2,2
De Beers	125	- 2
Driefontein	61,90	- 2,9
Gencor	10,60	- 0,25
Harmony	30,65	- 0,95
Randfontein	54,60	- 0,6
Sainte-Helena	54,25	- 0,35
Western Deep	214	- 6

Pétrole

	8-4-94	Diff.
BP-France	130,3	-
Elf-Aquit.	398,3	+ 22,9
Erap-Elf	332	- 8,6
Esso	1 048	+ 5
Géophysique	585	- 9
Total	319	+ 16,5

Sicomi ou ex-Sicomi

	8-4-94	Diff.
Bail Investis.	899	- 21
Genefim	385	+ 5
Immobail BTP	530	- 9
Interbail	514	+ 1
Klepierre	726	- 17
Locindus	1 065	+ 15
Selectibanque	171,9	- 3,1
Unibail	549	+ 2

Transports, loisirs, services

	8-4-94	Diff.
Accor	706	+ 6
BIS	280	+ 2
Canal Plus	962	- 29
Cap Gemini	186	- 1,1
CEP Comm.	501	+ 17
Club Méditerranée	415	+ 7
Dauphin Ota	339,9	+ 49,9
Génér. des eaux	2 571	- 35
Ecco	675	Inch.
Euro Disney	32,55	+ 0,05
Filipacchi Médias	900	+ 40
Havas	449,6	- 1,3
Lyonnaise-Dumez	570	+ 3
OGF	874	+ 4
Publicis	510	+ 4
Delmas Vieljeux	545	+ 10
SITA	833	+ 69
Sligos	578	+ 6
Sodexho	1 051	+ 38
TF1	443,1	- 25,9

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	8-4-94	Diff.
9 % 1979	100,01	+ 0,01
10,80 % 1979	101,75	Inchangé
EDF-GDF 3 %	5 950	-
CNB 5 000 F	100,55	+ 0,1
CNB Par. 5 000 F	100 55	-
CNB Suez 5 000 F	100,55	+ 0,25
CNI 5 000 F	100,55	- 0,45

NEW-YORK

Mouvementée

INDICE DOW JONES

+ 1,1 %

Wall Street a progressé à l'issue d'une semaine très mouvementée en raison de la performance irrégulière du marché obligataire. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes, a terminé vendredi à 3 674,26 points, en hausse de 38,3 points, soit une progression de 1,1 % par rapport à la semaine dernière.

Selon Michael Metz, responsable des marchés chez Oppenheimer, le Dow Jones devrait marquer une pause la semaine prochaine pour ensuite repartir à la baisse. *«Nous avons eu une semaine extraordinairement mouvementée»*, a commenté M. Metz. Après avoir perdu près de 43 points lundi, Wall Street s'est ressaisie mardi, gagnant 82 points, son principal gain en une séance depuis décembre 1991.

Selon M. Metz, l'évolution des titres boursiers a continué à refléter les inquiétudes inflationnistes sur le marché obligataire. Ces inquiétudes continueront à planer sur la grande Bourse new-yorkaise jusqu'au prochain relèvement des taux d'intérêt à court terme par la Réserve fédérale, qui aura un effet baissier sur les titres, estime-t-il.

Selon plusieurs analystes, ce relèvement pourrait intervenir avant la prochaine réunion du comité de l'Open Market, en mai prochain, et le marché étudiera à la loupe les chiffres de l'inflation américaine pour mars qui seront publiés mardi et mercredi.

Indice Dow Jones du 8 avril : 3 674,26 (c. 3 635,96).

	Cours 31 mars	Cours 8 avril
Alcoa	71 5/8	71 1/4
Allied Signal Inc.	36 5/8	35 7/8
American Express	27 5/8	30
ATT	51 1/4	50
Bethlehem Steel	20	20 1/4
Boeing	44 7/8	44 1/2
Caterpillar Inc.	112 3/8	117 1/8
Chevron	84 1/4	84 7/8
Coca-Cola	40 5/8	41
Disney Corp.	41 7/8	41 3/4
Du Pont de Nemours	53	56 1/2
Eastman Kodak	44 3/8	42 1/4
Exxon	62 7/8	60 7/8
General Electric	99 5/8	97 3/8
General Motors	54	57 5/8
Goodyear Tyre	40 1/2	41 5/8
IBM	54 1/2	52 1/2
International Paper	66 1/8	65 3/8
McDonnel Douglas	107 5/8	107 3/4
Merck and Co	29 3/4	29 7/8
Minnesota Mining	99 1/8	102 1/4
Morgan (J.P.)	62 5/8	64 1/8
Philip Morris	50 3/4	49 1/8
Procter Gamble	53 5/8	54 1/8
Sears Roeb. and Co	43	47 1/8
Texaco	63	64 1/8
Union Carbide	22 1/2	24 3/8
United Tech	62 1/8	64 3/4
Westinghouse	12	11 7/8
Woolworth	15 1/8	15

TOKYO

Reprise

INDICE NIKKEI

+ 3,4 %

La Bourse de Tokyo a repris des couleurs cette semaine dans le sillage des cours à Wall Street, surmontant vendredi 8 avril la démission-surprise du premier ministre Morihiro Hosokawa. L'indice Nikkei a gagné 3,4 % dans un marché où le volume moyen quotidien des transactions, même s'il s'est repris, reste faible. Les échanges ont concerné 319,3 millions de titres contre 271,9 millions la semaine précédente.

L'indice Nikkei avait chuté lundi en raison de la hausse des taux d'intérêt américains. Mardi, alors que Wall Street se reprenait temporairement, les cours remontaient à Tokyo sur des ordres d'achats par anticipation. Mercredi, Tokyo progressait encore dans la foulée de la Bourse newyorkaise et avec une reprise des achats des investisseurs étrangers, avant de s'apprécier encore jeudi pour ces mêmes raisons. Vendredi, la Bourse clôturait à la hausse en dépit d'une chute momentanée occasionnée par l'annonce de la démission du premier ministre. Après ce recul, des achats d'arbitrage déclenchés par une vive reprise des contrats à terme ont permis un redressement du comptant dans un marché peu fourni, ont dit des boursiers. Après une vague de dégagements, de nombreux investisseurs, qui s'interrogeaient sur la portée de cet événement politique, ont préféré se retirer du marché.

Indice du 8 avril : Nikkei, 19 934,99 (c. 19 277,16) ; Topix 1 613,30 (c. 1 571,18).

	Cours 1er avril	Cours 8 avril
Bridgestone	1 500	1 510
Canon	1 610	1 630
Fuji Bank	2 160	2 310
Honda Motors	1 710	1 710
Matsushita Electric	1 710	1 710
Mitsubishi Heavy	651	680
Sony Corp.	5 930	6 010
Toyota Motors	2 000	2 000

LONDRES

Hausse + 1,11 %

Poussé par le rebond de Wall Street et plusieurs bons indices britanniques, la Bourse de Londres a terminé cette semaine de quatre jours sur une petite hausse par rapport à sa clôture du jeudi 31 mars, veille du long week-end pascal. L'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a terminé la semaine à 3 120,8 points, une hausse de 34,4 points (1,11 %) sur jeudi dernier.

Le Footsie avait pourtant entamé la journée de mardi dans la morosité, perdant près de 40 points par peur d'une hausse des taux d'intérêt américains après les nombreuses créations d'emplois annoncées vendredi aux Etats-Unis, lorsque les marchés boursiers étaient fermés.

Mais la tendance s'est ensuite inversée et le cap s'est maintenu le restant de la semaine.

Indices «FT» du 8 avril : 100 valeurs, 3 120,8 (c. 3 086,4) ; 30 valeurs, 2 467,1 (c. 2 439,1) ; mines d'or, 202 (c . 208,6) ; fonds d'Etat, 97,72 (c. 97,56).

	Cours 31 mars	Cours 8 avril
Allied Lyons	5,19	5,51
BP	3,50	3,72
BTR	3,61	3,71
Cadbury	4,85	4,79
Glaxo	5	6,06
GUS	6,05	6,05
ICI	7,90	8,13
Reuters	19,55	19,30
RTZ	8,21	8,68
Shell	6,58	6,95
Unilever	10,16	10,18

FRANCFORT

Envolée + 3,29 %

La Bourse de Francfort s'est envolée cette semaine, après le long week-end de Pâques, soutenue par la tendance positive sur le marché obligataire allemand et la bonne tenue des Bourses américaines et japonaises. L'indice DAX des trente valeurs vedette a terminé vendredi à 2 203,34 points, en hausse de 3,29 % par rapport à la clôture de la semaine passée. Le DAX est parvenu jeudi à franchir le seuil de résistance des 2 200 points, retrouvant ainsi son niveau de la mi-janvier.

La Commerzbank note que les investisseurs étrangers sont réapparus sur le marché allemand. *«Le mouvement à la hausse sur la Bourse de Francfort ne constitue pas une surprise car les fondamentaux économiques à long terme incitent à un engagement sur le marché des actions»*, estime la banque.

La reprise économique, qui se précisera au second semestre, ainsi que l'amélioration des résultats des entreprises se répercuteront sur le cours des actions, ajoute-t-elle.

Indice DAX du 8 avril : 2 203,34 (c. 2 133,11).

	Cours 31 mars	Cours 8 avril
AEG	170	185
BASF	316,50	325
Bayer	373,20	384,50
Commerzbank	355,50	363,50
Deutsche Bank	780,50	810
Hoechst	323,70	341
Karstadt	563	585
Mannesmann	418,50	431,50
Siemens	696	721
Volkswagen	483,50	510

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Une belle percée des banques américaines

Deux nouveaux euro-emprunts en francs français vraiment très différents ont vu le jour durant la première semaine d'avril. Le montant nominal du plus important, celui du Québec, atteint 5 milliards de francs. Il est dix fois supérieur à l'autre dont le débiteur est la SNCF. Le premier est de type classique, à taux fixe et paiement d'intérêts annuels et il s'adresse à un cercle très étendu d'investisseurs, de professionnels, mais aussi de particuliers. Les intérêts du plus petit ne seront versés qu'en une fois à l'échéance finale de l'emprunt en même temps que le remboursement du capital. Son placement est restreint au possible et il n'est pas offert en souscription publique. C'est une pure opération de gestion de dette destinée à remplacer un emprunt du même ordre, contracté dans la discrétion il y a quelques années, qui a été dénoncé et qui sera remboursé par anticipation.

En fait, presque tout sépare ces deux émissions, jusqu'à la monnaie dans laquelle les fonds sont mis à la disposition des débiteurs. La province canadienne, au contraire de la SNCF, n'a pas l'emploi de francs français. Aussi a-t-elle conclu un contrat d'échange avec ses banques aux termes duquel elle obtient des dollars américains qu'elle aura à rémunérer à taux variable.

Les similitudes sont très rares, mais il en est une, importante, qui concerne le rôle éminent joué par des banques américaines dans la direction de ces emprunts. Le Québec a confié son mandat conjointement à la Société générale et à Merrill Lynch Capital Markets (France). La SNCF a chargé J.P. Morgan & Cie de s'occuper de sa transaction. La percée des banques américaines est d'autant plus frappante qu'elle a mis du temps à se produire car, pendant des années, les établissements financiers étrangers n'étaient pas autorisés à s'occuper directement d'émissions internationales en francs français.

L'opération du Québec est en soi fort intéressante. C'est le plus grand euro-emprunt à avoir été émis en 1994 et il a un côté audacieux qui vient du fait que le budget de la Belle Province n'est pas encore voté, si bien qu'on ignore quel montant précis elle entend se procurer sur le marché des capitaux durant la nouvelle année fiscale qui commence en avril. On ne sera fixé à ce sujet que dans quelques semaines alors que la date de règlement de la transaction, fixée au 22 avril, sera déjà passée. Il convient de préciser que cette incertitude n'a guère pesé sur le déroulement de l'emprunt, car on sait que plusieurs mois s'écouleront avant que le débiteur ne se représente sur le marché international. Le Québec suit une politique d'emprunt très habile et il a l'habitude d'anticiper largement. A la fin du mois de janvier, déjà, il avait lancé à New-York une première émission de 1 milliard de dollars et d'une durée de trente ans qui rentre en fait dans l'enveloppe de l'exercice qui vient de commencer.

La question des emprunts subordonnés

Dans la conjoncture financière présente qui demeure difficile, beaucoup se sont inquiétés de la taille de cette affaire. Les critiques estiment que le Québec aurait dû se limiter à 3 milliards de francs et que, pour lever davantage dans les conditions actuelles, il faudrait une signature bien plus prestigieuse. Ils ont le souvenir d'opérations précédentes qui ont mal résisté à un environnement négatif. Les banques chargées de la transaction font au contraire valoir que la nouvelle euro-émission gagne à être très grande. Son volume est un gage de liquidité, disent-ils, et leur intention est d'en faire une référence dans le compartiment des titres dont les rendements sont nettement plus élevés que les fonds d'Etat français. Les conditions des obligations québécoises ont été arrêtées à la satisfaction de tous les spécialistes; elles rapportent 0,65 point de pourcentage de plus que les obligations du Trésor d'une même durée de dix ans.

En plus de la SNCF, un second emprunteur français vient de solliciter le marché international : l'Union européenne de CIC qui a retenu le compartiment luxembourgeois pour y lever 750 millions de francs du Grand-Duché pour une durée de sept ans. Cette opération se distingue parce que les obligations sont subordonnées, c'est-à-dire que dans la hiérarchie de la dette elle se situe au second plan. Une banque émet de tels titres parce que, dans une certaine mesure, ils peuvent être assimilés à des fonds propres. Il lui faut, bien sûr, pour allécher les souscripteurs, offrir un rendement un peu supérieur à ce qu'elle proposerait pour des titres de meilleure qualité. La rémunération des obligations de l'Union européenne de CIC est de 6,90 % l'an.

Jusqu'à une date récente, les souscripteurs de tels titres libellés en francs luxembourgeois ne se souciaient guère du rang des obligations qu'on y offrait. Ils se montrent aujourd'hui plus circonspects, car les intérêts annuels des titres subordonnés émis par un établissement financier danois, la Varde Bank, n'ont pas été payés à temps alors qu'aucune difficulté n'apparaît pour ce qui est des obligations normales du même emprunteur. C'est la première fois qu'une telle défaillance se produit sur le marché luxembourgeois.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Un franc fragile

Victime de la progression du dollar et du deutschemark et des tensions sociales en France, le franc a fait pâle figure cette semaine. Après avoir retrouvé un peu de vigueur au lendemain du retrait par le gouvernement du contrat d'insertion professionel (CIP), la devise française est partie dans une lente glissade par rapport au deutschemark. Glissade qui a même pris un tour relativement préoccupant jeudi et vendredi alors que le franc s'est approché à plusieurs reprises de son ancien plancher au sein du SME de 3,4305 francs (avant l'élargissement le 2 août des parités). La devise française se reprenait un peu jeudi soir autour de 3,4235 pour un deutschemark avant de s'affaiblir à nouveau vendredi pour terminer la journée autour de 3,4290. Selon les cambistes les plus alarmistes et si le niveau des 3,4305 était enfoncé, le recul pourrait s'accentuer et même compromettre la politique de baisse des taux à petits pas de la Banque de France. Au plus fort des manifestations contre le CIP, le franc avait déjà flirté avec les 3,4305 pour un deutschemark.

Le repli du franc est toutefois relatif, entre un plus haut à 3,39 francs par DM début février et son cours actuel, le franc s'est déprécié de 1 % contre le DM mais reste toujours supérieur de 3,5 % à son plus bas niveau de l'an dernier (3,55 francs). Deux chiffres économiques ont créé à court terme une dynamique favorable au deutschemark qui s'est raffermi face aux devises européennes du noyau dur (franc belge, florin, couronne danoise) et au franc français : une hausse de 3 % des commandes à l'industrie manufacturière en février et pour la première fois depuis septembre, un recul du taux de chômage en mars dans les deux parties de l'Allemagne.

Bandes étroites de fluctuations

Par ailleurs, le dollar s'échangeait vendredi en fin de journée à 1,7107 DM et 5,8610 francs. Le billet vert s'est certes renforcé sur la semaine (il était à des niveaux de 1,67 DM fin mars), mais les analystes sont sceptiques sur son évolution. S'il ne casse pas le niveau de 1,7250 DM, il pourrait s'affaiblir.

Les ministres français et allemand de l'économie et des finances Edmond Alphandéry et Theo Waigel ont écarté vendredi à Athènes la perspective d'un retour rapide aux marges de fluctuation étroites du Système monétaire européen (SME). M. Alphandéry a jugé *«prématuré»* de parler d'un retour aux bandes étroites de fluctuation.

Enfin, la période de conversion des marks d'Allemagne de l'Est en deutschemarks s'est achevée jeudi marquant la réunification monétaire des deux Allemagnes. Au cours de ce processus d'union monétaire qui a duré près de quatre ans, quelque 184 milliards de marks-Est ont été transformés en 120 milliards de DM. Les Allemands de l'Est ont échangé 62 milliards de DM au taux de 1 pour 1 (limité à 4 000 marks par personne, 6 000 pour un retraité) et 122 milliards au taux de 2 pour 1. L'union monétaire était entrée en vigueur le dimanche 1er juillet 1990.

E. L.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 5 AU 8 AVRIL
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4745	–	17,0474	69,301	58,4112	2,8313	52,0021	0,00613
	1,4745	–	17,9899	70,201	59,0667	2,8653	52,6316	0,00615
Paris	8,6494	5,8660	–	106,542	342,6402	16,6082	305,0442	3,5958
	8,5256	5,7820	–	105,868	341,5239	16,5673	304,3158	3,5560
Zurich	2,1277	1,4430	24,5994	–	84,2874	4,0855	75,0390	0,8853
	2,1004	1,4245	24,6368	–	84,1406	4,0817	74,9737	0,8761
Francfort	2,5243	1,7120	29,1851	118,617	–	4,8471	89,0276	1,0503
	2,4963	1,6930	29,5334	118,887	–	4,8510	89,1053	1,0412
Bruxelles	52,0793	35,32	6,0211	24,468	20,6308	–	18,3671	2,1669
	51,4601	34,90	6,0347	24,498	20,6143	–	18,3684	2,1464
Amsterdam	2,8355	1,9230	327,821343	1,3364	112,324766	5,44451	–	1,1797546
	2,8016	1,9000	332,40798	1,3380	112,226016	5,44413	–	1,1685116
Milan	2403,44	1630	277,8725	129,511	952,1028	46,14949	847,6339	–
	2397,54	1626	275,9918	141,431	960,4253	46,59026	855,7895	–
Tokyo	155,12	105,20	17,93386	72,9067	61,44860	2,97848	54,70619	0,064540
	152,54	103,45	21,57249	72,6297	61,10455	2,96418	54,44737	0,063622

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 8 avril 5,57604 F contre 5,58917351 F le vendredi 1er avril 1994.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
8 avril 1994

FLORIN NEERLAND. – FRANC BELGE – MARK ALLEMAND – FRANC FRANÇAIS – COURONNE DAN. – LIVRE IRLANDAISE – ESCUDO – PESETA ESPAGNOLE

0 · -2 · -4 · -6 · -8 · -10 · -12 · -14 · -16 · -18 · -20

MATIÈRES PREMIÈRES

Les visées de l'Amérique latine bananière

La banane reste l'objet de *tractations de marchands de tapis.* Tractations complexes et multiples qui la maintiennent en équilibre précaire mais réel. Si les prix étaient quelque peu chahutés au cours de l'année 1993, depuis janvier ils connaissent une belle remontée : ils s'établissaient cette semaine à environ 5,50 francs le kilo.

Mais à peine l'Europe – le plus grand marché (3,6 millions de tonnes) avant les Etats-Unis (3,2 millions de tonnes) – a-t-elle résolu son dilemme entre l'Afrique et ses territoires d'outre-mer (*le Monde* du 23 août 1993) qu'elle doit gérer les velléités exportatrices de l'Amérique latine. Le dossier de la banane doit sa complexité à la diversité de ses lieux de production ainsi qu'à la nature des liens entre l'Europe et ses fournisseurs. Il y a trois strates de production : les départements d'outre-mer (la Guadeloupe et la Martinique surtout : 900 000 tonnes), les ACP (l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique : 500 000 tonnes) et l'Amérique latine (2 millions de tonnes). Ces différents acteurs, évidemment, se disputent âprement le marché. La répartition entre les pays anciennement colonisés et les autres donne lieu à des discussions épiques. En ce qui concerne la France, les échanges de bananes *répondent* pourtant à un quota précis : deux tiers des 600 000 tonnes qu'elle importe proviennent des Antilles, un tiers de l'Afrique – le Cameroun et la Côte-d'Ivoire principalement. Entre 1991 et 1993, les ventes africaines dérogeaient à cette règle : elles dépassaient de 7 % le 60 000 tonnes le contingent annuel qui lui revenait et, du même coup, s'alignaient sur les prix de la banane latino-américaine dite «banane-dollar», environ 3 francs le kilo.

Le feuilleton du GATT

Contre toute attente, après maintes péripéties et inquiétudes de la part des producteurs d'outre-mer, Bruxelles, par le biais de l'OCM (Organisation commune de marché), le 1er juillet 1993, date de la libéralisation des échanges entre les Douze, parvenait, d'une part, à freiner les ardeurs africaines et, d'autre part, à protéger les départements d'outre-mer de la «banane-dollar» dans un contexte idéologique pourtant favorable au libre-échange!

Le pari était difficile : l'Europe connaît autant de modes d'approvisionnement que de pays. Celle du Sud – la France, mais aussi l'Espagne, le Portugal et la Grèce – est favorable à la préférence communautaire alors que le Nord – l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas – veut ouvrir les frontières aux pays les plus compétitifs, en *l'occurrence* ceux d'Amérique latine.

A l'origine, le principe était le suivant : au-dessus du seuil de 2 millions de tonnes, l'Europe jugule les flux latino-américains par des droits élevés : 1 200 francs par tonne. Mais l'Amérique latine, par différentes plaintes et propositions auprès du GATT, cherche en permanence à changer les règles du jeu. Elle a notamment proposé à Bruxelles d'ouvrir un contingent tarifaire de 3,2 millions de tonnes pour toutes les bananes qui ne sont pas produites dans la Communauté. Dans ce cadre, les pays latino-américains pourraient exporter 2,5 millions de tonnes à droit réduit (au lieu de 2) et les ACP, 700 000 tonnes. L'actuelle organisation commune du marché de la banane alloue un quota de 857 000 tonnes à droit nul pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique ainsi que pour les territoires d'outre-mer. Cette tentative de se *tailler la part du lion a été évidemment* rejetée par la Commission. Le 24 février 1994, celle-ci fixait le contingent tarifaire pour le deuxième trimestre (d'avril à juin) de 1994 à 590 120 tonnes avec un droit de douane de 800 francs par tonne. Il s'agit là d'un rythme annuel de 2 millions de tonnes environ, volume préconisé par le comité de gestion de l'Union européenne. Celui-ci avait, en effet, calculé que ce tonnage correspondait à *ce que peut absorber le marché* sans que s'effondrent les prix.

Le 29 mars 1994, nouveau rebondissement. La Commission signe un compromis avec les quatre plus grands exportateurs latino-américains : la Colombie, le Costa-Rica, le Nicaragua, le Venezuela. Les importations en provenance de l'Amérique latine ne seront plus de 2 millions de tonnes comme en 1993 mais de 2,1 millions de tonnes en 1994 puis de 2,2 millions de *tonnes en 1995. Le droit* de douane passera de 800 à 600 francs la tonne. En échange, ces quatre pays retirent la plainte qu'ils avaient déposée auprès du GATT. L'Equateur, le Honduras et le Guatemala refusent ce compromis. Ce sera la guerre jusqu'à l'arrivée du libre-échange, disent-ils en substance. Mais la Communauté doit-elle s'en inquiéter ? 60 % des exportations latino-américaines en direction de l'Europe sont assurées *par les quatre «grands»...*

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 8-4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 889 (+ 1) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 383 (– 11) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 530 (– 110) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	327 (– 15) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	1 456 (+ 97) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mai	1 126 (– 22) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	340 (+ 11) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	274 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	188,8 (– 4,7) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Mai	14,35 (+ 1,08) Dollars/baril
Or (Londres)	385,45 (– 3,75) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 1er-4-94	Cours 8-4-94
Or fin (kilo en barre)	71 300	72 600
– (kilo en lingot)	71 800	72 800
Pièce française (20 F)	409	418
• Pièce française (10 F*)	298	311
Pièce suisse (20 F)	411	418
Pièce latine (20 F)	413	419
• Pièce tunisienne (20 F*)	408	412
Souverain	525	527
• Souverain Elizabeth II*	518	527
• Demi-souverain*	304	308
Pièce de 20 dollars	2 605	2 585
– 10 dollars	1 330	1 385
• – 5 dollars*	675	700
– 50 pesos	2 650	2 710
• – 20 marks*	507	514
– 10 florins	430	439
• – 5 roubles*	270	270

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Fin de semaine tendue

La semaine avait plutôt bien commencé sur les marchés des taux en dépit de pronostics parfois alarmistes et d'une grande crainte après l'envolée des taux américains. Mais la contagion cette fois ne s'est pas produite, et le marché français a pu continuer à bénéficier du regain d'optimisme né de la baisse, jeudi 31 mars, de 6 % à 5,90 % de son taux d'appel d'offres par la Banque de France. Venant après un geste similaire du 24 mars, cette baisse de taux signifiait en quelque sorte la marque d'une petite reprise de son indépendance vis-à-vis de la Bundesbank par l'institut d'émission français. L'écart entre les appels d'offres français et le taux des prises en pension allemand (REPO) passait même sous la barre fatidique des 20 points de base.

Ce *spread* revenait à 14 points de base entre les 5,76 % du REPO et les 5,90 % des appels d'offre. L'écart augmentait toutefois à 17 points quand la Bundesbank ramenait mercredi le taux minimum de ses prises en pension à quatorze jours à 5,73 % contre 5,76 % la semaine dernière. Des opérateurs s'attendent même que la banque centrale allemande modifie son taux d'escompte, actuellement à 5,25 %, lors de la prochaine réunion de son conseil, prévue le 14 avril.

La démonstration d'une relative souplesse de la Banque de France n'en était pas moins d'autant plus appréciée que la baisse avait été annoncée sans réunion préalable du Conseil de la politique monétaire.

Mercredi, les marchés faisaient encore preuve d'une bonne résistance, soutenus par la poursuite par la Bundesbank de ses petits pas qui, en l'espace de six semaines et sans avoir l'air d'y toucher, a ramené son REPO de 6 % à 5,73 %. Mais, jeudi, le paysage a totalement changé après l'affaiblissement du franc face au deutschemark. Jusqu'à présent c'était la baisse du marché obligataire qui avait provoqué l'affaiblissement du franc, les bunds résistant mieux que les OAT. Cette fois, la baisse de la devise a renforcé la pression sur les marchés de taux.

L'origine de cette relative défiance à l'égard du franc n'est pas vraiment nouvelle. Il s'agit à la fois de la détérioration du climat social, de la multiplication des mouvements revendicatifs et du sentiment, notamment des investisseurs étrangers, que le gouvernement cède très facilement à ces revendications. Les non-résidents, notamment anglo-saxons, considèrent toujours et encore que le maintien de taux à court terme jugés «anormalement élevés» freine la reprise et pèse sur la situation sociale. La décision prise, jeudi 7 avril, par le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France de laisser ses taux inchangés, notamment pour soutenir la devise, pourrait ainsi paradoxalement l'affaiblir.

Du coup, les investisseurs internationaux ont clairement boudé jeudi l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor (OAT). Au total, le Trésor a servi 19,82 milliards de francs, le haut de la fourchette annoncée, dont 16,199 milliards à dix ans et 2,569 milliards à trente ans. Les échances longues restent délaissées. Le taux de rendement moyen pondéré de l'OAT 5,50 % avril 2004 est ressorti en hausse à 6,47 % contre 6,41 % pour 12,149 milliards alloués. A trente ans, le taux est ressorti à 7,05 % contre 6,91 %.

259 milliards de francs de réserve

Pour autant, le marché manifestait une relative confiance. *«Une déconnexion est amorcée depuis une semaine entre l'obligataire américain, affaibli par la perspective d'une remontée des taux courts, et le marché européen, où les taux courts sont en baisse»*, explique un opérateur. Selon lui, l'obligataire français pourrait se redresser grâce à de prochaines baisses des taux directeurs allemands et français.

Les rendements des OAT ont tout de même terminé la semaine assez tendus : celui de l'OAT dix ans est à 6,54 % contre 6,50 % et celui de la trente ans à 7,21 % contre 7,14 %.

Sur le MATIF, le taux de l'échance juin a *terminé* vendredi la journée à 123,18, en recul de 0,82 sur la semaine, tandis que le Bund allemand abandonnait 0,11 %. La tension sur le marché français est loin d'être aussi grande que sur l'obligataire américain, où les taux à trente ans ont fini vendredi à 7,25 % contre 7,20 % la veille et 7,28 % en fin de semaine dernière.

Pour Georges Ugeux, président de Kidder Peabody Europe, *«les taux obligataires européens devraient d'ici à la fin de l'année se retrouver à des niveaux inférieurs de 100 points de base à ceux d'aujourd'hui (...). La correction qui s'est produite sur les marchés européens au cours des dernières semaines tient avant tout au changement de comportement des opérateurs américains et au retour de balancier après l'euphorie du début d'année « alimentée par des opérations très spéculatives ». Il y a aujourd'hui de vraies opportunités d'achat»*, ajoute-t-il. Une étude publiée par le Crédit lyonnais semble également aller dans ce sens. Elle anticipe une détente des rendements sur le marché obligataire français, l'OAT dix ans revenant à 6,20 % d'ici à fin juin (contre 6,45 % actuellement). L'écart avec les bunds allemands à *dix ans devrait se maintenir* à 25 points de base (le bund reviendrait à 5,95 % d'ici à fin juin). La déconnexion entre le marché obligataire américain et le marché européen semble amorcée. La Banque de France devrait ainsi pouvoir poursuivre, en liaison avec la Bundesbank, la baisse graduelle de son taux d'appel d'offres, qui devrait atteindre 5,40 % d'ici à fin juin. Selon l'étude de la direction des études économiques du Crédit lyonnais, la force du deutschemark contre toutes les monnaies et l'affaiblisssement du franc français du fait des tensions sociales obligeront la Banque de France, compte tenu de son objectif de change, à maintenir un écart de 20 points de base entre son taux d'appel d'offres et celui de prise en pension allemand, qui devrait se situer fin juin à 5,25 %. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale devrait continuer à resserrer les taux de fonds fédéraux, qui atteindraient 4 % d'ici à fin juin (contre 3,50 % actuellement).

Enfin, les réserves de changes de la Banque de France ont augmenté de 920 millions de francs au cours de la semaine du 24 au 31 mars. Avec ces rentrées, les réserves de changes de l'institut d'émission sont positives de 83 milliards de francs au 31 mars. Depuis le 5 août 1993, la reconstitution des avoirs net de changes de la Banque de France s'établit à 259,23 milliards de francs.

ÉRIC LESER

MUSIQUES

Mort de Lee Brilleaux chanteur de Dr Feelgood

Lee Brilleaux, le chanteur du groupe anglais Dr Feelgood est mort d'un cancer à Londres, vendredi 8 avril. Il avait quarante et un ans.

Né en Afrique du Sud en 1953, Lee Brilleaux vivait à Canvey Island, sur l'estuaire de la Tamise lorsqu'il forma Dr Feelgood avec le guitariste Wilko Johnson et le bassiste John B. Sparks, au début des années 70. En 1974, le groupe est rejoint par le batteur John *The Big Figure* Martin et s'affirme en trois disques *(Down By The Jetty* et *Malpractice* 1975, suivis de l'album en public *Stupidity)* comme une voix résolument neuve sur la scène britannique.

Pratiquant un rhythm'n'blues très dépouillé, extrêmement violent, Dr Feelgood revenait aux racines noires du rock anglais, à Muddy Waters et à Chuck Berry. Vêtus de costumes de malfrats, le cheveu court et l'allure menaçante, ils rompaient aussi bien avec les raffinements du rock glamour qui jetait alors ses derniers feux qu'avec les survivances de la période hippie dont étaient issue les stars d'alors.

La voix cassée de Lee Brilleaux et les hurlements de son harmonica se mariaient à merveille au jeu saccadé de Wilko Johnson, ce qui n'empêcha pas le guitariste de quitter le groupe en 1976. Rattrapé et dépassé par la vague punk, Lee Brilleaux avait maintenu Dr Feelgood contre vents et marées, changeant régulièrement de musiciens et connaissant de temps à autres un petit succès commercial – comme avec le simple *Milk and Alcohol* en 1978 –, sans jamais abandonner le rhythm'n'blues. La dernière formation du groupe avait donné quelques concerts en France l'an passé.

T. S.

Kurt Cobain la voix de la douleur

Suite de la première page

Cobain et Novoselic avaient formé le groupe en 1987, à Aberdeen, une ville de l'Etat de Washington située à 100 kilomètres de Seattle. Tous deux ont souvent raconté à quel point la vie y était ennuyeuse, coupée du monde. On n'y entendait, à la radio, que les grands succès du moment, et il fallut aux deux jeunes gens la rencontre avec les Melvins, un groupe de la région, pour découvrir le rock punk plus de dix ans après sa naissance.

En arrivant à Seattle quelque temps après, Cobain et Novoselic découvrent une scène extrêmement vivace. Là, des groupes comme Mudhoney, Alice In Chains ou les musiciens du futur Pearl Jam font leur apprentissage à l'abri des regards du show-business. Ils passent leur culture musicale extrêmement conformiste – le hard rock, de Led Zeppelin à Def Leppard – aux filtres de leurs frustrations adolescentes, de leur mal de vivre, ou peut-être même du climat pluvieux de la région. Les tempos se ralentissent, la distorsion et le flou prennent le pas sur l'agressivité directe. Ces jeunes gens tous plus fauchés les uns que les autres achètent leurs vêtements au kilo. Un jour, l'un d'eux, musicien de Mudhoney, décrit ce style de vie comme *grunge*, un mot enfantin qui évoque la crasse et la négligence. Le terme fait fortune. Au fur et à mesure que les groupes de Seattle arrivent à une certaine maturité, ils vont frapper à la porte du label indépendant Subpop. Nirvana ne fait pas exception et enregistre l'album *Bleach*, pour la somme princière de 900 dollars, en 1989. Le disque est remarqué dans les cercles éclairés, se vend à 80 000 exemplaires. Le groupe joue à travers le monde, entre autres au Fahrenheit d'Issy-les-Moulineaux.

En 1990, le groupe signe avec Geffen, filiale de MCA-Matsushita. A l'automne de la même année, le batteur Dave Grohl, originaire de côte est, rejoint le groupe, qui enregistre *Nevermind* sous la direction du producteur Butch Vig. Le disque se vend à plus de 5 millions d'exemplaires aux Etats-Unis, à 730 000 en France. Mais, on l'entend bien lors de son passage au Zénith de Paris, les musiciens, et plus particulièrement Kurt Cobain, n'ont pas vraiment de goût pour le métier de rock star, contrairement à leurs collègues de Pearl Jam, par exemple. Le groupe garde une fragilité, une approximation dans le jeu, qui minent et magnifient les chansons de Kurt Cobain. Lui chante d'une voix plaintive et coléreuse pour dire qu'il ne s'aime pas, qu'il s'en veut d'être apathique, mais qu'il ne sait pas être autrement, que personne ne le lui a appris. En même temps, ils font beaucoup de bruit et aiment à fracasser leurs instruments en fin de concert.

L'année 1992 est celle de l'oisiveté. Le groupe ne tourne plus, n'enregistre pas encore. Kurt Cobain se marie avec Courtney Love, musicienne de la scène alternative de Los Angeles, chanteuse du groupe Hole. La presse s'intéresse beaucoup à leur héroïnomanie. Cobain et Love affirment avoir décroché, ce qui n'empêche pas le mensuel américain *Vanity Fair* d'accuser la chanteuse de s'être injecté de l'héroïne pendant qu'elle attendait leur enfant. A l'automne naît Frances Cobain, ainsi prénommée en hommage à Frances Farmer, l'actrice hollywoodienne dont la carrière fut brisée par un internement en hôpital psychiatrique.

Au début de 1993, Nirvana rentre en studio pour enregistrer le successeur de *Nevermind*. Le groupe travaille avec le producteur Steve Albini, qui finit par abandonner le projet en affirmant que Nirvana s'est rendu aux raisons de Geffen et a renoncé aux audaces sonores enregistrées avec Albini. Le groupe dément vigoureusement, et l'écoute d'*In Utero* donne du poids à ce démenti. Le disque est conçu en partie pour dérouter, pour éloigner tous ces fans d'occasion qui, en 1991, sont passés «*de la guerre du Golfe à* Nevermind», comme le remarquait avec amertume Kris Novoselic lors du passage du groupe en France en février dernier (*le Monde* du 13-14 février 1994). Le disque se vend très bien, malgré le boycottage de quelques grandes chaînes de magasins américains, comme Walmart, choquées par la couverture du disque, qui représente un écorché féminin. Plus désespéré, plus violent encore que son prédécesseur, *In Utero* indique clairement que la souffrance de Cobain ne s'était pas dissippée avec l'argent ou la reconnaissance.

Pourtant, il se prête de bonne grâce au jeu des interviews, s'affirme guéri de son héroïnomanie et «*plus heureux que jamais*». Ce n'était sans doute pas encore assez, puisque le 4 mars dernier, alors que Nirvana était en tournée en Europe, Kurt Cobain est hospitalisé, dans le coma, à Rome, à la suite d'une surdose de somnifères. Il était depuis retourné à Seattle, où il habitait une petite maison. C'est là qu'il s'est donné la mort.

THOMAS SOTINEL

CARNET

Naissances

Kate et Pierre GRANDJOUAN
et leur fils Thomas

sont heureux d'annoncer la naissance de

Louis, David, Christophe,

le 4 avril 1994.

4433 Yuma Street NW,
Washington DC 20016.

Mariages

Joëlle DOMINICI
et
François-Xavier GUILLAUMOND,

sont heureux de faire part de leur mariage qui aura lieu le 22 avril 1994, à 17 heures, en l'église de Montmélian (Savoie).

281, Manor Road E.,
Toronto (Ontario),
M4S 1S3 Canada.

Décès

– M. Baptiste Bartoli,
son époux,
M. et Mme Jean Bartoli
et leurs enfants,
M. Jacques Bartoli,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Geneviève BARTOLI,
née Abriou,

survenu le 5 avril 1994, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale à Fontainebleau.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Kremlin-Bicêtre, dans la sépulture de famille.

– Oran. Fontenay-sous-Bois.

Mme Paulette Debjay-Lebbar,
Adrien et Lucie Dejay,
Georges et Nicole Dejay,
Edouard Dejay,
Franck et Daphné Dejay,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon DEBJAY,
officier d'académie,
ancien adjoint au maire d'Oran,

leur époux, père, grand-père et parent,

survenu dans sa quatre-vingt-quinzième année, le 5 avril 1994.

Les obsèques ont lieu dans l'intimité familiale.

10, rue Gaston-Charle,
94120 Fontenay-sous-Bois.

– Mme Jean-Louis Fitte,
M. Alain Fitte
et Tatiana,
M. et Mme Henry Fitte
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Louis FITTE,

survenu le dimanche 3 avril.

– Mme François de Grossouvre,
M. et Mme Patrick de Grossouvre,
Olivier, Philippe, Marie-Christine, François,
M. Xavier de Grossouvre,
Laurence, Marc, Marie, Eric,
Mme Isabelle de Grossouvre,
Yann et Axelle,
M. et Mme Philippe Brelot,
Solange, Florence, Augustin,
M. et Mme François Michaud,
Elisabeth et Emmanuelle,
M. Henri de Grossouvre,
Mme Charles Gros,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François de GROSSOUVRE,
commandeur de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
ambassadeur et grand officier
du Mérite de l'ordre,
souverain de Malte,
commandeur et grand-croix
d'ordres étrangers,
docteur en médecine.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité, le lundi 11 avril 1994, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre, à Moulins (Allier).

(*Le Monde* du 9 avril et *lire page 8.*)

– Anne Languepin,
sa femme,
Jane, Yves, Marie,
ses enfants,
Manuel, Emile, Gaspard,
ses petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Jean-Jacques LANGUEPIN,
cinéaste, explorateur,

le 8 avril 1994.

L'inhumation aura lieu le lundi 11 avril, à 15 h 30, au cimetière de Larchant (Seine-et-Marne).

Ni fleurs ni couronnes.

– Le Groupe de recherches et d'essais cinématographiques (GREC) a la douleur de faire part du décès de

Jean-Jacques LANGUEPIN,
son vice-président,
et président de 1983 à 1985,

survenu le 8 avril 1994.

– Le professeur Bertrand Oury,
son mari,
Alexandra Oury,
sa fille,
Le docteur et
Mme Raymond Gatelmand,
ses parents,
Le professeur et Mme Michel Oury,
ses beaux-parents,
Catherine et Benoît Dupont-Gatelmand et leurs enfants, Guillaume, Olivier et Nicolas,
Clotilde et André Bremard et leurs enfants, Eric, Christophe et Paul,
sa sœur, sa belle-sœur, ses beaux-frères et ses neveux,
Les familles Gauthier, Chapgier, Pouppeville, Pradels, Lachaud, Mothes, Begue et Robert,
Parents et alliés,
ont l'immense douleur d'annoncer le *décès accidentel survenu le 6 avril* 1994 de

Mme le professeur
Marie-Claude OURY-GATELMAND,
recteur de l'académie
d'Orléans-Tours,
chancelier des universités,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre du Mérite.

Les obsèques seront célébrées en la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, le samedi 9 avril, à 15 h 30.

L'inhumation aura lieu le lundi 11 avril, à 16 heures, à l'ancien cimetière de Neuilly-sur-Seine, rue des Graviers.

Cet avis tient lieu de faire-part.

L'ensemble des personnels de l'académie d'Orléans-Tours s'associe à la douleur de la famille.

– Pierre Boucher,
président du Conseil d'Administration de la Fondation Cetelem «Eduquer pour entreprendre»,
Paul Defourny,
Délégué Général,
Les membres du Conseil Scientifique de la Fondation Cetelem «Eduquer pour entreprendre»,
ont le regret de faire part du décès accidentel, survenu le 6 avril 1994, de

Mme Marie-Claude
OURY-GATELMAND,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
membre du Conseil Scientifique
de la Fondation Cetelem
«Eduquer pour entreprendre».

– La conférence des recteurs d'académie a l'immense peine de faire part du décès de leur collègue,

Mme Marie-Claude OURY,
recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
vice-présidente
de la conférence des recteurs,
survenu le 6 avril 1994.

(*Le Monde* du 7 avril.)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence

Anniversaires

– Le 11 avril 1994 est le vingt et unième anniversaire du départ de

Aron LANGBORT,
ingénieur ENSCT.

Souvenez-vous!

– Le 10 avril 1989,

Claire LISLE

s'endormait dans l'espérance de la Résurrection.

Ayez une pensée ou une prière pour elle et pour ceux qu'elle aimait.

– Le 10 avril 1993,

Leila Zahida MC ARTHUR,
née Claudine Périer,

nous quittait.

Sa famille, ses amis ne l'oublieront jamais.

– Le 10 avril 1993 s'en est allé

Jean VENARD DE MONDESIR.

Lina Lorme et ses amis l'aimaient.

«J'ai tissé jusqu'aux étoiles sans te trouver, dit l'araignée au collant rayé.»

Communications diverses

– Joë Bousquet à Rouen. Un colloque intitulé «Joë Bousquet l'Inconnaissant» se tiendra mercredi 13 et jeudi 14 avril, à l'université de Rouen, sous la direction de Charles Bachat, qui vient de publier *l'Imaginaire de Joë Bousquet, l'homme nébuleuse* (Lettres modernes). Bernard Noël, Jacques Roubaud, parmi de nombreux spécialistes, participeront à cette manifestation au cours de laquelle la comédienne Viviane Théophilidès lira des textes de Joë Bousquet. Renseignements : Charles Bachat, UFR des lettres et sciences humaines, université de Rouen, 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex.

CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

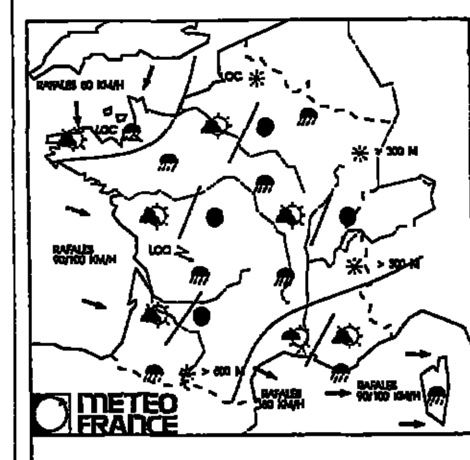
Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communications diverses	110 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 10 AVRIL 1994 VERS MIDI

LEGENDE

ENSOLEILLE — TRÈS NUAGEUX OU COUVERT — AVERSES
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX — PLUIE OU BRUINE — ORAGES
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES — NEIGE — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DÉPLACEMENT

Dimanche : pluie, averses et fraîcheur. – La journée sera maussade sur tout le pays et le ciel sera très nuageux toute la journée. Le matin, des averses parfois orageuses seront fréquentes des régions Nord aux régions Ouest du pays. Ces averses seront accompagnées parfois de grêle ou de grésil et quelques flocons de neige à basse altitude. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 500 mètres et sur les Alpes du Nord au-dessus de 300 mètres. Du pourtour méditerranéen aux Alpes du sud et en Corse les nuages seront abondants avec un risque d'orage. Sur les côtes de la Manche occidentale le vent de nord-ouest soufflera à 100 km/h en rafales. Ailleurs, le ciel sera très nuageux avec quelques ondées. L'après-midi, le ciel restera très nuageux sur tout le pays. Les averses seront fréquentes sur l'ensemble du pays. Elles seront plus marquées des Pays de Loire au Centre jusqu'aux Charentes. Les averses cesseront sur la Bretagne en cours d'après-midi. Sur l'ouest du pays, le vent de nord-ouest soufflera jusqu'à 90 km/h en rafales dans l'intérieur. Sur le pourtour méditerranéen, le vent de nord-ouest à ouest soufflera près des côtes jusqu'à 100 km/h.

Les températures minimales iront de – 1 à 2 degrés au nord et de 1 à 5 degrés au sud. L'après-midi, il fera frais avec seulement 7 à 9 degrés au nord et 9 à 12 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

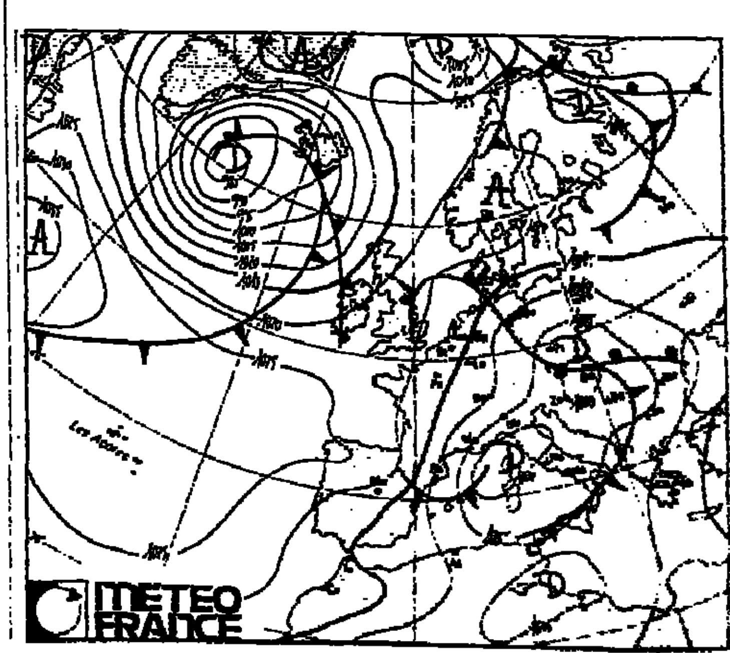
FRANCE	
AJACCIO	15/ 4
BIARRITZ	12/ 9
BORDEAUX	14/ 8
BOURGES	11/ 4
BREST	10/ 4
CAEN	10/ 4
CHERBOURG	10/ 3
CLERMONT-FER.	11/ 3
DIJON	10/ 4
GRENOBLE	8/ 4
LILLE	10/ 1
LIMOGES	9/ 3
LYON, BRON	12/ 6
MARSEILLE	15/ 6
NANCY, ESSEY	9/ 4
NANTES	12/ 5
NICE	17/ 9
PARIS-MONTS	12/ 4
PAU	11/ 8
PERPIGNAN	15/ 7
POINTE-A-PITRE	32/22
RENNES	11/ 5
ST-ETIENNE	11/ 6
STRASBOURG	10/ 5
TOULOUSE	12/ 6
TOURS	12/ 4

ÉTRANGER	
ALGER	20/ 4
AMSTERDAM	11/ 4
ATHÈNES	17/12
BANGKOK	38/26
BARCELONE	16/ 7
BELGRADE	14/10
BERLIN	12/ 2
BRUXELLES	9/ 4
COPENHAGUE	7/ 4
DAKAR	27/19
GENÈVE	7/ 3
ISTANBUL	13/ 8
JÉRUSALEM	17/ 5
LE CAIRE	26/13
LISBONNE	21/ 9
LONDRES	11/ 2
LOS ANGELES	19/13
LUXEMBOURG	9/ 2
MADRID	20/ 6
MARRAKECH	28/11
MEXICO	27/10
MILAN	18/–2
MONTRÉAL	6/–9
MOSCOU	10/ 2
NAIROBI	26/11
NEW-DELHI	29/14
NEW-YORK	14/ 2
PALMA-DE-MAJ.	19/ 4
PÉKIN	17/ 6
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	13/ 3
HONGKONG	28/21
SÉVILLE	27/10
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	10/–2
SYDNEY	21/14
TOKYO	17/ 4
TUNIS	22/10
VARSOVIE	10/–1
VENISE	16/ 6
VIENNE	14/ 5

Valeurs extrêmes relevées entre le 08-04-1994 à 6 heures TUC et le 09-04-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 11 AVRIL 1994 A 0 HEURE TUC



METEO FRANCE

SAMEDI 9 AVRIL

TF 1

14.15 La Une est à vous.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Trafic infos.
20.45 Divertissement : Dix ans que ça dure ! Présenté par Patrick Sébastien. Dixième anniversaire des émissions de Patrick Sébastien.
22.30 Téléfilm : Enquête à fleur de peau. De Bop Misiorowsk.
0.15 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
0.50 Série : Super-force.
1.15 Journal et Météo.
1.20 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.35 TF1 nuit (et à 2.35, 3.30, 4.05).
1.40 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05).
2.40 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (1er épisode).

FRANCE 2

14.15 Magazine : Animalia.
15.10 Magazine : Samedi sport. A 15.15, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.30, Cyclisme : Paris-Roubaix ; A 16.15, Football : Bastia-Sedan.
18.25 Série : Histoires fantastiques.
18.45 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou (et à 5.05). Invité : Jean-Marie Bigard.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Jeu : Que le meilleur gagne.
22.45 Magazine : Autant en emporte le temps. Présenté par Thierry Ardisson. Invités : Anémone, Jean-Claude Bourret, Patrick Timsit, Marlène, Frédéric Lebon, Michel Polac, Ludovic Chancel.
0.15 Journal et Météo.
0.35 Magazine : La 25e Heure. Bonjour monsieur Doisneau ou le photographe arrosé, documentaire de Sabine Azéma.
1.30 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).

FRANCE 3

14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne. Reportage : Le Grand Rush, de Pierre-Yves Moulin.
18.20 Expression directe. UDF.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *L'Espèce humaine*, de Robert Antelme.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Tout le sport.
20.20 Divertissement : Yacapa. Invités : Philippe Nicaud, Claude Gensac, Jacky.
20.50 Téléfilm : Séparément vôtre. De Michel Boisrond
22.25 Journal et Météo.
22.55 Magazine : Jamais sans mon livre. Présenté par Bernard Rapp. Dernière émission.
23.50 Magazine : Musique sans frontière. L'Australie, les ballades de Sydney.
0.40 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : La Vie en cadeau. De Claudia Weill.
15.35 Documentaire : Smoothie. De Jean-Henri Meunier.
16.30 Surprises.

— En clair jusqu'à 20.30 —

16.45 Décode pas Bunny.
17.45 Série animée : Léa et Gaspard.
17.50 Magazine : On fait le plein. Présenté par Yvan Le Bolloc'h, George Eddy, François Pécheux et Bruno Solo. 17.52 : Le plein de basket : Houston-Golden State. 19.10 : le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 Documentaire : Vanessa Paradis, la tournée. De Didier Ferront et Renaud Le Van Kim.
21.30 Concert : Vanessa Paradis à l'Olympia.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 34e journée du championnat de France de D1.
23.05 Cinéma : Braindead. □ Film néo-zélandais de Peter Jackson (1992).
0.44 Pin-up.
0.45 Sport : Golf. 3e journée des Masters à Augusta, en direct.
2.00 Cinéma : L 627. ■■ Film français de Bertrand Tavernier (1992).

ARTE

19.00 Série : Diplomatix. Vade-mecum de la diplomatie norvégienne, de Trend Kirkvaag, Knut Mjoen et Knut Lystad.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. La découverte du continent nord-américain.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités françaises et britanniques de la semaine du 9 avril 1944, commentées par Marc Ferro et Lucie Aubrac.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : En votre âme et mauvaise conscience. De Patty Villiers et Karin Anska.
21.55 Téléfilm : La Passion de Deborah Miles. De Robert Spera, avec Susan Cash, Blake Gibbons. *La femme d'un pasteur cède aux avances d'un jeune vendeur de glaces. Rediffusion.*
23.30 Magazine : Snark. Cry, de Godley & Creme ; J'ai rêvé que j'étais toi, de Lydie Jean-Dit-Pannel ; La Crampe, de Katharina Wibmer ; 30 Seconds Spots, de Joan Logue ; Musical Memories, de Dave Fleischer.
0.00 Documentaire : Branford Marsalis. De Kriss Rusmanis (45 min).

M 6

13.55 Série : Le Magicien.
15.00 Série : Berlin antigang.
16.10 Série : Thunderbirds.
16.40 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital. L'argent des dessous (rediff.).
19.15 Magazine : Turbo. Le Rallye de Tunisie ; Super-tourisme ; Sélections Camel Trophy 1994 ; Essai moto : la MZ Country.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.15).
20.45 Téléfilm : La nuit tombe sur Manhattan. De Larry Elikann.
0.15 Série : Soko, brigade des stups.
1.05 Six minutes première heure.
1.20 Boulevard des clips (et à 6.30).
3.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Olivier Gagnaire, designer.
20.45 Fiction. Agonia Confutans, de Juan Benet.
22.35 Musique : Opus Louis Chédid.
0.05 Clair de nuit. Rencontres aux 24 heures du livre du Mans...

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (donné le 14 janvier, salle Pleyel) : Fidelio, de Beethoven, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Theodor Guschlbauer ; sol. : Luana de Vol, Caroline Petrig, sopranos, Peter Straka, Jörg Hering, ténors, Alfred Muff, Andreas Foster, barytons, Manfred Schenk, basse.
22.30 Ainsi la nuit. Quintette pour violoncelle et cordes nº 3 en mi majeur, de Reicha ; Sonate pour trombone et piano, de Hindemith ; Sonate pour violoncelle et continuo, de Bononcini ; Sonate pour piano, de Krenek ; Quintette à vent nº 2 en mi bémol majeur op. 88, de Reicha.
0.05 Les Fantaisies du voyageur. Par Caroline Bourgine.

IMAGES

Néant

FRANÇOIS de Grossouvre n'était pas Pierre Bérégovoy. Comment raconter en images la vie d'un homme occulte ? Comment mettre en lumière un personnage de l'ombre ? Les morts sans archives rendent la télévision aveugle. Un film lui manque et son regard dépeuplé devient dérisoire.

Les caméras de 20 heures n'avaient rien à montrer de François de Grossouvre. Seulement quelques bouts de pellicules ajustés à la hâte. Quelques clichés de la vie quotidienne à l'Elysée raccordés pour les besoins d'un pauvre inventaire. Quelques scènes muettes, donc forcément allusives, vouées à suggérer certains mystères d'autant plus indicibles que nul n'en connaît vraiment la nature : une barbichette étrangement grise, un bizarre sourire de passe-muraille, un curieux attaché-case d'éminence à la main droite, un singulier imperméable d'agent secret sur le bras gauche...

Cet homme avait-il des désirs, des passions, des amours, des vertus, des vices ? Tutoyait-il Dieu ? Invitait-il le Diable à sa table ? Laisse-t-il une femme, des enfants, une œuvre inachevée ? Les téléspectateurs n'en sauront jamais rien. Ah ! si, pardon ! On a appris que François de Grossouvre, peu de temps avant de se tirer une balle dans la tête, est allé voir son armurier et qu'il a fait ce jour-là, en quittant cet ami, un geste inhabituel : il l'a embrassé en lui disant affectueusement : *« Au revoir, mon petit... »*

Tant de vide appelait naturellement beaucoup de questions. La télévision n'avait rien à exposer de François de Grossouvre, mais elle a beaucoup conclu. La somme de ses interrogations pesait, en effet, un bon poids de soupçon. Avait-il *« accumulé des secrets trop lourds à porter »* ? N'avait-il pas *« mal supporté d'avoir été écarté du pouvoir »* ? Son suicide n'était-il pas *« révélateur d'un système »* ? A défaut d'être mise en images, la cause était déjà mise en procès.

Enfin, François Mitterrand parut. En trois séquences tout aussi muettes. Dans la cour des Invalides, incliné devant un drapeau au cours d'une prise d'armes. Assis sur canapé, recevant à l'Elysée, en visite protocolaire, le président du Sénégal. Sur le perron du palais présidentiel, accueillant le président du Paraguay. Du moins sembla-t-il que ce fût François Mitterrand. Car dans le regard de ce visage blême, il y avait un néant inhabituel. C'était un regard absent. Le regard fixe, immobile, lointain d'un homme irrémédiablement brisé quelque part, soudain devenu mécanique. Tellement hiératique que l'on perçut, dans le mouvement de la caméra, la tentation du reporteur d'images fasciné par ce visage illustre brusquement étranger à l'univers, absent à ses hôtes comme à lui-même : il y eut l'amorce d'un gros plan, vite interrompu, sans doute par pudeur. C'était peut-être le fantôme de François Mitterrand.

Mais que scrutait-il à l'horizon ? Cherchait-il une réponse ? Était-il pétrifié par celle qu'il avait déjà trouvée ? François de Grossouvre n'était pas Pierre Bérégovoy et dans le sillage de la mort, cette fois, il n'y avait apparemment rien ni personne, pas le moindre *« chien »*.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 10 AVRIL

TF 1

6.00 Série : Passion.
6.30 Club mini Zig-Zag. Pif et Hercule ; Don Quichotte.
7.10 Club Dorothée vacances. Dame Boucleline ; T. Rex ; Le Jardin des chansons.
8.00 Le Disney Club. L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportages ; Jeu ; Bricolage ; Invité : J.-P. Baudoisy (les loups) ; Variétés : The Choice.
10.25 Magazine : Auto Moto. Safari Rallye ; Super-tourisme, à Nogaro ; Prologue du Rallye de Tunisie ; L'actualité de la formule 1 ; Le rallye du Var.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France. Du côté de chez... ; Pour le plaisir ; Top buts.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Starsky et Hutch.
16.55 Disney Parade. Marsupilami ; Drôles de héros (1re partie).
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Basile Boli, footballeur.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Le Grand Bleu. ■ Film français de Luc Besson (1988). Avec Rosanna Arquette, Jean-Marc Barr, Jean Reno.
23.40 Magazine : Ciné dimanche.
23.50 Téléfilm : Les Douze Salopards. De Kevin Connor, avec Ben Murphy, John Slattery. *Un sous-officier rétrogradé prend la tête d'un commando de « têtes brûlées ».*
1.25 Journal et Météo.
1.30 Concert : Anton Dvorak. Stabat Mater, par l'Orchestre Paul Kuentz.
3.00 TF1 nuit (et à 4.00, 4.35, 5.05).
3.10 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (2e épisode).
4.05 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.40 Série : Côté cœur.
5.15 Musique.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite. Un Talmud pour la France.
9.30 Source de vie. Devenir hongrois.
10.00 Présence protestante. Invité : Louis Schweitzer, secrétaire général de la Fédération protestante de France.
10.30 ▶ Magazine : Le Jour du Seigneur. La croix des chrétiens d'Egypte, d'Alexandre Fronty ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée au Sacré-Cœur-de-Jésus à la Maison Sainte-Germaine à Paris.

12.00 Magazine : L'Heure de vérité (et à 2.15). Présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Jean-François Deniau.
12.50 Météo (et à 13.15).
12.55 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Pierre Perret.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.45 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans avec les Vagabonds ; Ainsi font, font, font.
17.20 Magazine : Stade 2. Cyclisme ; Football ; Handball ; Kendo ; Résultats de la semaine.
18.00 Sport : Football. Finale de la Coupe d'Afrique des nations.
19.55 Clip : Moi, je m'en sors.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Permis de tuer. □ Film britannique de John Glen (1989). Avec Timothy Dalton, Carey Lowell, Robert Davi.
23.00 Variétés : Taratata (et à 4.10). Emission présentée par Nagui. Invité : Michel Jonasz. Avec Maxime Leforestier, Al Jarreau, le Golden Gate Quartet, Jean-Yves d'Angelo, Didier Sustrac.
0.45 Journal et Météo.
1.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.
3.05 Documentaire : T'es pas capucin.
3.30 Dessin animé (et à 4.00).
3.40 24 heures d'info.
3.55 Documentaire : Délirenlair.

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups. Les Petits Malins ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Tintin et les Picaros.
8.00 Les Minikeums. Le Cristal magique ; Lucky Luke ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.) ; Popeye, Olive et Mimosa ; Microkids ; C'est pas sorcier : Les ailes qui défient le temps. Dossier : le Concorde. Invité : Jean-Pierre Petit.
10.20 Expression directe. CFDT.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. Présenté par Jacques Mailhot. Spécial Pyrénées : Goulier, village des Pyrénées ariégeoises, de Marieke Aucante ; Les sentinelles de la montagne, les chiens des Pyrénées, de Sylvain Jaeger, Franck Poirier, Denis Magnian, Gisèle Miski et Vincent Lockmann.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Magazine : Sports dimanche. Cyclisme : Paris-Roubaix, Coupe du monde en direct.
17.50 Série : Un commissaire à Rome. Abus de confiance, d'Agnazio Agosta, avec Nino Manfredi, Françoise Fabian. *Le cadavre d'une jeune fille est découverte dans un camion.*
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Jean-Jacques Devaux, Brigitte Lahaie, Sophie Forte, Lova Moor.
20.50 Série : Inspecteur Derrick. Si Dieu était une femme, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. *Un mari jaloux est abattu à son domicile.*
21.55 Planète chaude. Emission présentée par Bernard Rapp. Gibiers, les feux de la nuit, documentaire de Denis Chegaray. *Un épisode de la résistance.*
22.45 Journal et Météo.
23.20 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invité : Nicolas Seydoux, PDG de Gaumont.
23.50 Cinéma : La Perle noire. ■ Film américain de Richard Thorpe (1953). Avec Robert Taylor, Stewart Granger, Ann Blyth (v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.24 —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.24 Le Proverbe du jour.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Léa et Gaspard.
8.25 Surprises.
8.50 Cinéma : Opération Condor. □ Film chinois (Hongkong) de Jackie Chan (1991). Avec Jackie Chan, Carol Cheng, Eva Cobo De Garcia. *Cinématographiquement nul.*
10.25 Cinéma : Sang chaud pour meurtre de sang-froid. ■ Film américain de Phil Joanou (1991). Avec Richard Gere, Kim Basinger, Uma Thurman. *Polar psychologique.*
12.28 Le Proverbe du jour.

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.29 Pin-up.
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : Le Raisin d'or. De Joël Seria, avec Pierre Arditi, Cristiana Reali.
15.40 Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert (rediff.).
16.30 Surprises.
16.45 Documentaire : La Solitude du renard polaire. D'Owen Newman et Armanda Barrett.
17.35 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 5. Maquettes et miniatures, de Lee Romanoff et Steven Rocha.
18.00 Cinéma : Fievel au Far West. ■■ Film d'animation américain de Phil Nibbelink et Simon Wells (1991). *La suite, tout aussi inventive, de Fievel et le Nouveau Monde, de Don Bluth.*

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.10 Flash d'informations.
19.20 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi. Les illusions d'optique : 4. Fantômes en noir et blanc.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma : Arizona Dream. ■ Film franco-américain d'Emir Kusturica (1992). Avec Johnny Depp, Faye Dunaway, Jerry Lewis.
22.50 Flash d'informations.
22.55 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Actualité.
0.45 Sport : Golf. Dernière journée des Masters à Augusta.
2.45 Pin-up.
2.46 Le Proverbe du jour.

ARTE

19.00 Série : Slapstick. De Buster Keaton et Eddie Cline.
19.30 Documentaire : La Nouvelle Génération des architectes américains. De Michael Blackwood et Martin Filler.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Broadway, le spectacle continue.
20.41 Documentaire : On Broadway. De Valérie Lumbroso. *Les coulisses de Broadway aujourd'hui.*
21.35 Cinéma : All That Jazz. ■■ Film américain de Bob Fosse (1979). Avec Roy Scheider, Jessica Lange, Ann Reinking.
23.30 Documentaire : It Just Happened. De Robert Kuperberg et Gérard Paquet (85 min). *Derrière le couple Astaire-Rogers : Hermes Pan.*

M 6

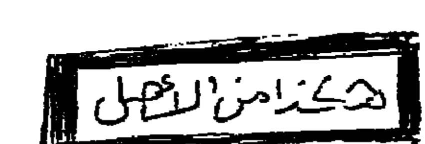
8.00 Magazine : Mes années clip.
8.25 Téléfilm : Prenez mon nom, ma femme et mon héritage. De Richard Heffron, avec Gene Barry, Lloyd Bridges.
10.00 Magazine : Ciné 6.
10.30 Magazine : E = M 6 (et à 2.30).
11.00 Magazine : Turbo. Spécial Rallye de Tunisie (rediff.).
11.40 Série : Les Années coup de cœur.
12.05 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.45 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.40 Série : Compte à rebours.
14.35 Magazine : Culture rock. La saga de 1983 (rediff.).
15.10 Magazine : Fréquenstar. Thierry Lhermitte.
16.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.10 Série : Amicalement vôtre.
18.55 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.10).
20.50 Magazine : Zone interdite. Présenté par Patrick de Carolis. Invités : Renaud Muselier, Julien Dray, Michel Godet, Nina Morato, Elie et Dieudonné. Spécial jeunes. Des jeunes en quête d'idéal ; L'entreprise profil bas ; La réalité d'une PME ; Enseignement : quel diplôme pour quel emploi ? Communication : le casse-tête ; Etat de crise en famille : adieu les repères ; Culture : bonjour les modèles.
22.35 Magazine : Culture pub. Spécial business du sport.
23.05 Téléfilm : Frisson. De Bruno Gaburro, avec Dalila Di Lazaro, Gérard Manzetti. *Crimes et érotisme.*
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Métal express. Sonic Youth ; Pavement ; Morphine.
1.20 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.55 Rediffusions. Salzbourg, Festival et contrepoint ; Nature et civilisation ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Jean-Luc Parant.
22.25 Poésie sur parole. La ville.
22.45 Concert (enregistré le 19 décembre 1993 au Théâtre de la Ville, à Paris) : Musique traditionnelle de l'Inde du Nord.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 30 mars au Théâtre des Champs-Elysées) : Motet, de Lully, par le Concert spirituel ; œuvres anonymes, par Richard Galliano, accordéon, et Bireli Lagrene, guitare ; l'Ennemi dans la glace, J'entends tout, Bambou, de Chamfort, par Alain Chamfort, chant et piano ; Le Trouvère, extrait, de Verdi ; Louise, extrait, de Charpentier, par Françoise Pollet, soprano et Claude Lavoix, piano ; Sonate pour clavier en la majeur, de Scarlatti ; Bagatelle pour piano en le mineur, de Beethoven ; trois mouvements de Petrouchka, de Stravinsky, par Anatol Ugorsky, piano ; œuvres anonymes.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Gorsieb. Les Contes d'Hoffmann (extraits des actes 1, 2 et 3), d'Offenbach.
22.30 Mille et une nuits... Au Théâtre San-Carlos de Lisbonne.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.



Le Monde

L'ESSENTIEL

DATES

Le 8 avril 1904 naissait l'Entente cordiale

Il y a quatre-vingt-dix ans, dans le contexte du grand chambardement de l'Europe, la ténacité de quelques hommes poussait, le 8 avril 1904, la France et la Grande-Bretagne à opérer un rapprochement décisif, à signer une série d'accords qui effaçaient les contentieux coloniaux. L'Entente cordiale était née *(page 2)*.

Profils parallèles

Livres politiques, par André Laurens : « Le pouvoir et la rigueur : Pierre Mendès France, François Mitterrand », de Raymond Krakovitch, et « Mitterrand par Mitterrand », de Roger Gouze *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Afrique du Sud : échec du « sommet de la dernière chance » entre l'ANC et l'Inkatha

Les participants au sommet du parc Kruger, ont été « unanimes » à dénoncer la violence qui sévit au Natal, appelant leurs partisans à cesser de s'entre-tuer. Mais le piètre bilan de la réunion fait douter que cet appel puisse être entendu *(page 3)*.

Japon : la démission de M. Hosokawa ouvre une période d'incertitudes politiques

La soudaine démission du premier ministre, Morihiro Hosokawa, annoncée vendredi, a plongé le Japon dans une nouvelle crise qui risque d'affecter tant sa diplomatie que la reprise économique *(page 4)*.

Cuba : l'offre de dialogue de Fidel Castro aux exilés

Les différentes organisations d'émigrés de Miami sont divisées sur leur participation à une rencontre avec le gouvernement, fin avril, à La Havane *(page 6)*.

« Loin des capitales » : Lautoka, centre sucrier des îles Fidji

En plein cœur de la *sugar-belt* qui encercle la moitié ouest de Viti-Levu, la plus grande des 330 îles formant l'archipel de Fidji, Lautoka se targue d'avoir l'une des plus grandes raffineries de sucre de l'hémisphère sud. Ici, l'*« économie est totalement dépendante du sucre »* *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines

La cour a entendu vendredi les proches des fusillés de Rillieux-la-Pape (Rhône) le 29 juin 1944 *(page 13)*.

Défense : les décisions sur les missiles nucléaires M5 et ASLP repoussées à 1997

La programmation militaire 1995-2000 met entre parenthèses le sort de deux projets d'armement nucléaire : le missile M5 des sous-marins stratégiques de la nouvelle génération et le missile aéroporté ASLP destiné à l'avion Rafale. Pour autant, ces projets ne sont pas gelés *(page 13)*.

Le procès bâclé du « vrai-faux » passeport d'Yves Chalier

Yves Chalier, ancien chef de cabinet de Christian Nucci, Jacques Delebois, contrôleur général de la police, et Edouard Raffali, ancien responsable du cercle de jeu Concorde, répondaient, le 8 avril, du délit de « complicité de délivrance de document administratif par un fonctionnaire à une personne qu'il savait n'y avoir droit » *(page 14)*.

ÉCONOMIE

Durée du travail : persistance du malaise social dans les hôpitaux

Depuis quelques semaines, syndicats des agents hospitaliers et représentants des dirigeants d'établissement multiplient les avertissements à l'intention du ministère des affaires sociales *(page 17)*.

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision » folioté 1 à 40

Dans notre prochain numéro

Le Monde-l'Economie

La consommation, déprimée tout au long de 1993, s'est stabilisée au premier trimestre de cette année. L'envie d'acheter, manifestement, revient. Mais les achats restent freinés par la peur du lendemain.

Le numéro du « Monde » daté samedi 9 avril 1994 a été tiré à 469 874 exemplaires

Organisée du 9 avril au 8 mai de Creys-Malville à Paris

La marche contre Superphénix voudrait sonner le réveil du mouvement antinucléaire

La marche de protestation, qui doit conduire, du 9 avril au 8 mai, le collectif écologiste Les Européens contre Superphénix, de Creys-Malville (Isère) à l'hôtel Matignon, voudrait sonner le réveil du mouvement antinucléaire, à l'approche du débat national sur l'énergie et des élections européennes de juin.

Pacifiquement envahi, samedi matin 9 avril, par les premiers participants – un millier de personnes – à la marche antinucléaire organisée par la coordination des Européens contre Superphénix (1), le hameau de Faverges, au nord de l'Isère, n'avait pas connu une telle effervescence depuis longtemps.

Depuis, sans doute, ce dramatique dimanche 31 juillet 1977, lorsqu'un important rassemblement antinucléaire (plus de vingt mille manifestants) avait dégénéré en violents affrontements avec les forces de l'ordre : un pacifiste, Vital Michalon, enseignant, alors âgé de trente ans, avait été blessé à mort par une grenade offensive. Avant le départ vers Creys-Malville, site du surgénérateur, bouclé par la police, et Morestel, étapes de cette première journée, une plaque commémorative a été inaugurée à sa mémoire.

Cette marche, qui doit conduire les écologistes jusqu'à la Cité des sciences et des techniques et à l'hôtel Matignon, le 8 mai à Paris, annonce un réveil du mouvement antinucléaire, lequel a beaucoup perdu de sa virulence au cours de ces dernières années, notamment autour de Superphénix. Pour au moins deux raisons locales : le surgénérateur est arrêté depuis le 2 juillet 1990, d'où un endormissement des inquiétudes, et les opérations de maintenance procurent quelque deux mille cinq cents emplois.

Adversaire autrefois déclaré de Superphénix, le maire d'une petite commune avoisinante illustre aujourd'hui une opinion régionale répandue : *« Nous avons tous un parent qui travaille pour la centrale*, assure-t-il, *alors ce n'est pas le moment de faire la fine bouche, même si je reste conscient des risques particuliers du surgénérateur. »*

C'est la décision du gouvernement, prise le 22 février dernier, d'exploiter Superphénix non plus comme une centrale nucléaire, mais comme *« un réacteur consacré à la recherche et à l'expérimentation »*, qui a sonné le réveil des opposants (*le Monde* des 24 et 25 février). Les Européens contre Superphénix rappelaient que *« c'est en procédant à des expériences de sécurité que des ingénieurs soviétiques ont provoqué le plus grave accident de l'histoire du nucléaire »* et, tout au long de son périple, la caravane des contestataires va marteler un slogan digne de Coluche : *« Si Tchernobyl vous a fait rire, ne manquez pas Creys-Malville ! »*

Des étapes hautement symboliques

« Superphénix... Débranchez-le ! » : la banderole de tête du cortège qui s'est ébranlé de Faverges indique bien, sur quinze mètres de long, que la protestation est focalisée sur l'unique surgénérateur au monde de taille industrielle et que les écologistes ne veulent pas se disperser dans des généralités.

Toute la panoplie des arguments contre l'exploitation, sous une forme ou sous une autre, de l'installation dauphinoise est redéployée, notamment la cherté : *« Ce réacteur a déjà coûté, depuis vingt ans, plus de 50 milliards de francs, il n'a fonctionné que 176 jours et il gaspille toujours 600 millions de francs par an »*, et le risque : *« Superphénix renferme toujours 5 tonnes de plutonium et 5 000 tonnes de sodium* (2). *»*

Fort d'un précédent – trois jours avant l'échéance du 2 juillet 1992 sur le redémarrage, Pierre Bérégovoy, alors premier ministre, gelait toute décision –, et devinant que le gouvernement de M. Balladur ne franchira pas un nouveau pas dans la remise en route du réacteur avant les élections européennes de juin prochain, le mouvement anti-Superphénix entend mettre à profit cette période pour exercer une pression maximale. D'autant, bien sûr, que s'ouvre, début mai, le débat national sur l'énergie (*le Monde* du 24 mars).

« Il faut savoir terminer une expérience coûteuse, dangereuse et inutile », « Errare humanum est, perseverare diabolicum », assurent les tracts distribués de Faverges à Paris, et l'abandon du surgénérateur serait interprété comme *« un acte courageux et positif. »* Les antinucléaires rompent ainsi, au moins dans la forme, avec des attitudes plus radicales dans le passé...

C'est aussi que Les Européens contre Superphénix repartent un peu à la découverte de la popularité : *« La marche peut déclencher*, espère Greenpeace-France, *une réaction en chaîne sur son passage, en mobilisant des secteurs de l'opinion beaucoup plus larges que les milieux écologistes traditionnels. Chacun comprend que, derrière Superphénix, il y a l'exigence d'une plus grande transparence dans le débat sur les choix énergétiques de la France. »*

C'est pourquoi des étapes hautement symboliques ont été choisies, comme le siège lyonnais de la NERSA, société exploitante de Superphénix, les centrales de Fessenheim (Haut-Rhin), de Cattenom (Moselle) et, le 26 avril (huit ans jour pour jour après la catastrophe de Tchernobyl), de Nogent-sur-Seine (Aube), le Parlement européen de Strasbourg, etc. Sans oublier un passage en Suisse (Genève, Lausanne et Bâle) et, insistent les organisateurs, la visite de nombreux *« lieux alternatifs »*, promoteurs d'énergies renouvelables. La caravane, qui entreprend aussi une campagne de cartes postales à l'adresse du premier ministre, a, du reste, fait sienne cette réflexion de Jacques Prévert : *« De deux choses l'une, et l'autre c'est le soleil. »*

MICHEL CASTAING

(1) La coordination se compose de six organisations : le comité Malville (Lyon), ContrAtom (Genève), la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), Greenpeace-France, le GSIEN (Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire) et le WWF (Fonds mondial pour la nature) de Milan. Le collectif comprend quelque trois cents associations ou groupes, dont des partis politiques (les Verts, Génération Ecologie, les Verts au Parlement européen, Alternative rouge et verte) et plusieurs dizaines d'associations étrangères, notamment allemandes et suisses.

(2) La construction de Superphénix a coûté 27,7 milliards de francs, en francs courants, dont 7,65 milliards d'intérêts intercalaires. Sa maintenance requiert 650 millions de francs par an (750-800 millions en 1993). Son abandon coûterait 8 à 12 milliards de francs, auxquels il faudrait ajouter un contentieux de 18 milliards avec les partenaires de la France. La centrale a fonctionné 7 400 heures (soit un peu plus de 300 jours) depuis son couplage au réseau EDF en 1986. L'ensemble des combustibles utilisés correspond à 5,5 tonnes de plutonium et 3 500 des 5 000 tonnes de sodium se trouvent dans la cuve du réacteur.

L'éclat du commandant Cousteau contre EDF

A l'annonce par le gouvernement de M. Balladur d'un débat national sur l'énergie, l'INESTENE (Institut d'évaluation des stratégies sur l'énergie et l'environnement en Europe) et plusieurs autres organismes non gouvernementaux ont décidé de tenir, du 8 au 10 avril, dans une salle du Sénat, un colloque sur le thème : *« Les stratégies énergétiques entre risque nucléaire et effet de serre. »* La présence de représentants d'EDF était, selon les organisateurs, acquise.

Or, quelques minutes seulement avant le début de ce colloque, le commandant Jacques-Yves Cousteau qui devait, vendredi matin 8 avril, en assurer l'ouverture, en sa qualité de président du Conseil pour les droits des générations futures, apprenait qu'EDF brillerait finalement par son absence.

L'océanographe a alors quitté la salle, en guise de protestation, et Equipe Cousteau a publié, vendredi, un communiqué, dans lequel on peut notamment lire : *« Le commandant avait reçu des garanties du ministre de l'environnement qu'EDF serait bien présent pour débattre du bien-fondé des choix énergétiques futurs de la France et, en particulier, en matière nucléaire (...). En claquant la porte, Cousteau a lancé : « Voilà un débat démocratique ! EDF ne veut pas débattre, EDF a peur de la France qui pense. » Ce débat à froid hors de tout contexte de crise offrait une opportunité qu'EDF n'a pas voulu saisir. »*

Interrogée samedi matin 9 avril, la direction d'EDF fait valoir que ce colloque ne fait pas partie des réunions prévues par le débat national sur l'énergie, que des représentants d'EDF y ont été inscrits *« sans leur accord »*, ce qui constitue *« une méthode inacceptable »*, et que les conclusions de ce colloque étaient *« connues d'avance »*. Il y a été fait notamment état d'une étude américaine, indiquant que les calculs des coûts du nucléaire étaient sensiblement sous-estimés en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Une étude de l'INSEE sur la période 1960-1992

Le recul de l'écrit se confirme dans le budget loisirs des Français

Chaque Français dépense en moyenne annuelle plus de 5 000 francs pour ses loisirs, compte non tenu de son budget « vacances ». L'audiovisuel capte une part croissante de cette dépense mais, s'il perd du terrain, l'écrit reste présent.

Les Français consacrent de plus en plus d'argent à leurs loisirs : 294 milliards en 1992, soit 5 124 francs par personne. Depuis 1960, ces dépenses ont été multipliées par 5,5 contre 3,2 pour l'ensemble de la consommation, selon une étude dont l'INSEE vient de publier les résultats. Cette croissance n'est dépassée que par les dépenses de santé.

Sous le terme de loisirs, l'institut regroupe les livres et journaux, l'audiovisuel, la photo, le sport... mais aussi les plantes ainsi que les dépenses pour l'alimentation et les soins aux animaux. En est exclu tout ce qui concerne les vacances (transports, hôtellerie...).

En trente-deux ans, la structure des dépenses de loisirs a beaucoup changé sous l'effet de la baisse spectaculaire du prix des matériels. Elle a incité les ménages à s'équiper et leur a permis, en quelque sorte, de « domicilier » leurs distractions : *« Depuis les années 80, regarder la télévision et écouter de la musique a pris le pas sur toutes les autres formes de loisirs »*, note l'INSEE.

L'audiovisuel au sens large (y compris disques et cassettes) représentait, en 1992, 80 milliards de francs, soit 27 % du budget loisirs (contre 23 % en 1960). Les dépenses audiovisuelles *stricto sensu* – 60 milliards – se ventilent entre l'équipement (62 %), les redevances et abonnements (21 %), les cassettes vidéo (11 %) et les entrées de cinéma, 6 % seulement. Le nombre d'entrées dans les salles a chuté de 370 millions en 1960 à 115 millions en 1992. *« L'évolution du prix des places, deux fois plus rapide que l'indice des prix à la consommation, a joué en défaveur de la fréquentation des salles »*, relève l'institut.

40 % de lecteurs de quotidiens

La télévision est présente dans 94 % des foyers et 20 % d'entre eux possèdent deux postes. Un ménage sur trois détient à la fois un téléviseur et un magnétoscope. En 1992, quatre millions de disques compacts ont été vendus.

Les gens de l'écrit s'en féliciteront : le poste « édition » (livre et presse) dépasse encore celui de l'audiovisuel *stricto sensu* avec 62,5 milliards de francs et 21,3 % du budget loisirs... Néanmoins, cette part est en baisse par rapport à 1960 (25,6 %), et l'écrit perd des lecteurs notamment parmi les jeunes : *« L'évolution comparée des prix des biens culturels fait apparaître les produits de l'édition comme de plus en plus chers, en particulier par rapport au disque. »*

En vingt ans, les lecteurs de quotidiens sont passés de 60 % à 40 % de la population. En revanche, les revues se portent bien : leur taux de lecture a augmenté de plus de 25 % en trente ans. Le nombre d'exemplaires de la presse consacrée à la télévision a été multiplié par cinq entre 1965 et 1992. A la diminution de lecteurs d'ouvrages s'ajoute celle des acheteurs : *« Les années 80 ont vu le nombre des emprunteurs passer de 10 % de la population en 1980 à 16 % en 1990 et la surface des bibliothèques doubler. »*

La photo recule légèrement. Là aussi, le prix des matériels s'est tassé (+ 9,5 % entre 1980 et 1992 contre + 92 % pour l'ensemble des prix à la consommation). Mais les consommateurs ont eu tendance aussi à acheter des appareils d'un maniement plus simple, déplaçant leurs achats du haut vers le milieu de gamme. Dans le même temps, le prix des pellicules doublait et celui des travaux photo augmentait de 50 %.

Les dépenses consacrées au sport (hors vêtements) ont été multipliées en volume par 7,8 en trente-deux ans. Mais les Français se déplacent de moins en moins pour voir un spectacle sportif (en 1987, 9 % avaient assisté au moins cinq fois dans l'année à une manifestation, contre 17 % vingt ans auparavant), qu'ils suivent à la télévision.

En 1992, les ménages ont acheté pour 23 milliards de francs de plantes et fleurs et dépensé 11 milliards pour leurs animaux, présents dans 10 millions de foyers. Les dépenses végétales ont été multipliées par trois en francs constants depuis 1960, les spécialités vétérinaires par 12, la nourriture pour animaux explosant littéralement : + 50 % en moyenne annuelle, en francs constants, entre 1960 et 1967.

Les jeux et jouets des enfants représentaient 25 milliards de francs en 1992, dépense fortement liée aux ressources des ménages, mais inférieure aux sommes dépensées par les parents pour les jeux de hasard (27,7 milliards). Le budget annuel moyen par enfant s'établissait alors à 1 500 francs, compte non tenu de l'achat d'un micro-ordinateur.

FRANÇOISE VAYSSE